



**ETUDE EXPLORATOIRE SUR LA PRÉVENTION
ET L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES BASÉES
SUR LE GENRE AU BURKINA FASO: LES REGIONS
DES CASCADES, DU CENTRE NORD, DU NORD, DU
PLATEAU CENTRAL ET DES HAUTS BASSINS**

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	4
SIGLES	5
RESUME EXECUTIF	6
CONTEXTE DE L'ETUDE	7
CHAPITRE I : OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	9
I. Objectifs et résultats attendus de l'étude	9
II. Méthodologie de l'étude	9
III. Revue documentaire	11
CHAPITRE II : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DU PLATEAU CENTRAL	13
I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre	13
II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du plateau central	13
III. Les mécanismes auxquels recourent des victimes de VBG	16
IV. Etat de la connaissance et analyse de l'applicabilité des dispositifs juridiques (selon les types et les formes de VBG)	17
V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG	18
VI. Analyse des stratégies et les besoins des acteurs	19
VII. Analyse des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre la VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles	19
VIII. Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte	20
IX. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre	21
X. Perspectives des mouvements féministes	21
Conclusion partielle	21
CHAPITRE III : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DES HAUTS BASSINS	22
I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre	22
II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région des Hauts-Bassins	22
III. Les mécanismes auxquels recourent des victimes de VBG	27
IV. Analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire) et institutionnel relatif à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons	29
V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG	30
VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile	32
VII- Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.	33
Conclusion partielle	34
CHAPITRE IV : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DU CENTRE NORD	35
I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre	35
II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du Centre Nord.	35

III. Les mécanismes auxquels recourent des victimes de VBG	40
IV. Etat de la connaissance et analyse de l'applicabilité des dispositifs juridiques (selon les types et les formes de VBG)	41
V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG	41
VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile	42
VII. Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte	44
VIII. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre	44
IX. Perspectives des mouvements féministes	45
Conclusion partielle	45
CHAPITRE V : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA RÉGION DU NORD	46
I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre	46
II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du nord	47
III. Les mécanismes de recours des victimes de VBG	53
IV. Analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire) et institutionnel relatifs à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons	55
V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG	58
VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile	58
VII. Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.	60
VIII. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre	61
IX. Perspectives des mouvements féministes	61
Conclusion partielle	62
CHAPITRE VI : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DES CASCADES	63
I. Connaissances et perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre	63
II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du nord	64
III. Les mécanismes de recours des victimes de VBG	67
IV. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG	69
V. Analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire) et institutionnel relatifs à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons	69
VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile	72
VII. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre	73
VIII. Synthèse de quelques recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.	74
IX. Perspectives des mouvements féministes	74
Conclusion partielle	75
CONCLUSION GENERALE	76
BIBLIOGRAPHIE	77
ANNEXES	78

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Récapitulatif des types, auteurs et victimes des VBG dans la région du Plateau central	16
Tableau 2: Récapitulatif des types de violences, auteurs et victimes dans la région des Hauts-Bassins	27
Tableau 3: Récapitulatif des types, auteurs et victimes des VBG dans la région du Centre-Nord	39
Tableau 4: Récapitulatif des auteurs (es) et victimes des violences basées sur le genre de la région du Nord	50
Tableau 5: Une analyse des forces et des faiblesses des acteurs dans la région du Nord	60
Tableau 6: Récapitulatif des auteurs (es) et victimes des violences basées sur le genre dans la région de Cascades	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre faites aux filles et aux femmes dans la région du Plateau central	14
Figure 2: Les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre faites aux garçons et aux hommes dans la région du Plateau central	15
Figure 3: Le recours des femmes et des filles victimes de VBG au Plateau central	17
Figure 4: Récapitulatif des types et ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles dans la région des Hauts-Bassins	24
Figure 5: Récapitulatif des types et ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons dans la région des Hauts-Bassins	25
Figure 6: Récapitulatif des causes de la violence basée sur le genre dans la région des Hauts-Bassins	27
Figure 7: Les principales VBG subies en milieu rural au Centre Nord	37
Figure 8: Les principales VBG subies en milieu urbain au Centre Nord	38
Figure 9: Synthèse de l'ampleur des VBG dans la région du Nord	49
Figure 10: Synthèse des causes citées par les enquêtés dans le Nord	52
Figure 11: Situation de la saisine des institutions traditionnelles dans la région du Nord	54
Figure 12: Synthèse des formes de violences faites aux filles dans la région de Cascades	54

SIGLES

ACCED : Association Cri de Cœur pour les enfants

Déshérités

ACF : Association Chant de Femmes

AFS : Association Femme Solidaire

AFUP : Association des femmes Unies de Pittyn

CNT : Conseil National de la transition

COREP Genre : Conseils régionaux pour la promotion
du genre

CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale

CVD : Conseils Villageois de Développement

DGPPF : Direction générale de la protection et de la
promotion de la femme

FWEDO : Association foyer wendinkoguen des
enfants Démunis et Orphelins

IFD : Intégration de la Femme au Développement

INSD : Institut National de la Statistique et de la
Démographie

ONG : Organisations non gouvernementales

PNG : Politique national genre

SP/CONAP Genre : Conseil National pour la
Promotion du Genre

VBG : Violences basées sur le genre

RESUME EXECUTIF

Les violences basées sur le genre (VBG) au Burkina Faso se produisent à un rythme accentué. Dans les cinq régions concernées par les enquêtes, la situation s'avère beaucoup plus préoccupante. Les données présentées dans ce document sont issues d'enquêtes menées dans les régions des Cascades, du Centre Nord, du Nord, du Plateau central et des Hauts Bassins.

En contexte burkinabé, les VBG résultent à la fois de réalités et pratiques socialement ancrées et discriminantes envers les femmes d'une part et de conditions économiques défavorables d'autre part. Il s'agit par exemple de mariages précoces et/ou forcés et de mutilations génitales féminines (MGF). À quelques différences, les rôles et statuts des femmes placent souvent la femme dans des postures discriminantes et défavorables.

Les formes de violences fréquemment observées sont les violences verbales, physiques, économiques, sexuelles et psychologiques. Les violences physiques constituent avec les violences sexuelles les formes les plus pernicieuses du fait de leur impact sur l'intégrité des individus et des conséquences liées à la santé.

Dans les cinq régions concernées par la présente étude, les VBG touchent plus les femmes que les hommes. Elles sont des victimes de VBG et sont les femmes adultes dans les ménages burkinabè. Les personnes âgées et plus jeunes sont les moins touchées par les VBG. Autant dans les ménages, en activités, en milieu rural ou en milieu urbain les femmes demeurent les principales victimes des VBG.

Pour ce qui est de savoir qui sont les auteurs de VBG, il faut noter que cela dépend de plusieurs facteurs. Dans l'espace domestique surtout en milieu urbain, les hommes sont autant victimes que les femmes. Mais, on retient que les hommes sont deux fois plus auteurs de VBG que les femmes. En milieu rural, les principaux auteurs sont les hommes, les tenants de la tradition et les familles. Les hommes sont rarement victimes de VBG dans le contexte rural.

Les causes des VBG dans les régions d'enquêtes sont multiples. Leur ampleur, les victimes et les types de ces VBG dépendent des lieux de résidence des enquêtés. Toutefois, en milieu rural tout comme en milieu urbain, les femmes sont les principales victimes de violences physiques, morales et économiques dues aux normes sociales, aux traditions, aux croyances, à la dépendance économique pouvant conduire à la marginalisation et à l'exclusion sociale. On note également un déficit de sensibilisation et de structures de lutte contre les VBG. Dans les régions touchées par l'étude, il ne ressort aucune présence de mouvement (association ou ONG) à caractère féministe. L'essentiel des acteurs ignorent cet aspect de genre.





CONTEXTE DE L'ETUDE

Bien que la VBG soit une préoccupation omniprésente en matière de droits humains pour l'Afrique de l'Ouest, il n'existe que peu de recherche sur la manière de la combattre en ciblant sa cause fondamentale que sont les normes sociales néfastes. La honte, la peur de l'ostracisme, l'isolement et les normes culturelles aggravent les effets de la VBG et contribuent à la sous-déclaration, à l'inadéquation des statistiques, à la faiblesse des systèmes d'alerte et à l'absence de services d'assistance psychologique, médicale et juridique pour les victimes.

Il importe, dès lors, d'indiquer que les faibles effets produits par la lutte sont un facteur contextuel de la problématique des VBG en Afrique et principalement au Burkina Faso. En effet, si les efforts et les progrès réalisés pour lutter contre la VBG et garantir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles sont perceptibles dans les centres urbains et parmi les élites, ces efforts n'ont pas eu de répercussions efficaces sur les couches les plus défavorisées de la société dans les zones rurales où les femmes constituent la majeure partie de la population. Par conséquent, pour que les interventions aient un impact, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes recueillies sur le terrain et reflétant les réalités quotidiennes de cette majorité.

Au regard de ce qui précède, il y a la nécessité d'une approche holistique à moyen et long terme. En effet, la VBG sous toutes ses formes est symptomatique de la marginalisation sociale, politique et économique dont les femmes sont victimes. Les données existantes à petite échelle confirment que des interventions combinées, adoptant une approche tenant compte des normes sociales, s'attaquant aux inégalités structurelles entre les sexes et à la violence sexiste, ont le potentiel d'influencer positivement l'autonomisation économique des femmes. S'attaquer aux causes et manifestations systémiques de la violence basée sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes nécessite donc une approche holistique et un engagement à long terme pour développer des politiques publiques saines fondées sur la recherche primaire et sur le savoir local.

TrustAfrica lance un projet de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer à la violence basée sur le genre en tant qu'obstacle persistant, parmi d'autres, à l'autonomisation des femmes francophones en Afrique occidentale, notamment dans trois pays prioritaires, le Sénégal, le Burkina Faso, et le Mali.

TrustAfrica a identifié le besoin de renforcer les efforts de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de s'y investir à travers le changement des normes sociales, la recherche, l'assistance technique et le renforcement des capacités. Cependant, un appui était nécessaire pour déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre dans ces trois pays, ainsi que les investissements à consentir pour la mise en œuvre de stratégies d'actions et de plaidoyer pour réaliser un changement durable.

1. C. Mejia, A. Cannon, S. Zietz, J. Arcara et A. Abdur-Rahman, « Perspectives sur la violence basée sur le genre et l'autonomisation économique des femmes en Afrique subsaharienne : défis et opportunités », Measure Evaluation - Special Report, août 2014. Disponible via le lien : <https://www.measureevaluation.org/resources/publications/sr-14-111>.

La situation en matière de lutte contre les VBG au Burkina Faso reste préoccupante. Le ministère de la femme, de la solidarité et de la famille souligne que les dossiers de plainte de VBG s'empilent tristement. Selon les données disponibles, « on estime le nombre de victimes quatre fois plus élevé sur le terrain. Mais il nous est difficile d'accéder aux villages et de repérer les cas qui ne sont pas signalés ».

Toutefois, il faut reconnaître qu'au Burkina Faso, plusieurs actes ont été posés aux niveaux institutionnel et opérationnel pour la prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique. On peut citer, entre autres, la création du Ministère de la Promotion de la Femme en juin 1997, et de celui chargé de la Promotion des Droits Humains en 2002. Par ailleurs, un manuel d'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement a été élaboré en 2004 et sert de cadre pédagogique d'orientation au plan national. De même, dans les secteurs de base, on note un élan de prise en compte du genre dans les politiques sectorielles d'une part, et la création de cellules et de points focaux genre d'autre part (Ministère de la promotion de la femme, 2009 :5). Enfin, on relève des tentatives d'élaboration de stratégies d'intégration du genre dans les projets, plans d'actions et programmes même si, en fin de compte, ces stratégies comportent encore, pour l'essentiel, des tendances de l'approche Intégration de la Femme au Développement (IFD).

En dépit de cette option nationale en faveur du genre et des efforts consentis, les inégalités et disparités entre les hommes et femmes demeurent vivaces dans les sociétés burkinabè. Elles s'expliquent en partie par les résistances au genre tant au niveau national qu'au niveau local, la persistance du système patriarcal qui prône et assure la domination de l'homme sur la femme, la difficile application des lois, les pesanteurs socioculturelles encore tenaces qui entraînent souvent la faible participation, voire la marginalisation des femmes, à la vie économique et publique, etc.

Cette étude exploratoire a mis l'accent sur une approche holistique, coordonnée et participative des acteurs intervenants dans la lutte contre les VBG. Le présent rapport a objectif de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica dans cet espace.

Cette étude a touché 5 régions du Burkina Faso. Deux communes ont été retenues par région. Pour chacune d'elles, le choix de ces régions se justifie par la persistance des pratiques telles que l'excision, les mariages forcés, les exclusions sociales, le lévirat, les difficultés d'accès à la terre pour les femmes et la polygamie. Dans d'autres régions, il s'agit de la faible participation de la femme à la vie publique (femmes très actives dans la culture et étuvage du riz mais pas suffisamment d'opportunités pour plus de parcelles pour l'exploitation et peu de liberté dans la commercialisation des produits).

Le choix de ces régions se justifie également par l'insécurité qui règne dans certaines régions réputées être le nid des VBG au Burkina Faso. Il s'agit des régions de l'Est et du Sahel. La situation sécuritaire dans ces zones a rendu leur accès impossible à l'équipe de recherche pour mener les enquêtes.

Ainsi, le rapport aborde successivement les objectifs, résultats attendus et méthodologie de l'étude (chapitre I), les violences basées sur le genre dans les régions du Plateau central (chapitre II), des Hauts Bassins (chapitre III), du Centre Nord (chapitre IV), du Nord (chapitre V) et des Cascades (chapitre VI).

CHAPITRE I : OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

I. Objectifs et résultats attendus de l'étude

1. Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif de produire des données probantes et de permettre une bonne compréhension des types et de l'ampleur de la violence basée sur le genre, principalement en milieu rural dans les régions du Plateau Central, Nord, du Centre Nord, des Hauts Bassins et des Cascades au Burkina Faso. Il s'agira de façon spécifique de :

- ◊ Identifier les différentes formes de VBG et leurs contextes d'émergence ;
- ◊ Collecter les données existantes sur les formes et la prévalence de la VBG ;
- ◊ Identifier les cadres juridiques et institutionnels existants, les lacunes et/ou les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG ;
- ◊ Identifier les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles.

2. Résultats attendus de l'étude

Au terme de l'étude, le rapport fourni les résultats ci-dessous :

- Les types et l'ampleur de la violence faite aux femmes et aux filles et jeunes hommes et hommes dans les communautés cibles sont connues ;
- Une analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire) et institutionnelle relative à la protection des femmes et des filles et jeunes hommes et hommes est faite ;
- Une analyse des capacités en ressources humaines, politiques et financières des institutions nationales est faite ;
- Une cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la VBG existe ;
- Une analyse de la situation des mouvements sociaux féministes est faite ;
- Une analyse critique de l'impact des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre la VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles est disponible ;
- Des recommandations sont formulées pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.

II. Méthodologie de l'étude

1. Population d'étude

L'étude s'est déroulée dans cinq (5) régions du Burkina Faso telles qu'indiquées par les termes de référence, incluant deux communes (2) par région soit une rurale et une urbaine. Il s'agit d'une étude exploratoire transversale à passage unique à visée descriptive et analytique et qui s'est intéressée aux perceptions et pratiques des relations des inégalités de genre entre les hommes et les femmes au niveau micro. Elle a pris en compte l'évolution des rapports sociaux de sexe due à l'influence des facteurs externes qui ont produit des transformations sociales, économiques et culturelles.

La collecte des données a duré 6 jours du 13

au 18 août 2019. Notre population cible d'étude a regroupé principalement les hommes, les femmes, les jeunes filles et jeunes garçons retenus pour cette étude, auprès de laquelle nous avons réalisé des entretiens individuels ou de groupes. Le choix des cibles s'est fait de façon raisonnée. Il s'est agi de mener des entretiens individuels et des entretiens de groupes avec des cibles identifiées afin d'appréhender les causes profondes des violences basées sur le genre et les propositions de solutions exprimées par celles-ci.

Ensuite nous avons eu une population secondaire constituée de personnes ressources qui sont des leaders communautaires (CVD, conseillers municipaux, chef de terre, chefs religieux), les responsables d'associations féminines, le personnel du service de la justice, de la santé et de l'action sociale au niveau déconcentré. Des entretiens individuels ont été réalisés avec cette population. Au total dix (10) entretiens de groupes à l'endroit des jeunes filles et jeunes garçons ont été réalisés. Au total (84) entretiens individuels ont été réalisés dont (32) femmes et (52) hommes.

La revue documentaire

Elle a concerné des éléments de la littérature de diverses natures ayant trait à la problématique des VBG. Dans le cadre de l'étude, référence a été faite à la définition qui veut que : « *La violence basée sur le genre est une violence concernant les hommes et les femmes, où la femme est généralement la victime. Elle découle de relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. La violence est dirigée contre une femme du fait qu'elle est une femme ou elle touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques... Il s'agit également d'une violence perpétrée ou pardonnée par l'état* » [Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Groupe du Thème Genre].

Considération d'ordre éthique

Avant de commencer les interviews sur le terrain, les enquêteurs ont pris le soin de demander le consentement des participants. Le consentement éclairé précise le caractère strictement confidentiel des données collectées. L'enregistrement des entretiens (individuels et de groupes), la prise des images et vidéos ont été également soumis au consentement préalable des informateurs.

Les difficultés de l'étude

Dans certaines régions, il a été impossible d'avoir des entretiens avec le personnel de la sécurité et de l'action sociale. En effet du fait de la question sécuritaire que connaît le pays ce personnel exigeait la présentation d'une note de la part de leur hiérarchie avant tout échange. Certains répondants ont refusé la prise d'images ou l'enregistrement audiovisuel.

Les limites de l'étude : l'étude étant essentiellement exploratoire il nous a été impossible d'approfondir certaines questions et rencontrer plus de responsables de structures associatives dans les régions pour mieux analyser les forces et les faiblesses de ces organisations dans la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre.

Les critères d'inclusion sont la résidence dans les deux communes de chacune des cinq régions, être hommes, femmes, jeunes filles, jeunes garçons, avoir au moins 18 ans et mener des activités dans la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre.

Les critères d'exclusion sont la non résidence dans la zone d'étude, le fait de mener des activités autres que la prévention et la prise en charge des VBG et avoir moins de 18 ans.

2. La méthode de l'étude

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude exploratoire est essentiellement participative impliquant les populations (hommes, femmes, jeunes filles et jeunes garçons, leaders coutumiers, religieux) au niveau local ainsi que les acteurs intervenants dans le cadre de la prévention et de la prise en charge des violences basées sur le genre.

Ainsi l'étude a intégré la démarche combinatoire des données primaires (issues de la collecte de terrain) et des données secondaires (issues de la revue documentaire). Nous avons utilisé la technique de l'entretien individuel et les entretiens de groupes pour collecter les données. Pour ce faire nous avons construit des guides d'entretien semi structuré et un guide d'animation d'entretien de groupe destinés à chaque catégorie d'enquêtés.

L'approche utilisée est de type participatif et s'est articulé autour des points que sont la préparation de la mission, l'analyse documentaire, la collecte

des données et le traitement et l'analyse des données et la production du rapport.

III. Revue documentaire

Dans notre démarche, nous avons pris à notre compte les résultats de l'état des lieux de la recherche menée spécifiquement sur les questions liées à la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Burkina Faso. L'exploitation de différents documents, études, articles, évaluations a permis de mieux comprendre le travail déjà fait dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles.

La revue documentaire a permis de construire une revue de littérature autour de la question de la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles aussi bien dans le contexte régional que dans le contexte burkinabé. Elle a en outre permis de disposer de données secondaires sur les formes de violences et leur ampleur, à travers des bases de données existantes auprès des structures techniques et OSC.

Enfin, elle a également permis de dresser une liste d'acteurs/partenaires à rencontrer pour la collecte des données.

Droits des femmes, des filles et de l'homme

L'ensemble de ces lois, documents de politique et textes favorables à la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles ont été consultés.

- La Constitution de 1991, qui en son article 12 entérine définitivement la nécessité de donner autant de chance aux femmes qu'aux hommes dans les instances décisionnelles et de gestion au Burkina Faso, sans aucune distinction en précisant : « tous les Burkinabès sans distinction aucune, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société ».
- La Loi n° 010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales. Ces quotas de 30 % de femmes sur les listes des élections législatives et municipales, instaurés de manière incitative a pour objectif de promouvoir leur accès à la politique.
- Le Code des Personnes et de la Famille en 1989, qui est aussi en cours de relecture avec

des polémiques sur les articles concernant l'âge au mariage de la jeune fille.

- La création en 1991 du Fond d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) pour faciliter l'accès des femmes aux crédits.
- La loi de 1996 contre les MGF.
- La loi adoptée par l'Assemblée nationale le 6 septembre 2015 « portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ».
- Le Ministère de la promotion de la femme en 2003 publiait le Rapport national Beijing 10. Ce document fait une évaluation décennale de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (Beijing + 10). Cette évaluation constitue une réponse au questionnaire adressé aux gouvernements sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la XXIIIe session extraordinaire de l'assemblée générale des nations unies (2000).
- Le document de la Commission nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS) a été élaboré et a permis de veiller à ce que tous les textes soient conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).
- Le document de la CEDEF entrée en vigueur le 3 septembre 1981 dans la résolution 34/180 du 18 décembre 1979 de l'Assemblée générale de l'ONU.

La CEDEF qui tire sa source de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945, définit l'égalité des droits pour les femmes, et entend les défendre et les promouvoir.

Genre, discriminations et égalité

- Le rapport de consultance de Rosalie OUOBA, Mariam TANI et Zéneb TOURE, 2003, « Analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso » revient dans un premier temps sur l'évolution historique de l'approche au Burkina Faso. Ensuite, le rapport fait un diagnostic et établit le profil des disparités liés au genre au Burkina Faso. Enfin, les consultantes ont insisté sur les priorités et les

politiques nationales en matière de genre.

- En 2015, un document publié par l'UNFPA intitulé « *Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence* » s'est donné pour mission de mettre l'accent sur ce que devrait être et contenir les programmes, les normes et les politiques nationales en termes de promotion des normes sociales et sexospécifiques en vue de mettre un terme à la VBG. Les principaux points développés concernent les mesures de sécurité des personnes, la dignité, l'autonomisation et l'intégration socio-professionnelle.
- François Dubet dans son ouvrage, « *Ce qui nous unit. Discriminations, égalité et reconnaissance* » publié en 2016, étudie les inégalités et les différences sociales des individus dans la société. Dans un premier temps il met l'accent sur ce qui unit les individus dans une communauté. Il insiste sur l'individu mis à l'épreuve de la discrimination et les conflits de la reconnaissance des individus.
- Loi n°061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes. Cette loi a pour objet de prévenir, réprimer et réparer les violences à l'égard des femmes et des filles, de protéger et prendre en charge les victimes.
- Le « Document de la politique nationale genre du Burkina Faso » élaboré par le Ministère de la promotion de la femme en 2009 met l'accent sur la problématique des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes au Burkina Faso. Se basant sur la Constitution et les différents instruments juridiques internationaux ou régionaux ratifiés par le Burkina Faso, la PNG fait une synthèse des inégalités et des disparités liées au genre, décline les fondements, le schéma institutionnel de mise en œuvre, le dispositif de suivi/évaluation et les facteurs de succès et de risque dans la mise en œuvre de la PNG du Burkina Faso.
- En 2004, WILDAF Burkina a produit le « Rapport des ONG du Burkina Faso sur l'évaluation de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing ». Ce document met l'accent sur les domaines de progrès sensibles, les droits fondamentaux de la

femme, les difficultés, obstacles et contraintes dans la mise en œuvre des priorités.

- En 2013, le Ministère des affaires étrangères française, UNGEI et UNICEF ont organisé un atelier ayant abouti sur le « Rapport de l'atelier régional sur la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest ». Ce rapport a servi d'outil de plaidoyer et de renforcement des capacités des acteurs et actrices étatiques et non-étatiques qui travaillent sur les violences de genre en milieu scolaire. Cet atelier a visé également à mettre en lumière les bonnes pratiques expérimentées par les différentes participantes afin de réfléchir à une stratégie de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire qui contribue à une éducation de qualité des filles.
- Le décret n°2016-379/PRES/PM/MFSNF portant organisation du Ministère de la femme et de la solidarité nationale et de la famille, en son paragraphe 4 crée la Direction générale de la protection et de la promotion de la femme (DGPPF). Cette direction est chargée entre autres d'élaborer et de mettre en œuvre les plans et les programmes de protection et de promotion de la femme et de la fille, de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence faites aux femmes et aux filles. Il y a également le Secrétariat permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP Genre). Cette structure travaille avec des relais au sein des différents ministères à travers les cellules genre, au niveau des régions à travers les conseils régionaux pour la promotion du genre (COREP Genre) et dans les communes à travers les conseils communaux pour la promotion du genre (COCOP Genre).
- En 2014, l'UNCHR, l'UNICEF et l'UNFPA ont réalisé une étude intitulée « Procédures Opérationnelles Standards pour la Prévention et la Réponse à la Violence Sexuelle et Sexiste (SOP) ». Ce document propose des définitions des VBG. Il identifie les sites d'interventions et les groupes cibles et les rôles et les responsabilités dans la prévention et réponse au VBG.

CHAPITRE II : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DU PLATEAU CENTRAL

La région du Plateau central est une région du Burkina Faso. Elle est divisée en 3 provinces à savoir la province du Ganzourgou, la province d'Ouhritenga et la province de Kourwéogo. Le chef-lieu de la région est établi à Ziniaré. La population de la région était estimée à 807 444 habitants en 2012 soit 52,1% de femmes (INSD, 2013). La région est peuplée principalement de Moosé, de Peulh et les Bissa. Le Plateau central connaît trois principales religions que sont l'animisme, l'Islam et le Christianisme. Dans cette région, les violences basées sur le genre sont marquées par l'excision, les mariages forcés, les exclusions sociales, le lévirat, les difficultés d'accès à la terre pour les femmes et la polygamie. En plus, dans cette région on note une faible participation de la femme à la vie publique.

I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre

Selon les interviewés, le concept « genre » revêt plusieurs acceptions. Entre autres, on retient :

Le genre

Pour certains, le genre « *fait allusion au sexe féminin* » ; C'est « *l'approche qui analyse les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes* » pour d'autres. « *C'est une manière de ramener les femmes au même niveau que les hommes en se basant sur les obstacles auxquels les femmes sont confrontées* ».

Les violences basées sur le genre

C'est « *Tout acte contraire au développement de l'homme et de la femme commis par l'un deux* » ; On note aussi des perceptions du genre comme étant « *le châtiment corporel fait à cause du sexe d'une personne* ».

II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du Plateau central

1. Causes des violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Au Plateau central, les principales causes de VBG citées par les personnes enquêtées sont :

- Les causes culturelles et traditionnelles (le faible poids de la femme dans la société) ;
- Les causes sociales ;
- Les causes économiques ;
- Les causes religieuses ;
- La faible protection des femmes, des jeunes filles et des enfants.

« *La pauvreté, le dénigrement de la femme dans la société. En plus si une femme est abandonnée elle peut décider de se prostituer. Aussi certaines violences peuvent amener à des divorces* » entretien avec un groupe de jeunes garçons à Pittyn.

2. Types et ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Les VBG sont une réalité dans la région du Plateau central. Dans les communes de Zorgho et de Mogtéo, les acteurs interrogés confirment nos postulats de départ car il ressort que des violences sont perpétrées à l'endroit de personnes à cause de leur sexe. Ainsi, on a :

- ◇ Les violences physiques principalement les femmes battues ;
- ◇ Les violences psychologiques ;
- ◇ Les violences conjugales (violences sexuelles, le viol conjugal, les répudiations de femmes) ;
- ◇ Les violences sociales (traditions, coutumes, exclusion pour allégation de sorcellerie) ;
- ◇ L'excision des filles ;

- ◇ Le mariage forcé et précoce ;
- ◇ La violence sexuelle (le viol des filles et des femmes) ;
- ◇ Les violences économiques ;
- ◇ Les violences morales.

Dans la région du Plateau central, les violences physiques, violences économiques (dépendance économique et financière des femmes, non accès à la terre, ...) et les violences conjugales telles que les répudiations, les bastonnades et les accusations de sorcellerie suivies d'humiliation de l'accusée sont les plus présentes en milieu rural. Elles touchent davantage les femmes. Les violences économiques (manque de capitaux, non accès aux organismes bancaires, ...) et les violences sexuelles à savoir le viol, le harcèlement sexuel sont les plus visibles en milieu urbain.

En ce qui concerne les jeunes filles, les principales violences relevées sont les violences verbales et les violences physiques. Elles ont été identifiées aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais, les violences physiques sont aussi présentes en milieu urbain dans cette région. Comme le témoigne une victime à Zorgho : *« Mon mari m'a battue pendant que mon enfant qui allaite était malade. J'ai amené l'enfant à l'hôpital. À mon retour, je suis venue trouver qu'il était en train de se reposer. Il ne m'a même pas demandé l'état de santé de l'enfant, ni demandé si j'ai eu médicaments ou pas. Lorsque j'ai voulu lui en parler, la bagarre a pris de l'ampleur. Il m'a frappée et a retiré mon enfant comme si c'est un objet pour le confier à son grand frère ».*

3. Types et ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons

Ce sont les violences physiques, les violences psychologiques, les violences sexuelles, les violences morales, les violences économiques et les violences conjugales. Il existe diverses violences vécues par les hommes et les jeunes garçons dans la région du Plateau central. Pour les hommes, il s'agit surtout de violences conjugales. Quant aux jeunes garçons, ils sont victimes, notamment, de violences physiques et verbales. Tout comme les jeunes filles, au Plateau central, les violences subies par les jeunes garçons proviennent surtout des pères tandis que les violences verbales sont l'œuvre des deux parents (mère et père).

4. Aperçu sur les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre (VBG)

Selon les personnes enquêtées, les auteurs de violences sont à rechercher au sein même de la population surtout en famille. En effet, *« La violence en famille est un phénomène social de plus en plus pris en considération et qui se donne les moyens d'être entendu, reconnu, pris en charge »* (Autret, G., Bidan, M. & Pervanchon, M., 2009).

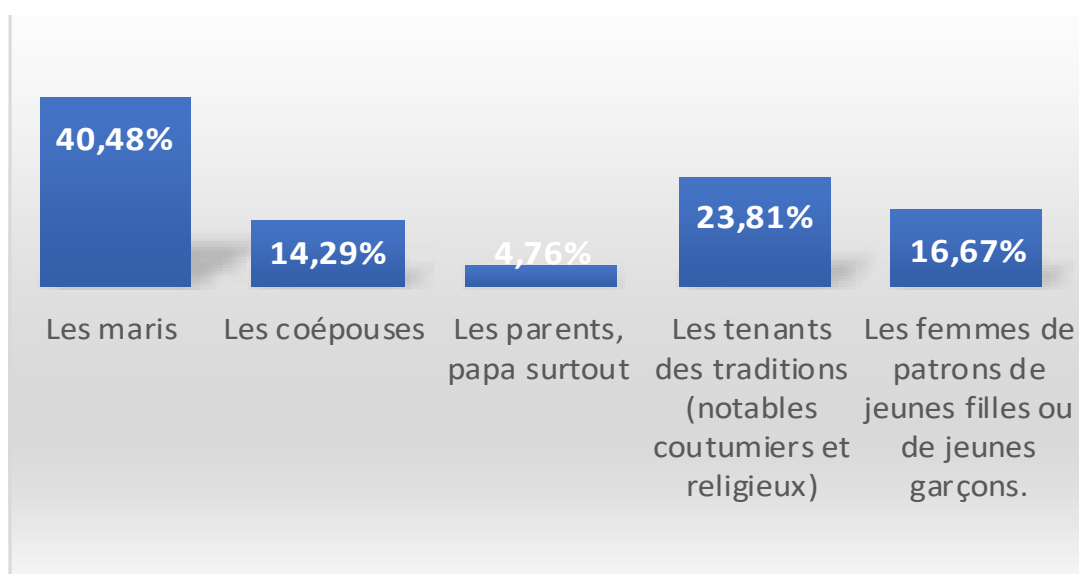


Figure 1: Les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre faites aux filles et aux femmes dans la région du Plateau central (Source : Réalisé à partir des données collectées au Plateau central)

La figure 1 laisse voir que les maris (40,48%) sont les principaux auteurs de VBG. Ensuite, il y a les tenants des traditions (23,81%) et les femmes patronnes de jeunes filles (16,67%) qui sont cités comme les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre faites aux filles et aux femmes dans la région du Plateau central.

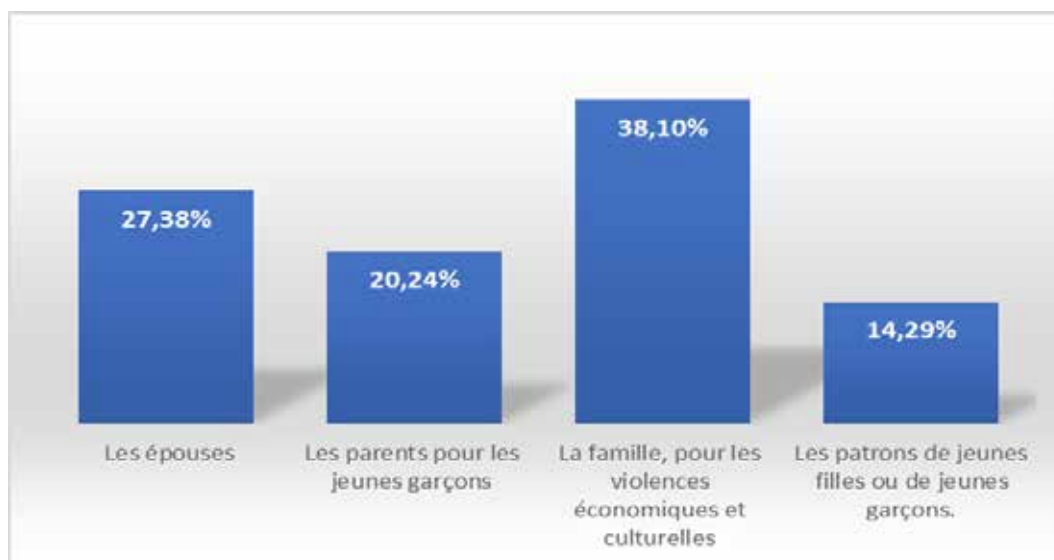


Figure 2: Les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre faites aux garçons et aux hommes dans la région du Plateau central (Source : Réalisé à partir des données collectées au Plateau central)

On retient la famille comme auteur pour les violences économiques et culturelles (38,10%), suivi des épouses (27,38%) et des parents (20,24%) qui sont les auteurs de VBG auprès des garçons et des hommes au Plateau central. A l'analyse des données de terrain, une typologie des auteurs de VBG dans la région du Plateau central peut être faite selon le milieu de résidence des personnes enquêtées.

5. Aperçu sur les principales victimes identifiées des violences basées sur le genre (VBG)

Les principales victimes des VBG sont aussi bien des femmes que des hommes. Au Plateau central, les femmes sont les plus concernées par les VBG. Comme le témoignent les différents acteurs interviewés. « *Chez nous les femmes et les filles sont les plus touchées. Les hommes sont les principaux acteurs* » déclare le CVD de Pittyn.

On compte aussi les jeunes garçons qui ne sont pas épargnés des VBG dans cette région. Il y a également les veuves et des orphelins qui sont victimes de VBG.

Types de VBG	Auteurs de VBG	Victimes de VBG
Les violences morales	Hommes ; les femmes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes
Les violences physiques	Hommes ; les femmes	Hommes ; les femmes
Les violences conjugales	Hommes ; les femmes	Hommes ; les femmes
Les harcèlements sexuels	Hommes ; les femmes	Hommes ; les femmes
Les violences psychologiques	Hommes ; les femmes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes
Les violences verbales	Hommes ; femmes	Hommes ; les femmes
Les violences économiques	Hommes ; femmes	Hommes ; les femmes
L'excision des filles	Femmes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Filles et les femmes
Le viol des filles et des femmes	Hommes	Filles ; les femmes
Le trafic des filles (proxénétisme) ou détournement de mineur	Hommes et femmes	Hommes ; les femmes
Le mariage forcé et précoce	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Jeunes et les femmes
Le lévirat	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Femmes
Les violences économiques	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes

Violence physique (Les femmes battues)	Hommes	Femmes
L'exclusion pour allégation de sorcellerie	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Femmes
Les violences sexuelles	Hommes ; femmes	Femmes et filles
Les violences verbales	Hommes ; femmes	Hommes ; les femmes
Les violences sociales (traditions, coutumes).	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes

Tableau 1: Récapitulatif des types, auteurs et victimes des VBG dans la région du Plateau central (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

III. Les mécanismes auxquels recourent des victimes de VBG

Au Plateau central à l'instar des autres régions administratives du Burkina Faso, des mécanismes en charge de la lutte contre les VBG sont disponibles. Toutefois, les victimes de ces VBG recourent différemment à ces institutions.

1. Les institutions étatiques

Les principales institutions étatiques de recours des victimes de VBG qui sont citées par ordre d'importance par les enquêtés sont les services de l'action sociale, la gendarmerie, la justice et la police. Toutefois, il est important d'entrevoir un regroupement des mécanismes de recours selon les types de victimes de VBG au Plateau central.

En milieu rural, les femmes et les jeunes filles ont l'habitude de se référer aux services de l'action sociale et la justice. Les services de sécurité que sont la police et la gendarmerie sont rarement approchés par la gente féminine. « *Je pense que les lois et les institutions traditionnelles protègent les personnes victimes de violences car l'action sociale vient toujours en aide aux personnes victimes et leur font recours en leur donnant des vivres et des soins. Les auteurs sont sanctionnés par les services techniques de l'Etat* » entretien de groupe de jeunes filles de Zorgho.

En milieu urbain, de plus en plus de femmes et les jeunes s'adressent aux services de sécurité et à la justice pour des cas de VBG. Il y a également les conseillers municipaux et les Conseils Villageois de Développement (CVD). A la question de savoir si après avoir été victime de ces violences, les concernés les ont signalés aux autorités, une victime de Zorgho répond par l'affirmative : « *oui je suis allée dire à la gendarmerie et chez les sœurs religieuses* ». (Femme victime de VBG à Zorgho). Les services municipaux ne sont pas en reste dans le soutien des personnes victimes des VBG. « *Nous offrons du soutien moral et matériel de temps en temps. En fonction des moyens dont le service dispose et selon le cas on essaie de leur venir en aide* » (entretien service municipal Zorgho)

2. Les institutions endogènes, traditionnelles, familiales et religieuses

Les institutions endogènes auxquelles recourent les victimes de VBG au Plateau central sont de diverses natures. Ce sont surtout des institutions de prévention, de répression et de sensibilisation. Quelques personnes croient encore aux forces et rôles que jouent les institutions endogènes dans la préservation de la paix et la lutte contre les VBG. Les enquêtés identifient par ordre d'importance la famille, les chefs traditionnels, les responsables religieux (Imam et Pasteurs), les leaders de femmes et de jeunes filles.

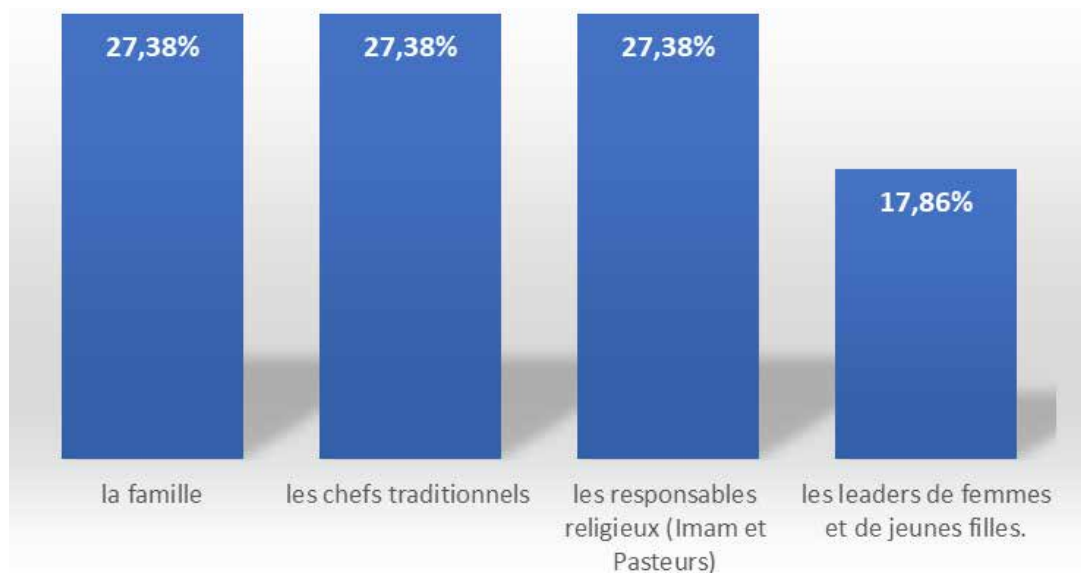


Figure 3: Le recours des femmes et des filles victimes de VBG au Plateau central (Source : Réalisé à partir des données collectées au Plateau central)

Le graphique laisse voir que la famille, les chefs traditionnels et les responsables religieux (27,38%) sont les principales voies de recours des victimes de VBG.

3. Les organisations de la société civile

Les structures associatives et les ONG sont un mécanisme de recours pour les victimes. En milieu rural, les structures de la société civile sont formées d'associations, de groupements et de coopératives de femmes et/ou d'hommes. Les ONG sont peu présentes en milieu rural même si certaines de leurs actions sont orientées vers le monde rural.

En milieu rural, ce sont surtout les groupements, les coopératives de femmes et les associations qui sont les plus actives. Dans la région du Plateau central, les OSC peuvent être regroupées selon leurs missions et les objectifs poursuivis comme suit :

- Les OSC de prévention, d'alerte et de veille ;
- Les OSC de lutte et de prise en charge sanitaire et de réparation des séquelles ;
- Les OSC d'assistance juridique et judiciaire ;
- Les OSC de plaidoyer ;
- Les OSC de conseils et d'accueil ;
- Les OSC d'aide à la réinsertion ;
- Les OSC de soutiens psychologiques.

IV. Etat de la connaissance et analyse de l'applicabilité des dispositifs juridiques (selon les types et les formes de VBG)

1. Etat de la connaissance

Au Plateau central, les populations manquent crucialement d'information pertinente en matière de dispositions juridiques et réglementaires liées aux VBG. A ce sujet, l'agent de santé s'indigne face à cette situation en ces termes : « *C'est vraiment déplorable, généralement ce sont des femmes et des filles qui dépendent de leurs maris. Quand les VBG arrivent elles veulent que ça ne parte pas loin pour qu'elles puissent conserver leurs foyers parce que ça amène souvent à des répudiations ou à des bannissements. Donc elles ne réagissent pas. Souvent quand ça porte atteinte à l'intégrité physique, certaines sont obligées de passer à la procédure qui est écrite* », affirme un Médecin Chef Adjoint.

De plus, la culture du silence est un facteur important selon plusieurs victimes qui préfèrent se taire face aux violences qu'elles subissent ou qu'elles ont subies. Un membre d'un groupe de jeunes filles interrogées à Zorgho indique que « *Certaines femmes ne réagissent pas à l'endroit de ces violences dans le but de conserver leur foyer tandis que d'autres réagissent avec des coups de poings ou avec des injures* ».

2. Analyse des capacités en ressources humaines

Dans la région du Plateau central, les acteurs de la lutte contre les VBG sont nombreux. Toutefois les capacités en ressources humaines sont peu fournies en moyens logistiques, matériels et financiers. Les capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme peuvent se résumer à l'insuffisance du budget alloué aux structures déconcentrées de l'action. Pour mener ces activités, la direction provinciale de l'action sociale fait souvent appel à des partenaires externes. « *Le manque de fonds économiques entraîne le ralentissement des financements* », (agent de l'action sociale). « *Les acteurs font de leur mieux. Si tu pars expliquer ton cas, ils essaient de faire selon leurs moyens. Les sœurs religieuses et les services de sécurité œuvrent beaucoup en matière de prévention de VBG* ».

3. Analyse des capacités financières

Les acteurs de la société civile de la lutte contre les VBG rencontrent des difficultés d'ordre financier. Selon l'agent de santé de Zorgho : « *Nous relevons du tribunal de grande instance de Ouagadougou ; si vous faites une réquisition, vous joignez ce qu'on appelle les frais de mémoire et cela vous permet de passer à Ouagadougou au tribunal puis au trésor public pour récupérer les frais de mémoire. Mais la procédure est bloquée à notre niveau, on a essayé plusieurs fois mais ça ne marche pas* ».

V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG

Les organisations de la société civile actives dans la lutte contre les VBG sont principalement :

- **Association Cri de Cœur pour les enfants Déshérités (ACCED)** : créée en janvier 2000. Elle possède un Centre de lutte contre la mobilité des enfants. Le Centre reçoit et loge les enfants déshérités. Au centre-ville de Zorgho, l'association a mis en place une personne à la gare routière pour surveiller les départs des mineurs vers les grands centres urbains comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada N-Gourma.
- **Association des femmes Unies de Pittyn (AFUP)** : fonctionnant de manière informelle en 2008, elle est reconnue en 2009. Elle travaille pour le développement de la promotion du genre, la scolarisation des filles et le soutien des femmes en difficultés. Ses activités sont le renforcement des capacités des femmes pour la prise en charge psychologique et l'assainissement et la santé. L'association est un partenaire privilégié de ACCED.
- **Association Femme Solidaire (AFS)** : est une Association/ONG dont le siège est à Zorgho. Ses objectifs principaux sont l'intégration, la promotion, le renforcement de la solidarité des femmes entre elles et le développement du partenariat dans le domaine d'entraide des femmes du Ganzourgou. Les principales activités incluent des cours d'initiation à la restauration africaine en général et burkinabè en particulier, plaidoyer pour la scolarisation et la lutte contre les VBG.
- **Section provinciale du Ganzourgou du mouvement burkinabè pour les droits de l'homme et des peuples (MBDHP)**. C'est une ONG nationale spécialisée dans les sensibilisations, l'accompagnement et le soutien juridique des femmes en particulier et des victimes en général.
- **Association Chant de Femmes (ACF)** : elle a une expérience prouvée dans le domaine de la mobilisation sociale, de l'hygiène et assainissement et la lutte contre la malnutrition des enfants.
- **Association Laafi** : Elle apporte du soutien aux victimes à travers sa radio Laafi qui œuvre pour la sensibilisation de la population sur les violences (Zorgho).

VI. Analyse des stratégies et les besoins des acteurs

1. Les stratégies des acteurs (réseautage ; plateforme ; union ; groupement ; individuellement)

Les stratégies développées par les acteurs de la société civile du Plateau central sont entre autres les sensibilisations (causeries -débats ; les projections cinématographiques ; les portes à portes effectuées par les membres des associations) ; les formations des victimes et cibles des VBG et des auteurs et les travaux collectifs payés. C'est le cas pour l'AFUP « *nous cultivons à chaque saison des pluies dans les champs de ceux qui en expriment le besoin contre le paiement de la somme de 5000 FCFA. Cette somme est mise dans une caisse qui sert à être prêtée aux membres pour avoir du capital pour investir dans leurs petits commerces. Le remboursement se fait avec 10% de plus ce qui permet d'augmenter le budget de l'association* » (Entretien Responsable de l'AFUP).

Par ailleurs, nombreux sont les acteurs de la société civile du Plateau central qui centrent leurs stratégies de développement sur la formation de leurs membres.

2. Les obstacles et les insuffisances.

Les principaux obstacles à la lutte contre les VBG au Plateau central sont entre autres :

- Inapplicabilité des lois et des règlements sur les VBG

De nombreux obstacles sont relevés par les acteurs de terrain. Ces insuffisances proviennent des lois et des institutions. « *Il y a le manque de mesures d'accompagnement. Sinon les lois sont là claires ; voilà ce qu'on doit faire mais on ne l'applique pas. Par exemple si tu frappes une femme ou bien si tu fais du mal à un enfant mineur, voilà ce qu'on doit te faire mais non on n'applique pas* », entretien action sociale Zorgho.

- La féodalité de certains hommes

Aujourd'hui encore, il y a des chefs de famille qui refusent d'admettre l'égalité entre les sexes. Ils continuent de reléguer les femmes au second rang. « *L'ignorance et le manque de dialogue : beaucoup d'hommes ne collaborent pas avec leurs femmes du fait de leur genre* », une fille lors d'un entretien de groupe à Zorgho.

- L'absence d'une faitière régionale des acteurs de la lutte contre les VBG

L'absence d'un cadre de rassemblement, de fédération des forces, des idées et d'échanges des acteurs de la lutte contre les VBG.

3. Les principaux besoins des acteurs

- Renforcement des compétences des acteurs : plaidoyer, animation des groupes, formations aux droits humains et au leadership des femmes et des jeunes filles (importance de la scolarisation et maintien des filles à l'école) ;
- Organisation et structuration des activités ;
- Equipements logistiques et techniques ;
- Sensibilisation et formation des membres des bureaux et leaders d'opinion des villages.

VII. Analyse des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre la VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles

1. Les activités

Comme le souligne une Responsable de l'association à Pittyn, « *la lutte contre les violences de tout genre contre les femmes et les enfants, la formation des femmes et des jeunes filles dans les métiers pour les analphabètes, les dons de vivres et de fournitures scolaires aux orphelins et aux veuves et l'accueil et encadrement des mineurs* » sont les activités du Centre Nabasnoghin. Les principales activités citées

sont :

- La scolarisation des enfants en situation difficile ;

« Si vous voyez des femmes violentées comme ça, c'est qu'on les a forcées à se marier très tôt, elles ne connaissent rien, elles n'ont pas été à l'école, donc nous nous efforçons pour que tout le monde aille à l'école, l'école pour tous ; pour que tout le monde soit formé ! Ainsi...tu vas connaître tes droits »
Responsable d'association de femmes.

- Le soutien moral aux femmes battues ;
- L'accompagnement psychologique et sanitaire des veuves et orphelins sans soutien ;
- Le parrainage des enfants de familles démunies et d'orphelins du SIDA ;
- L'accueil des femmes et personnes âgées victimes d'accusations de sorcellerie ;
- L'appui-conseil et accompagnement psychologique et financier des personnes atteintes du VIH.

« Nos activités vont en direction des orphelins, des veuves et des enfants de la rue et toute autre personne en situation difficile », (Agent action sociale).

2. Les acquis et l'évolution des normes sociales

- L'existence de nombreuses organisations associatives et d'ONG actives dans la lutte contre les VBG dans la région du Plateau central ;

Nous avons des acteurs très actifs qui donnent l'exemple dans cette région surtout dans les communes de Zorgho et de Mogtêdo : AFUP, SOS Sahel.

« Il faut organiser les cadres de concertations inter-village pour renforcer la cohésion sociale. Mettre en place des groupements dans les villages pour favoriser la lutte contre la VBG. Conseiller les hommes de laisser leurs femmes travailler car si la femme gagne de l'argent ça aide beaucoup la famille. Créer des emplois pour les victimes », Responsable Association AFUP.

VIII. Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte

1. Aux acteurs étatiques

- Le soutien au développement des activités génératrice de revenu (AGR) des femmes ;
- La prise en compte du genre dans les curricula d'enseignement dans tous les cycles d'enseignement ;
- La dotation des structures en charge de la lutte contre les VBG de moyens logistiques et matériels adéquats ;
- L'application stricte des lois et règlements en vigueur ;
- La mise en place d'un fonds d'assistance aux femmes victimes de VBG ;
- Le développement des activités de promotion du genre ;
- Rendre accessibles les textes (lois et règlements) en matière de VBG à toutes les populations en les traduisant dans les langues locales.

« Donner du travail aux femmes afin qu'elles puissent se développer. Il faut s'entretenir avec les maris et leurs femmes en les conseillant » agent de santé à Zorgho.

2. Aux acteurs de la société civile (association, ONG)

- La sensibilisation et la formation des chefs de famille sur les droits des femmes et les conséquences des VBG ;
- Le développement des AGR pour les femmes ;
- La création des cellules d'alerte et de prévention dans les villages (cette cellule peut regrouper les chefs religieux, les coutumiers, les femmes leaders, les agents publics) ;

- La sensibilisation des hommes (auteurs) de VBG par l'organisation de théâtres foras, de projection cinématographique, des causeries-débats ;
- La vulgarisation et l'application des lois et textes sur les VBG ;
- La sensibilisation des populations sur les effets des discriminations au sein de la société ;
- La mise en place de stratégies de sensibilisation et d'information en direction des hommes afin de réduire voire éliminer les violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

Comme le souligne une Responsable d'association : « **Nous avons la conviction que, pour faire reculer les violences faites aux femmes, il est important de travailler en direction des hommes auteurs de violences** ».

3. Aux acteurs traditionnels

- Organiser des échanges inter religieux pour renforcer la cohésion sociale (Chef de Pittyn) ;
- Œuvrer à la cohésion sociale dans les villages et les villes du Burkina Faso ;
- Instaurer des règles rigoureuses à suivre avant de se marier dans toutes les religions, Cela contribuera à réduire les violences (divorces, répudiations etc.).

IX. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre

De nombreux défis s'imposent aux structures et aux acteurs œuvrant dans le domaine de la lutte contre les VBG au Plateau central. Il s'agit de :

- La prise en compte de la problématique dans les préoccupations régionales, provinciales et communales ;
- L'autonomisation de la femme, que ce soit dans son foyer ou dans sa famille ;
- La prise en compte du genre dans le contexte sécuritaire et de crise humanitaire ;
- L'accentuation des sensibilisations ;
- La faible vulgarisation des textes surtout en milieu rural.

Quelques témoignages sont de nature à rendre compte de ces défis. « **Perpétuer les sensibilisations à travers les rencontres des parents d'élèves à l'école. Profiter de la maternité de la femme pour sensibiliser le mari** » femmes victimes de Zorgho.

Pour ce qui est de la faible vulgarisation des textes sur les VBG, le Chef de Pittyn souligne qu'il y a le « **manque de vulgarisation car dans notre localité, les gens ne sont pas au courant des lois et des institutions en vigueur. Manque de sensibilisation dans les villages** ».

X. Perspectives des mouvements féministes

Dans la région du Plateau central, les enquêtes n'ont pas identifié de présence de mouvements féministes. La question a été par conséquent sans objet pour les personnes.

Conclusion partielle

Dans la région du Plateau central les VBG sont très largement expérimentées par les populations. Elles affectent par ordre d'importance les femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons et les hommes. Dans cette région les principaux types de violences sont les violences conjugales en milieu rural et les violences économiques en milieu urbain.

Par ailleurs, on peut noter la concentration en ville (Zorgho) des associations et ONG œuvrant dans la lutte contre le VBG au détriment du milieu rural (Mogtédo) où elles sont quasi-inexistantes.

La lutte contre les VBG étant un combat pour un changement de comportements, il convient pour les différents acteurs de travailler avec la collaboration des leaders coutumiers.

CHAPITRE III : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DES HAUTS BASSINS

La région des Hauts-Bassins est située à l'ouest du Burkina Faso. Elle est constituée de 3 provinces : le Houet, le Kéné Dougou et le Tuy avec une population estimée à 1 410 284 habitants, dont 49,4% d'hommes et 51,6% de femmes. Sa population est essentiellement composée de Dioula, Mossi, Sénoufo, Bobo et de Peulhs (INSD, 2007). Sur le plan religieux, l'islam est la religion la plus représentée avec une proportion de 72,3 % de la population suivi de la religion catholique avec 13,1%, ensuite la religion traditionnelle communément appelée animisme avec 10,9%, et de la religion protestante avec 2,7%.

Dans cette région, l'agriculture est l'activité qui mobilise la quasi-totalité de la population rurale et une frange importante de celle urbaine suivie de l'élevage et du commerce.

I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre

Genre

La notion du genre est diversement appréciée surtout dans un milieu où le taux d'instruction est relativement bas. Le genre pour plusieurs personnes enquêtées dans les Hauts-Bassins se résume à sa conception basique qui fait allusion au sexe, c'est-à-dire, le sexe masculin et féminin. Comme l'affirme cette personne enquêtée, le genre est la distinction entre le sexe masculin et le sexe féminin (Ménagère, Victime de violence conjugale à Houndé).

La réduction du genre à sa dimension minimaliste n'est pas seulement l'œuvre des personnes non instruites. Il ressort de cette étude que même dans le milieu instruit, il n'est pas rare qu'on résume le genre à la dichotomie homme/femme. Ainsi, la définition minimaliste renforce la vision la plus partagée surtout dans le monde rural où une autorité villageoise affirme en ces termes : « *La femme est toujours derrière l'homme, c'est comme ça. On est né et on a trouvé ça, on ne peut pas changer comme ça* » (Autorité coutumière à Houndé).

Violence basée sur le genre

Les perceptions des acteurs sur le genre justifient l'idée qu'ils ont de la VBG. Si la notion de la violence est définie selon la population comme faire la « *force à quelqu'un sans distinction de sexe* », car, pour ces jeunes enquêtés à Bobo-Dioulasso, la violence, « *C'est une force déchainée à quelqu'un, c'est forcer quelqu'un à faire quelque chose. C'est infliger à une personne une force sans raison* ». Il n'en demeure pas moins qu'elle est soit acceptée, tolérée ou contestée selon les acteurs en fonction de leurs statuts et positions sociales. La violence basée sur le genre ne concerne pas seulement les adultes, car les enfants, les personnes âgées, des personnes vivantes avec un handicap, les personnes obèses, sont aussi victimes de la violence basée sur le genre. Ces extraits en sont une illustration :

« *C'est empêcher une fille ou un garçon de faire quelque chose, empêcher le garçon ou la fille d'aller à l'école dans le but de lui confier d'autres tâches ménagères, des travaux champêtres, ou de garder les troupeaux, etc.* » (Focus group Jeunes, Bobo-Dioulasso).

« *Il y a des violences contre les enfants, les femmes, les personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap, les personnes obèses. Quand on construit les salles de conférences, est ce qu'on tient compte des personnes qui sont atteintes d'obésité ? Il y a aussi les nains et naines qui sont victimes de ces violences* » (Agent communal, Service genre Bobo-Dioulasso).

II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région des Hauts-Bassins

Les violences subies par les femmes, les filles, les hommes et les jeunes garçons sont différentes selon les milieux et les circonstances. Des centres urbains au milieu rural, les acteurs ci-dessus cités ne vivent pas les mêmes réalités.

1. Types et ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Nous comptons plusieurs types de violences basées sur le genre en fonction des statuts et positions des individus dans la société. C'est d'ailleurs ce qui explique les écarts entre les violences subies par le genre féminin et masculin. Selon les normes sociales des différentes sociétés des Hauts-Bassins à l'image de celles du pays, la hiérarchisation sociale ne classe pas l'homme et la femme à la même enseigne. De façon générale, selon les enquêtes de terrain les VBG faites aux femmes et aux jeunes filles peuvent se résumer en sept (07) points :

● Violences conjugales

Même s'il est difficile, voire impossible, de mesurer le nombre réel des femmes victimes de violence dans les couples au regard du poids de la tradition, plusieurs femmes affirment être victimes de la violence dans leurs couples. Par ailleurs, certaines personnes disent avoir connaissance des cas de violences exercées par des membres de leur entourage. Interrogé sur cette question, cette enquêtée nous dit ceci ; « *Souvent quand vous partez sur le terrain, il y a des femmes qui disent qu'elles subissent une violence physique, mais elles n'ont pas de choix, à cause du mariage et des enfants, elles sont obligées de rester* » (Inspecteur de police).

● Violences sexuelles

La sexualité constitue un tabou dans la société africaine. Tout ce qui concerne la vie sexuelle du couple relève de l'intimité. Néanmoins, certaines femmes avouent être victimes des cas de violence sexuelle dans leurs couples. Outre les violences sexuelles que vivent des femmes dans les couples, des femmes et filles sont souvent victimes des cas d'agressions sexuelles par d'autres hommes dans la société.

● Mariages forcés

« *Mes parents m'avaient donné en mariage forcé au village et j'ai eu deux enfants avec mon mari. Mais il me battait constamment donc j'ai décidé de fuir le village en lui laissant les enfants* » (Ménagère, victime de violence à Houndé).

Cet extrait d'entretien illustre bien l'existence d'un phénomène qui a longtemps fait l'objet de lutte par plusieurs acteurs. Malgré les efforts consentis par les divers acteurs, le phénomène persiste. La lutte pour l'éradication du mariage forcé est confrontée à des valeurs socio-culturelles oppressantes toujours ancrées dans les différentes couches sociales. À cela s'ajoute le mariage précoce. Selon les échanges lors du focus group réalisé avec les femmes membres de différentes associations à Bobo-Dioulasso, le mariage forcé ne concerne pas que les femmes. Souvent un homme peut épouser une femme sous la contrainte de sa famille. « *Le mariage forcé n'est pas seulement envers les femmes, souvent on peut donner une femme à un homme pourtant il ne veut pas de cette femme. C'est le mariage forcé aussi* » (Focus group femmes membres de différentes associations à Bobo-Dioulasso).

● La discrimination faite aux jeunes filles dans la scolarisation

La discrimination entre homme/femme n'est pas le produit d'un déterminisme biologique, mais émane d'une construction sociale. Cette distinction entre homme/femme et garçon/fille se fait valoir dès le stade de nourrisson dans certaines communautés (Alain Bihl et Roland Pfefferkorn, 2002).

À cette supériorité du jeune garçon, s'ajoute le statut d'étranger de la fille qui est amené à partir un jour pour rejoindre un foyer. Dans cette optique, les investissements dans l'éducation de la fille peuvent à tout moment être interrompus pour le mariage, surtout précoce en milieu rural. Ce qui pourrait se justifier par l'exemple ci-dessous : « *Je peux prendre l'exemple de la scolarité où on permet aux garçons d'aller à l'école tout en interdisant aux femmes d'aller à l'école. C'est privilégier un sexe au détriment de l'autre* » (Ménagère à Houndé).

● Violence économique (l'accès des femmes à la terre)

La gestion du foncier dans les pays africains est l'œuvre des hommes. La femme étant considérée comme une « étrangère » dans sa famille biologique et dans celle maritale, est éliminée dans le partage du bien foncier. Sur cette question, les femmes lors d'un Focus group à Bobo-Dioulasso affirment : « Chez nous ici, la femme n'a pas droit à la terre. Ça aussi c'est une forme de violence ». « Parce que tu

es une femme, tu n'as pas droit à la terre de ta famille, c'est un problème ».

● La gestion de l'héritage

« *Après le décès du mari de ma sœur, sa belle-famille s'est accaparée de tous les biens du ménage. Ils ont tout pris jusqu'au lit conjugal. Ma sœur n'a pas pu supporter et elle est décédée en laissant derrière elle des enfants* » (Focus group Femmes à Bobo-Dioulasso).

Cet extrait témoigne que l'héritage est le plus souvent source de conflits dans la société burkinabé. L'héritage dans la société burkinabé est confronté à deux modes de gestion qui sont : modernes et celles coutumières/religieuses.

● Violences psychologiques

La violence psychologique est la forme la plus répandue et en même temps la forme la moins dénoncée, car les individus l'ont presque intégré dans leur quotidien. Des injures aux autres types de pression morale, les femmes et jeunes filles en subissent dans leurs familles et dans la société.

« *Vous voyez, jusqu'à nos jours il y a plusieurs femmes qui ne peuvent pas prendre la parole devant les gens. Elles ne veulent pas se mettre à la tête des associations, tout ça, c'est la violence* » (Focus group femmes membres des associations à Bobo-Dioulasso).

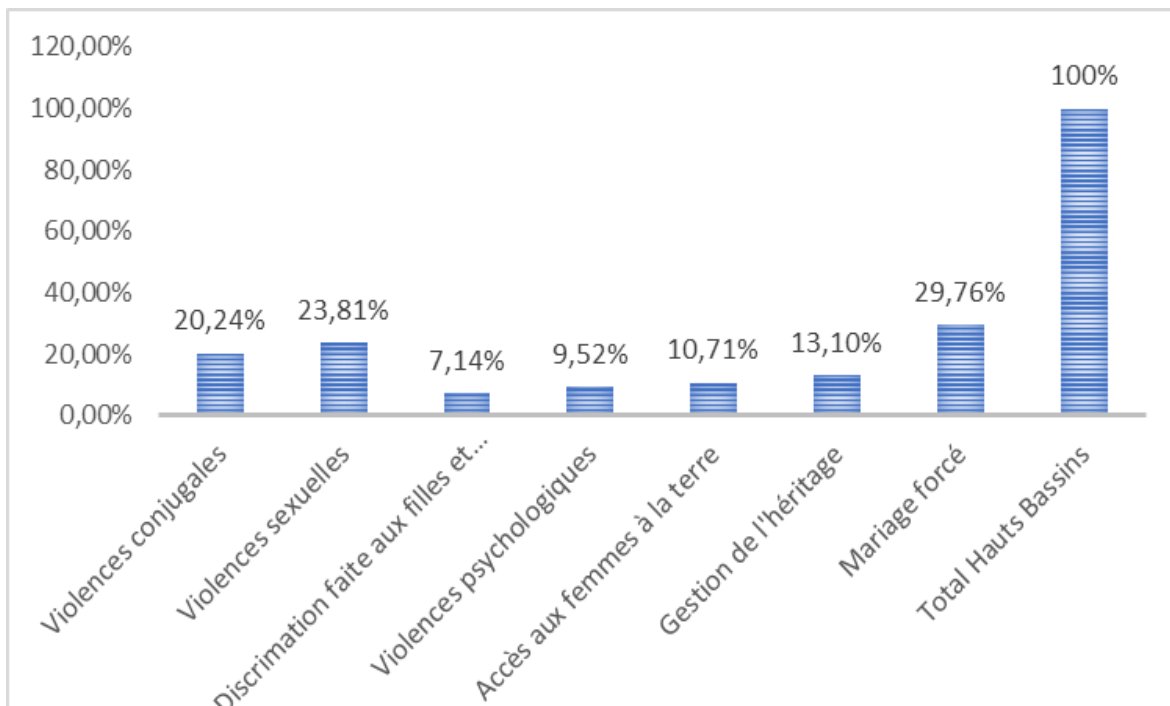


Figure 4: Récapitulatif des types et ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles dans la région des Hauts-Bassins (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête de terrain)

2. Types et ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons

Il est difficile de mesurer l'ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons pour plusieurs raisons. Rares sont les hommes qui font recours aux structures spécialisées pour des cas de violence qu'ils subissent. Pour ceux-ci, se référer à une structure est synonyme d'humiliation étant donné que l'homme selon la norme sociale est censé être celui qui domine dans son foyer et non celui qui est dominé. Selon les résultats de l'enquête, les hommes et les jeunes garçons sont victimes de trois types de violences qui sont : la violence conjugale, l'accès à la terre par les jeunes et la violence faite aux orphelins.

● Les violences conjugales

Une minorité d'hommes avoue être victime de violence de la part de leurs conjointes. Mais, lors d'un entretien, un homme avoue qu'il aurait été victime de violence de la part de son épouse. « *Ma femme ne*

se comportait pas bien dans notre foyer, elle avait des relations extras conjugales. Elle ne me respectait plus donc j'ai décidé de mettre fin à notre relation. C'est ainsi qu'elle m'a battu avec une spatule jusqu'à ce que la spatule se casse et a pris de l'eau chaude et en a versé sur moi » (Enseignant, Victime de violence à Houndé).

● Violence économique (l'accès des jeunes garçons à la terre)

La discrimination en termes d'accès à la terre ne concerne pas que les femmes, les jeunes garçons sont également victimes. Les jeunes garçons dans certaines zones agricoles sont opprimés par les aînés qui ont le monopole de la terre. Même quand on leur cède la terre, elle est le plus souvent non propice aux activités agricoles. Cette situation est la plus vécue en milieu rural où l'agriculture est plus développée.

● La violence faite aux orphelins

« C'est un ami orphelin qui partait à l'école et au décès de ses parents, il a été confié à sa tante. Le petit voulait continuer l'école, mais sa tante ne voulait pas. Elle ne voulait pas que le petit orphelin parte à l'école comme ses enfants. Il a beaucoup souffert et pour finir il a quitté la cour de sa tante et un homme riche l'a accueilli et il l'a inscrit à l'école » (Focus group jeunes).

Il faut mentionner que cette forme de violence ne concerne pas seulement les jeunes garçons ; des filles en sont aussi victimes.

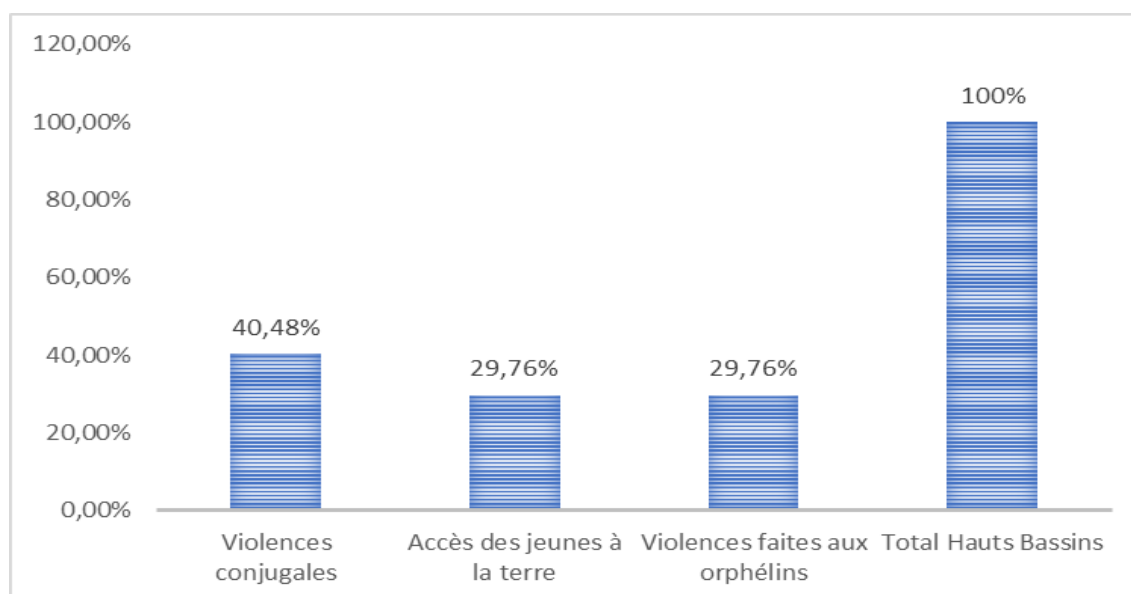


Figure 5: Récapitulatif des types et ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons dans la région des Hauts-Bassins (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête de terrain)

3. Les causes de la violence basée sur le genre

Plusieurs raisons expliquent la violence basée sur le genre dans le contexte burkinabé. Ces raisons peuvent se résumer en quatre points selon les informations collectées dans les Hauts-Bassins.

● Le faible niveau d'instruction

Le faible niveau d'instruction des femmes est un handicap pour leur émancipation. Le taux d'analphabétisme très élevé chez les femmes surtout celles issues du milieu rural. Cette réalité constitue un obstacle pour l'émancipation de la couche féminine. L'analphabétisme maintient la femme dans l'ignorance et consolide la supériorité du genre masculin, d'où la consolidation de la thèse de la domination masculine (Bourdieu, 1998). Comme l'affirme cet enquêté ; *« l'ignorance et la méconnaissance des textes expliquent la place que les femmes occupent dans la société »* (Agent communal, Service Social à la Mairie de Bobo-Dioulasso). Ainsi, l'ignorance empêche les femmes de mieux connaître les textes en faveur du genre.

◆ Les facteurs socio-culturels

Le poids des normes sociales sur les individus dans les sociétés africaines constitue un obstacle pour l'émancipation de la femme. Cette situation de suprématie transmise durant tout le processus de socialisation amène la femme de façon tacite à intérioriser une posture dans laquelle la violence basée sur le genre trouve ses origines. Ayant acquis les valeurs et normes sociales, la jeune fille finit par normaliser la domination masculine. Les extraits de cet entretien illustrent en quelques mots la hiérarchisation sociale : « *On ne laisse pas la parole à la femme, elle n'y a pas droit à la parole, la femme est perçue comme inférieure à l'homme et la femme n'a pas de pouvoir de décision. Dans la tradition la femme n'a pas droit à la parole. Ce sont les conceptions culturelles* » (Focus group Femmes à Bobo-Dioulasso).

L'ancrage de cette réalité sociale explique en partie l'existence des différentes formes de violence basée sur le genre. Ces formes de violence existent aussi bien en milieu rural qu'urbain. Pour Fatoumata Kinda, « Les rôles (destinés à la femme) sont appris au fil du temps et varient considérablement au sein d'une même culture et d'une culture à l'autre » (Kinda, 1998).

Dans le monde professionnel en milieu urbain, des survivances existent toujours. C'est ce qui amène cette personne enquêtée à affirmer que : « *le sexe masculin se sent supérieur à l'autre sexe de sorte que lorsqu'une femme accède à un poste de haut niveau, on ne voit pas cela dans la logique des faits* » (Inspecteur de Police Municipale).

◆ Les raisons économiques

Les arguments économiques constituent une des raisons de la violence basée sur le genre. L'inégale répartition des richesses disponibles dans une famille ou une organisation sociale peut maintenir certains membres de la société dans la précarité. Il ressort des résultats du terrain que les aînés masculins sont dans la majorité des cas ceux qui détiennent les moyens de production et ceux qui gèrent les richesses des familles. Dans cette gestion le plus souvent autoritaire, les femmes et les jeunes sont marginalisés du fait de leur dépendance vis-à-vis des aînés sur le plan économique. « *L'homme dans la famille dit qu'il est le maître, donc la femme n'a pas de décision dans la gestion. L'homme, tout ce qu'il veut, il fait* » (Focus group femmes membres des associations à Bobo-Dioulasso).

En milieu rural, l'inégal accès à la terre renforce la domination de ceux qui détiennent le droit d'accès. Ainsi, les femmes et les jeunes se retrouvent être les plus lésés.

◆ Les arguments religieux

Selon les informations recueillies, les enquêtés affirment que les religions révélées ont une importance dans la manifestation des violences basées sur le genre. Plusieurs personnes tirent les mobiles de leurs rapports différenciés en fonction du genre dans ces religions.

Il ressort des entretiens menés dans la province du Houet que la religion musulmane est beaucoup citée comme source pour certaines personnes, surtout dans les rapports homme/femme. Selon cette personne enquêtée ; « *La femme selon des conceptions religieuses se dit inférieure à l'homme. Bobo est une ville fortement islamique donc on observe un phénomène d'opposition lorsqu'on essaie d'aborder ces questions* » (Inspecteur de Police Municipale à Bobo-Dioulasso).

Outre les religions révélées, la religion traditionnelle joue également un rôle dans le maintien des inégalités basées sur le genre. Les normes sociales et les valeurs coutumières sont convoquées pour justifier un comportement, une attitude ou des perceptions vis-à-vis du genre.

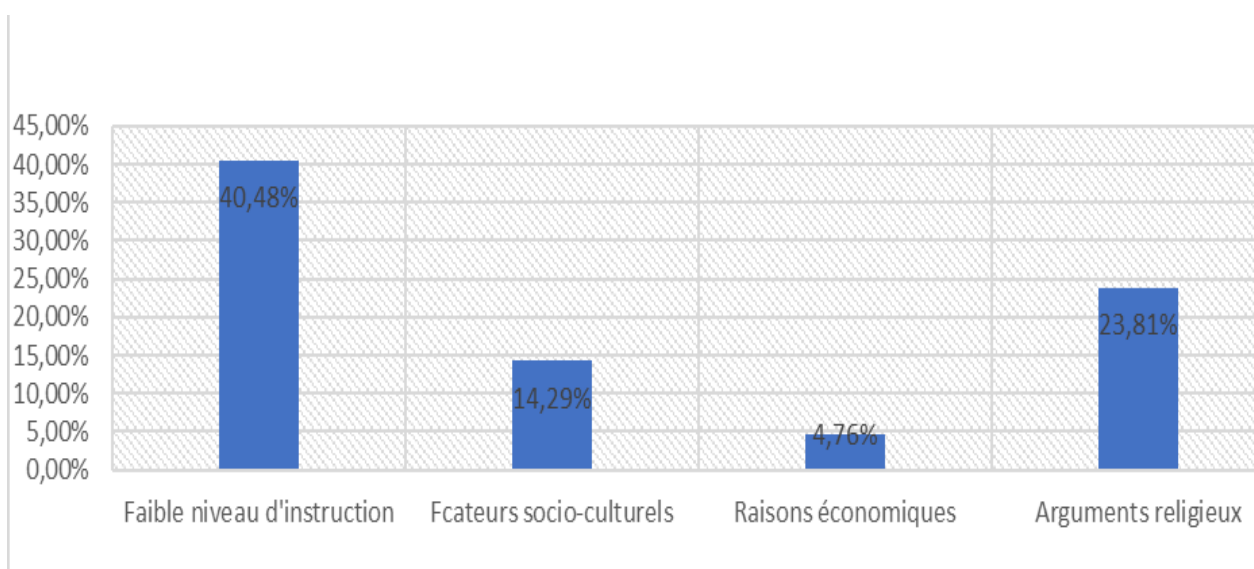


Figure 6 : Récapitulatif des causes de la violence basée sur le genre dans la région des Hauts-Bassins (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête de terrain)

4. Aperçu sur les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre (VBG)

Selon les informations collectées dans la région des Hauts-Bassins, les cas de violences basées sur le genre sont plus observés dans les villages où les normes sociales pèsent le plus sur les individus. De façon générale, les femmes sont les victimes. Cette situation se justifie par la position que la société accorde à l'homme dans le contexte africain. « *Selon notre tradition, la femme est comme une propriété privée de l'homme qui en fait ce qu'il veut* » (Focus group Jeunes garçons à Houndé).

5. Aperçu sur les principales victimes identifiées des violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre touchent toutes les couches de la société, mais de façon disparate. Selon les données collectées dans la province de Houet et celle du Tuy, les principales victimes de la violence basée sur le genre sont les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons. *

Types de violence	Auteurs des violences	Victimes
Violences conjugales	Hommes / Femmes	Hommes / Femmes
Violences sexuelles	Hommes	Femmes / Jeunes filles
Mariages forcés	Hommes / Femmes	Hommes / Femmes / Jeunes filles
La discrimination faite aux jeunes filles dans la scolarisation	Hommes / Femme	Jeunes Filles
Violence économique (l'accès à la terre)	Hommes	Femmes, Jeunes Garçons et Jeunes Filles
La violence faite aux orphelins	Hommes / Femmes	Filles / garçons
Violences psychologiques	Femmes / Hommes /	Femmes / Hommes / Garçons / Filles

Tableau 2 : Récapitulatif des types de violences, auteurs et victimes dans la région des Hauts-Bassins (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

III. Les mécanismes auxquels recourent des victimes de VBG

Les victimes des violences basées sur le genre font recours à plusieurs mécanismes qui vont de la négociation à la saisie des instances juridiques.

1. Les institutions étatiques

Les institutions étatiques concernent aussi bien les services déconcentrés de l'État que les institutions décentralisées. Les questions de violence liées au genre relèvent de deux Ministères, que sont : le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire et le Ministère de la Justice, Garde des sceaux.

Au niveau du Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, il existe des directions régionales et provinciales dans les différentes régions, provinces et communes du Burkina Faso. Les propos de cet enquêté nous montrent que plusieurs personnes ont connaissance de l'existence des lois et savent que les services spécialisés doivent être sollicités par les victimes. « *En la matière, il y a des lois puisqu'il y a certaines victimes qui s'orientent vers l'action sociale* » (Focus group Jeunes à Houndé).

En ce qui concerne la justice, en plus de ses tribunaux, il existe aussi des services comme la police et la gendarmerie. Contrairement aux tribunaux, la police et la gendarmerie sont plus sollicitées par les victimes de violence basée sur le genre. Plusieurs personnes nous ont témoigné avoir connaissance des personnes ayant eu recours à ces structures.

2. Les institutions endogènes, traditionnelles, familiales et religieuses

Au regard du poids de la société sur les individus, des questions ayant des liens avec l'intimité, l'honneur de la famille, sont le plus souvent gérés à l'interne. En ce sens, très peu sont ceux qui font recours aux structures étatiques pour la gestion des cas de violence basée sur le genre. Comme le souligne un enquêté, « *le respect pour un homme est capital* » (Enseignant, Victime de violence à Bobo-Dioulasso). Cela montre à quel point l'institutionnalisation sur certain plan n'est pas encore ancrée dans la mentalité des populations. Dans ces conditions, conduire une affaire familiale devant des structures étatiques est « *Mal vu par la société* ». « *Au contraire, ce sont les victimes qui vont porter l'affaire à la police ou à la justice qui sont mal vues par la société* » (Focus group jeune à Houndé). Face à cette situation, les cas de violences basées sur le genre sont soit gérés dans les familles ou par des sphères de la société traditionnelle.

3. Les organisations de la société civile

Plusieurs structures accompagnent l'État dans différents domaines du développement. Ainsi, de façon spécifique, certaines structures se sont focalisées dans la lutte contre les inégalités sociales et dans la promotion du genre. L'existence de ces structures est moins connue par certaines personnes, surtout dans le milieu moins instruit.

En plus des instances étatiques et traditionnelles ci-dessus citées, certains enquêtés affirment connaître l'existence de certaines organisations de la société civile qui militent dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Des organisations de la société civile ont été mentionnées. Il s'agit du MBDHP (Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples) et de la maison de la femme de la ville de Bobo-Dioulasso qui est une association de défense de la cause féminine.

4. La culture du silence

La sensibilité du genre amène certaines victimes à taire les violences auxquelles elles font face à cause des contraintes d'ordres sociaux. Cette situation met souvent l'individu dans un dilemme où il a un choix à opérer entre sa communauté et le rétablissement d'une injustice qui pourrait l'éloigner de ses pairs. L'ancrage des valeurs, des mœurs et des normes sociales des différentes sociétés sur les individus, est un terreau fertile pour l'intériorisation de la violence subie. Face au degré du risque, la médiation interne est beaucoup sollicitée selon la nature du problème. Quand le type de violence semble toucher les intimités des individus ou l'image familiale, le silence pour certains semble être la solution. Ainsi, le refus de signaler autrui encourage la culture du silence. Taire sa violence pour préserver son foyer est un argument qui est évoqué aussi bien par les femmes que par certains hommes qui interviennent dans le domaine de la promotion du genre humain. « *Les femmes ne tardent pas à dire j'accepte parce que je veux le foyer sinon ce n'est pas simple. C'est des expressions qui montre qu'il y a quelque part une*

violence soit morale ou physique qui s'exerce, mais pour sauvegarder l'essentiel, on essaie de supporter » (Inspecteur de Police Municipale à Bobo-Dioulasso).

IV. Analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire) et institutionnel relatif à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons

La question de la violence basée sur le genre s'inscrit dans un cadre général de la protection des droits humains. À cet effet, plusieurs dispositifs et institutions existent pour encadrer, défendre et protéger les Hommes.

1. Analyse de l'applicabilité du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire)

Les dispositifs juridiques en matière de la lutte contre la violence sous toutes ces formes dans la société font partir des missions du Ministère de la Justice. Cette institution est aidée dans sa mission par d'autres structures étatiques comme la police et la gendarmerie. Pour mieux protéger les droits Humains au Burkina Faso, plusieurs lois ont été votées.

Connaissance des textes dans la région du Hauts-Bassins

Les résultats de l'enquête exploratoire sur les violences basées sur le genre dans les Hauts-Bassins ont montré que la connaissance des textes et lois reste très faible. Cette faible connaissance de la juridiction vis-à-vis des VBG est encore plus poussée en milieu rural.

Pour ce jeune, « *L'ignorance est à la base de la méconnaissance des textes. Beaucoup de personnes ne connaissent pas les lois. Au Burkina les analphabètes sont plus nombreux et il y a des gens qui ne savent pas que si quelqu'un exerce de la violence sur une autre, une violence à une personne, on peut l'inculper* » (Focus group jeunes garçons à Houndé).

Applicabilité

« *Pour l'applicabilité des textes, l'État doit faire des efforts. Certaines personnes savent qu'il y a des lois, mais ne savent pas où aller* » (Enseignant, Victime de violence conjugale).

À travers ses propos, cette personne met en exergue l'ignorance qui prévaut. Cette ignorance est un obstacle pour l'application des textes qui sont plus méconnus dans les zones rurales. Mais, il faut aussi souligner que la méconnaissance des textes est un frein pour leur application, car, plus les gens connaissent les textes, plus ils feront recours aux juridictions et moins il y aura des violences. « *Au Burkina on est riche en textes, mais les textes sont méconnus et non appliqués. L'efficacité des textes résident dans leur application. Ceux mêmes qui disent qu'ils connaissent les textes ne les connaissent pas réellement. On connaît les référents des textes, mais on ne prend pas le temps de connaître les textes. Ils connaissent peut-être la forme, mais pas le fond* » (Inspecteur de Police Municipale).

2. Analyse de l'applicabilité du dispositif institutionnel relatif à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons

Connaissance des textes dans la région des Hauts-Bassins

Contrairement aux dispositions judiciaires, les institutions comme l'action sociale sont plus connues par la population. Elles sont plus sollicitées pour ses prérogatives premières qui sont : assister et concilier. Interrogé sur cette question, ces personnes enquêtées à Bobo-Dioulasso soulignent ; « *Nous connaissons l'action sociale* » (Focus group Jeunes à Bobo-Dioulasso). Allant dans cette même logique, les jeunes garçons interviewés lors d'un Focus group à Houndé affirment ceci : « *En matière de textes, il y a certaines victimes qui s'orientent vers l'action sociale quand ils ont un problème avec quelqu'un* ».

Applicabilité

Le Burkina Faso a mis en place un important dispositif institutionnel de promotion du genre sur le plan social, économique et professionnel. Cette politique s'est matérialisée par l'existence d'un Ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'Action Humanitaire, d'un Ministère de la justice, Gardes des sceaux et d'un Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique. En plus de ces

structures, la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons fait partir des missions que d'autres structures non étatiques se sont assignées.

Analyse des capacités en ressources humaines

Les structures en charge de la gestion des questions liées à la violence basée sur le genre et de la promotion de la femme de façon générale, sont confrontées à un manque de ressources humaines. Le manque de spécialistes dans certains domaines est une réalité dans les structures régionales et provinciales et communales. Relativement à cette question, un agent communal affirme que : *« Il faut renforcer la capacité des agents qui vont vers ces publics cibles. Si les éléments sont formés sur la question du genre, sur la question de la violence, ils vont être plus efficaces et on peut avoir un changement. Il faut faire en sorte que les acteurs qui militent en faveur de la protection de la population soient outillés »* (Inspecteur de Police Municipale à Bobo-Dioulasso).

Analyse des capacités financières des institutions des acteurs (associations, ONG, structures étatiques, institutions traditionnelles ...)

« Les difficultés ne manquent pas. Il y a d'abord les difficultés matérielles. On n'a pas des moyens de locomotion pour aller sur le terrain. Quand vous prenez une unité d'intervention qui n'a pas de moyens matériels pour aller sur le terrain, qui n'ont pas de matériels pour les projections. Il y a des outils que j'ai payé avec mon argent, demain si je ne suis pas ici, je m'en vais avec cela » (Agent de l'administration communale).

La capacité financière des institutions diffère selon leur nature. Les réalités ne sont pas les mêmes en ce qui concerne les structures étatiques et celles privées. *« Les associations n'ont pas les moyens ici à Houndé. Souvent, certaines associations nous appellent pour qu'on les aide dans la sensibilisation, ils nous donnent que les frais de carburant pour aller dans les villages. C'est le problème ici »* (Focus group Jeunes).

Le fonctionnement des structures déconcentrées de l'État dépend entièrement du budget national. Face aux moyens limités de l'État, des secteurs qui relèvent du social sont à la traîne dans la répartition des budgets alloués aux différents ministères. Les dotations qu'accorde l'État aux structures déconcentrées ne permettent pas d'assurer leur fonctionnement. Pour pallier ces insuffisances, ces structures reçoivent des appuis techniques et financiers des structures non étatiques œuvrant dans le domaine du social.

Même si les organisations non étatiques viennent en aide aux structures étatiques, il n'en demeure pas moins que ces organisations connaissent également des contraintes budgétaires. Fonctionnant sur la base des financements extérieurs, les associations et les ONG sont souvent confrontées à des difficultés financières.

Pour les institutions traditionnelles, la réalité est tout autre. À la différence des structures étatiques et associatives qui sont bien formelles, les institutions traditionnelles sont des instances endogènes, basées sur des normes coutumières selon les réalités de chaque communauté. Les institutions traditionnelles interviennent au niveau familial, villageois et intercommunautaire à travers la médiation pour une résolution à l'amiable lorsqu'elles sont saisies.

En somme, l'ensemble des structures, qu'elles soient étatiques ou non connaissent des contraintes financières qui constituent des obstacles pour la lutte contre les violences basées sur le genre.

V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG

La lutte contre les violences basées sur le genre implique plusieurs acteurs aux statuts divers. Cette diversité des acteurs dans les Hauts-Bassins requiert une synergie d'action pour plus d'efficacité.

1. Les institutions étatiques

Au regard du caractère transversal de la problématique, plusieurs ministères sont concernés. On a dans les Hauts-Bassins quatre (04) Directions régionales :

La Direction régionale du Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire ;

Cette direction a pour mission de promouvoir l'Homme en lui donnant toute sa dignité afin qu'il soit épanoui. De façon spécifique, les différentes directions œuvrent dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. En plus, les directions régionale et provinciale dudit ministère sont chargées de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'équité, d'égalité et de la promotion sociale.

La Direction Régionale de la Police Nationale

Selon ces prérogatives, les questions de violence basée sur le genre concernent également la police. Elle est souvent saisie par certaines victimes. Une fois saisie, la police examine les plaintes et en fonction des faits elle statue ou transmet le dossier aux structures judiciaires.

La Gendarmerie Nationale

Au regard de ses missions, la gendarmerie est impliquée dans la gestion des questions de violence en générale et celle basée sur le genre en particulier. Tout comme la police, cette force fait également recours à l'instance judiciaire si besoin est.

La Direction Régionale du Ministère de la Justice, Gardes des sceaux

Elle a en charge les affaires juridiques et judiciaires, la promotion des droits humains et des droits civiques et la sécurité pénitentiaire. À ce titre, les différents tribunaux sont saisis pour des questions de violence basée sur le genre.

Pour promouvoir les droits humains, un ministère a été dédié aux droits humains et à la promotion civique. Ce ministère qui auparavant était rattaché à celui de la justice, est un département plein afin de promouvoir les droits humains au Burkina Faso.

2. Les institutions privées associatives, ONG intervenantes dans les Hauts-Bassins

Les institutions privées sont composées des associations et des organisations non gouvernementales. La liste des structures n'est pas exhaustive. De façon spécifique, ces structures recensées se focalisent plus sur les enfants et les femmes. Il s'agit de :

L'ONG Terre des Hommes (TDH)

Terre des Hommes est une ONG Suisse qui intervient dans la région des Hauts-Bassins. De façon particulière, elle lutte pour l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées dans les pays du Sud, plus particulièrement celles des enfants et des femmes. Terre des Hommes Suisse mène des projets sur trois axes : renforcer une économie durable et assurer la sécurité alimentaire des familles ; lutter contre l'exploitation économique des enfants et promouvoir l'éducation.

L'ONG Save the Children

L'ONG Save the Children a une représentation dans la région des Hauts-Bassins, plus particulièrement dans la ville de Bobo-Dioulasso. Son champ d'intervention porte sur les domaines de la nutrition, de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants vulnérables. Outre ces domaines, elle intervient dans la promotion des activités génératrice de revenus au profit des familles des enfants vulnérables dans la perspective de créer un cadre d'épanouissement pour ces enfants.

SOS Villages d'Enfants

SOS Villages d'Enfants Burkina Faso est une organisation non gouvernementale à vocation sociale. Elle s'appuie sur la Convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant et de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant pour venir en aide aux enfants en danger, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de famille ou qui courent le risque de la perdre.

AED/Bobo-Dioulasso

L'Association Espoir pour Demain (AED) est une association qui vise à améliorer les conditions de vie de l'enfant en situation particulièrement difficile, à réduire la transmission materno-fœtale de l'infection à VIH/SIDA et à améliorer la qualité de vie de l'enfant infecté ou affecté par ce virus, de la femme enceinte séropositive ainsi que du couple mère-enfant séropositif.

Union YANTA /Association féminine

L'Union Yanta regroupe plusieurs associations féminines. Elle a été créée pour stopper la coupe du bois par les femmes dans la forêt classée de Dindéresso par le projet BKF en 2006. Elle compte au total 12 plus 01 association de filles (Sinignanssigui). Elle intervient dans le domaine de la transformation des produits forestiers non ligneux, dans l'artisanat, l'apiculture, la transformation du manioc en attiéké, fabrication du savon, et d'autres métiers.

3. Les institutions familiales, traditionnelles et religieuses

Les institutions familiales, traditionnelles et religieuses sont des instances différentes aux structures formelles. Néanmoins, elles jouent un rôle important dans la médiation menée soit par les structures étatiques ou des organisations non gouvernementales et associatives. Du fait de la place qu'elles occupent dans l'organisation sociale, recours est constamment fait aux instances traditionnelles.

4. Analyse de la situation des mouvements sociaux féministes

Il est judicieux de faire la nuance entre l'approche féministe et l'approche genre. Selon les informations collectées dans les Hauts-Bassins, aucune information sur la notion du féminisme n'a été révélée. Aussi, l'engagement des différents acteurs dans la promotion du genre est orienté vers un meilleur épanouissement des différentes couches de la société. Aucun mouvement féministe n'a été recensé dans la région des Hauts-Bassins.

VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile

1. Stratégies des acteurs

Aussi bien pour les structures étatiques que celles privées, les stratégies adoptées en vue de renverser la pyramide de la violence basée sur le genre reste la sensibilisation des différentes couches de la société. Ce qui fait dire à cette personne enquêtée que « *L'éducation est un défi majeur pour venir à bout des violences basées sur le genre. On fait des sensibilisations à l'endroit de la population. On fait aussi des sensibilisations à travers des projections PowerPoint dans les salles avec des différentes sensibilités* » (Agent communal, Service du genre).

C'est dans cette logique que ces personnes enquêtées affirment ceci ; « *les hommes, les femmes et même les coutumiers doivent être concernés par les sensibilisations. On doit aussi viser les enfants, c'est-à-dire, l'éducation dès le bas âge* » (Focus group Femmes à Bobo-Dioulasso).

Pour plus d'efficacité, certaines structures mènent des formations à l'endroit des femmes dans certaines localités. N'ayant pas le droit d'usage des moyens de répressions, les structures privées se limitent à la sensibilisation. Elles font souvent recours aux institutions habilitées pour l'interpellation des personnes mêlées à des cas de graves violations des droits humains.

2. Les acquis et l'évolution des normes sociales

« *Au Burkina on n'a pas un problème de textes, on a une panoplie de textes. On doit faire respecter les lois et être rigoureux dans leur application* » (Inspecteur de Police Nationale à Bobo-Dioulasso). Pour cet enquêté, des textes existent au Burkina Faso. L'existant doit être consolidé et étoffé à travers les besoins et des réalités du moment pour les rendre plus efficaces.

En plus de cela, le taux de plus en plus croissant des personnes instruites contribue à un changement de mentalité. Les efforts faits par les structures étatiques et les structures associatives apportent des informations nouvelles aux acteurs sur les différentes questions sociales. Avec les différentes sensibilisations menées, les barrières obscurantistes sont en train de s'effriter. Mais, il faut noter que des obstacles existent toujours.

3. Les obstacles et les insuffisances

« *C'est compliquer, on fait des mariages entre familles donc on ne peut pas aller ailleurs pour parler de certains problèmes. La femme, si ta famille n'est pas avec toi, tu ne peux pas aller en justice pour poser*

un problème de foyer » (Focus group avec des femmes membres d'associations). Malgré les efforts qui sont faits, les contraintes d'ordres sociaux existent toujours. Les normes sociales pèsent sur les individus, car la plupart des personnes qui vivent en milieu rural ou urbain sont rattachées à leurs valeurs coutumières. À cela s'ajoutent les cas de corruption dénoncés par certains acteurs dans le monde judiciaire. Cette corruption pour cet enquêté empêche une meilleure application des lois. « **La corruption fait que les lois ne sont pas bien appliquées. Si tu dénonces une personne auteur de violence et qu'il va corrompre l'autorité qui est en charge du dossier, il n'y aura plus de suite** » (Enseignant, Victime de violence).

Il ressort des enquêtes du terrain que le manque de moyens financiers est un frein pour le bon fonctionnement des structures œuvrant dans le domaine de la promotion des droits humains en général et la promotion du genre en particulier. Les limites sur le plan budgétaire empêchent la mise en œuvre efficace des stratégies des différentes structures dans les Hauts-Bassins. Selon une responsable d'association à Houndé, « **le manque de moyens financiers est un obstacle pour le travail sur le terrain** ».

Un aspect important dans ce domaine est l'absence des structures de prises en charge psychologiques des personnes victimes de violence. L'accent est mis sur les autres aspects en occultant les effets de la violence sur le plan moral. « **Dans ces situations de violence conjugale, on devait prévoir un soutien psychologique, mais on ne l'a pas. Je vis cette situation [problème lié à la vie sexuelle du couple] depuis une année, mais je gère comme je peux. Sinon ce n'est pas facile** » (Ménagère, victime de violence, Houndé).

4. Besoins des acteurs

Les investigations menées dans les Hauts-Bassins ont révélé qu'il existe un besoin énorme pour venir à bout de ce fléau. De façon unanime, le manque de moyen financier et humain est évoqué par tous les acteurs. Face à cette situation, la sensibilisation qui est reconnue comme une stratégie pour aboutir aux changements de mentalité ne peut pas être menée avec efficacité. Pour celui qui est sans ressources financières, il est difficile de réunir du monde. « **Avec le manque de moyens, il est difficile de réunir les gens pour les séances de sensibilisation** » (Focus group Femmes à Bobo-Dioulasso).

En plus des arguments économiques, des besoins existent également en termes de formation des agents qui interviennent dans le domaine de la promotion du genre. Avec des niveaux de connaissance disparates, ces acteurs mènent leurs activités avec des lacunes.

VII- Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.

1. Aux acteurs étatiques

À l'endroit des acteurs étatiques, il ressort des entretiens réalisés qu'il faut :

- Renforcer la capacité des acteurs œuvrant à la prévention et l'élimination des VBG sur le plan humain ;
- Renforcer la capacité sur le plan matériel ;
- Vulgariser les lois à travers la formation des délégués de quartiers et des autorités coutumières et religieuses ;
- Former les enseignants en intégrant des modules dans leurs formations ;
- Créer des structures de prise en charge psychologique des victimes de violence.

2. Aux acteurs de la société civile (association, ONG)

- Organiser des cadres de concertation entre les structures exerçant dans le domaine ;
- Renforcer la capacité des acteurs travaillant à la prévention et l'élimination des VBG sur le plan humain ;
- Appuyer les acteurs sur le plan matériel ;
- Former les acteurs sur le domaine du genre.

3. Aux acteurs traditionnels

- Chercher l'adhésion des leaders coutumiers et religieux ;
- Montrer les conséquences des VBG ;
- Faire des leaders religieux et coutumiers des porte-voix dans leurs communautés.

4. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre

Le défi majeur en matière de lutte contre les violences basées sur le genre se situe au niveau social. Les normes sociales contraignantes s'érigent en obstacles malgré les efforts des différentes structures.

Le second aspect se situe au niveau du renforcement de capacité sur le plan humain et matériel. La notion controversée du genre reste à être élucidée d'abord pour les acteurs qui œuvrent dans le domaine, car selon les données récoltées, ces acteurs semblent ne pas être bien éclairés sur la question genre. En plus de ces contraintes, s'ajoutent les limites financières qui constituent un frein pour les structures associatives et étatiques dans la mise en œuvre de leurs politiques.

5. Perspectives des mouvements féministes

Selon les informations recueillies, le mouvement féministe reste inconnu par la grande majorité des populations enquêtées. Le véritable combat des différentes structures étatiques et associatives est la lutte contre les injustices liées au genre.

Conclusion partielle

Les recherches menées dans les Hauts-Bassins plus particulièrement dans la province du Houet et celle du Tuy, révèlent que la notion du genre est diversement appréciée en fonction des différentes couches de la société et du niveau d'instruction. Cette controverse sur la définition du genre justifie les perceptions que les populations ont sur la violence basée sur le genre. Selon les données collectées, les femmes et les jeunes filles sont les plus touchées par les différentes formes de violence. Cette problématique nécessite beaucoup de moyens sur le plan humain et financier. Elle nécessite également le temps pour un changement de mentalité.

CHAPITRE IV : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DU CENTRE NORD

La région du Centre-Nord couvre une superficie de 18 212 Km². Créée par la loi 013/2001/AN du 2 juillet 2001 portant création des treize (13) régions au Burkina Faso. Elle est subdivisée en 03 provinces (Bam, Namentenga, Sanmatenga), 28 communes (03 communes urbaines et 25 communes rurales) et 824 villages. L'INSD estime la population de la Région du Centre-Nord à 1 295 189 habitants en 2009 et 1 502 994 habitants en 2014 avec 52,3% de femmes (INSD, 2010). Kaya est le chef-lieu de la commune du même nom et également le chef-lieu de la région du Centre-Nord. Il est situé à environ 100 kilomètres de Ouagadougou.

La commune de Kaya est administrativement divisée en 7 secteurs et 71 villages. C'est une région largement touchée par les VBG notamment les pratiques de l'excision, la polygamie, les violences politiques, les poids des traditions et coutumes et les mariages forcés et précoces.

I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre

1. Le genre : perceptions

Les sociétés africaines surtout au Sud du Sahara sont marquées par un enracinement social des mœurs. Cette situation contribue à renforcer les inégalités axées sur le genre : la différence entre l'homme et la femme ; masculinité et féminité ; apte et handicapé ; du riche au pauvre ; du noble et l'esclave ; etc.

Ces inégalités sont socialement construites et collectivement partagées à des degrés divers par la société et ses membres. La région du Centre-Nord au Burkina, région concernée par la présente étude n'échappe malheureusement pas à cette logique de domination d'une partie de la société sur les autres.

Considérant le rapport entre l'homme et la femme, on peut noter que les perceptions sur le concept de genre au Centre-Nord sont relativement confuses. « *Je dirai que c'est l'autre pan de ce qu'on appelle sexe ...pour moi, c'est pour tenir compte des aspects du traitement lié au sexe...* » (Agent de justice à Kaya) ; « *Quand on parle du genre...moi, je pense que c'est pour corriger quelque chose...c'est quand, par exemple, d'autres pensent être plus que les autres...il minimise...il pense que l'autre est créé seulement pour le satisfaire et être à sa merci ou en tout cas à travailler tout pour lui. Pourtant vous êtes venus sur terre ensemble, vous avez les mêmes droits...les mêmes avantages !* » (Religieux de Korsimoro, Centre-Nord).

2. Les violences basées sur le genre

Selon un Commissaire de Police interviewé, « *La violence c'est toute forme d'atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un individu* », il renchérit en indiquant que les VBG « *...sont les violences à caractère discriminatoire...voilà ! Qui concernent directement les femmes* ».

Des différentes perceptions sur la violence et sur les VBG, nous retenons que la persistance des VBG répond à des besoins de diverses natures. Il s'agit de besoins fondés sur le statut de subordination des femmes au sein de la société ; c'est une manifestation de rapports de force historiquement inégaux et sert à maintenir un déséquilibre des forces.

II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du Centre Nord.

1. Types et ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Les VBG sont catégorisées et sont vécues à des degrés divers par les populations. Les données de terrain indiquent de nombreux types de VBG notamment :

- Les violences économiques ;
- La violence physique (les femmes battues) ;

- Les violences sexuelles (le viol des filles et des femmes) ;
- Les violences verbales ;
- Les violences sociales (traditions, coutumes, les exclusions pour allégation de sorcellerie) ;
- Les violences psychologiques ;
- La violence morale ;
- L'excision des filles ;
- Le trafic des filles (proxénétisme) ou détournement de mineur ;
- Le mariage forcé et précoce ;
- Le lévirat.

A cet effet, le Substitut du Procureur d'un TGI renchérit qu'il y a « *la violence physique, la violence morale, la violence psychologique que les femmes subissent tous les jours ; surtout l'excision, les violences sexuelles...c'est très fréquent...les viols, les attentats à la pudeur...c'est très fréquent...à tous les âges ; à douze ans, treize ans les filles sont victimes de violences de nature sexuelle. Les violences dans les maisons en tant que les filles de ménage communément appelées bonnes* ».

L'avis d'un Commissaire de police de la ville de Kaya est le suivant: « *Oui ! Quand-même, on a eu à déférer au près du parquet un certain nombre de dossiers qui sont liés à ces cas de violences...bon ! Pas conjugales...certaines affaires peuvent trouver une solution à l'amiable. Il y a eu des violences conjugales, il y a eu des cas de mariages forcés...et il y a eu aussi les cas de maltraitements d'enfants dans les foyers. Mais ce qui revient le plus souvent c'est la maltraitance d'enfants et les cas de mariages forcés...* ».

De la hiérarchie de types de violences faites aux femmes et aux filles, on retient l'excision. Cette situation s'explique par le fait qu'il « *y a beaucoup d'hommes qui tiennent à ça...ils se disent que quand une femme n'est pas excisée, elle a plus tendance à être infidèle. Ça fait que souvent-même, si l'on marie la fille...la nuit des noces si l'on remarque que la fille n'est pas excisée, on la renvoie à sa famille* ».

Enfin, il est à noter qu'une des spécificités de la région du Centre-Nord est le trafic des filles (proxénétisme) ou le détournement de mineur. La région est largement réputée pour le développement des activités d'exploitation artisanale de l'or et des migrations notamment vers les pays côtiers. Cette situation entraîne le développement du trafic des filles (proxénétisme) et le détournement de mineur.

Aussi, de nouveaux types de VBG ont été soulevés par certains interviewés. Il s'agit principalement du détournement de mineur et pédophilie.

2. Types et ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons

Les VBG n'épargnent pas les hommes et les jeunes garçons. Au Centre- Nord, les VBG faites sur les hommes et les jeunes garçons sont de plusieurs types. On a entre autres :

- Les violences morales ;
- Les violences physiques ;
- Le harcèlement sexuel ;
- Les violences psychologiques ;
- Les violences verbales ;
- Les violences économiques.

De façon générale, à en croire les paroles d'un spécialiste des droits humains de la commune de Kaya, « *les types de violences que nous constatons lors de nos différentes sorties sont essentiellement basés sur les violences culturelles... Il y a la violence économique... Il y a la violence physique ou...sur la personne...la violence morale ou psychologique ; il y a souvent-même les violences matrimoniales... entendez par là la succession des biens...Il y a aussi la violence sexuelle qu'il ne faut pas oublier...* ».

En résumé, on retient que les hommes et les jeunes garçons subissent principalement des violences psychologiques et les violences verbales. En milieu rural, ce sont surtout les violences physiques qui sont les plus récurrentes notamment chez les jeunes garçons. Mais, en milieu urbain, cette catégorie de personnes subit principalement les violences psychologiques et les violences verbales.

Quant aux femmes et aux jeunes filles, elles souffrent beaucoup des violences liées au mariage forcé et précoce, les violences physiques, les violences économiques et les violences sociales. Ces situations de violences sont différemment vécues selon la zone de résidence des victimes. En milieu rural, les violences subies sont surtout les mariages forcés et précoces, les violences physiques et les violences économiques et sociales. En effet, le lévirat, les mariages précoces et forcés sont encore des pratiques vivaces dans plusieurs localités du Centre-Nord où les coutumes et les traditions font toujours force de lois et de respect.

Les violences économiques vécues par les femmes en milieu rural sont liées surtout au problème d'accès à la terre et aux moyens financiers tel que le capital. *« Certes, on a commencé à faire la lutte depuis mais ça prend toujours de l'ampleur ; on voit que ça continue. Rien que l'année passée, on a vu à Boussouma et autres lieux où y a eu les excisions, donc ça continue, les femmes sont toujours violentées »*, laisse entendre une responsable d'une association à Kaya.

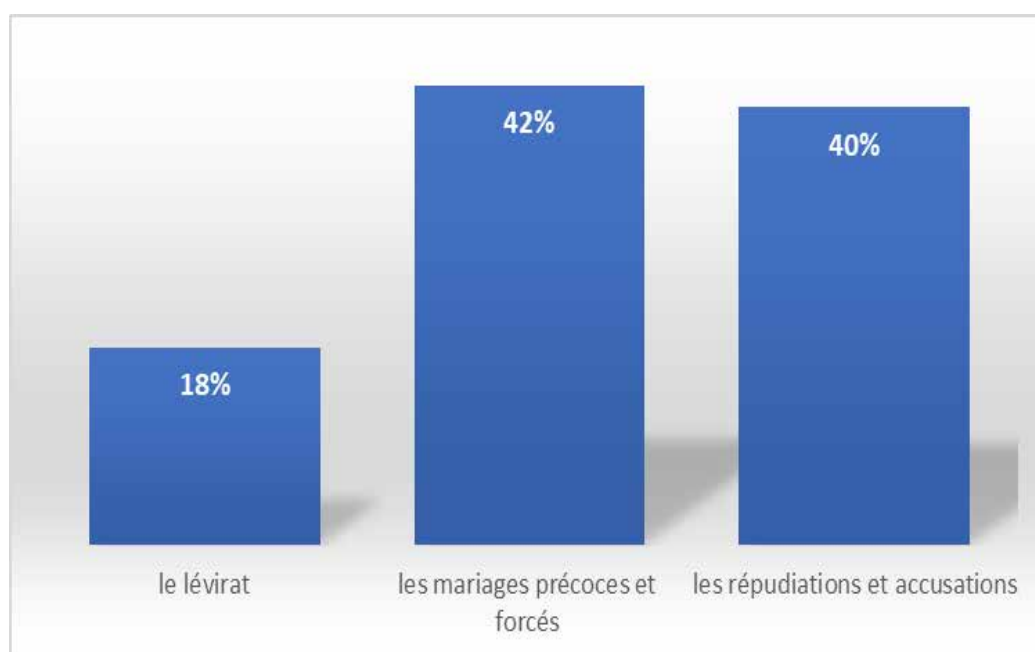


Figure 7: Les principales VBG subies en milieu rural au Centre-Nord (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

En milieu urbain par contre, ce sont les violences sexuelles et les violences morales qui sont les plus fréquentes. En effet sont encore marquants les viols, les détournements de mineurs, le travail forcé, les séquestrations les répudiations et accusations pour allégation de sorcellerie. De façon générale, contrairement aux autres types de violence, les violences économiques ne sont pas l'apanage des plus jeunes filles ou garçons. Ce sont surtout les adultes qui sont les plus concernés par les violences économiques.

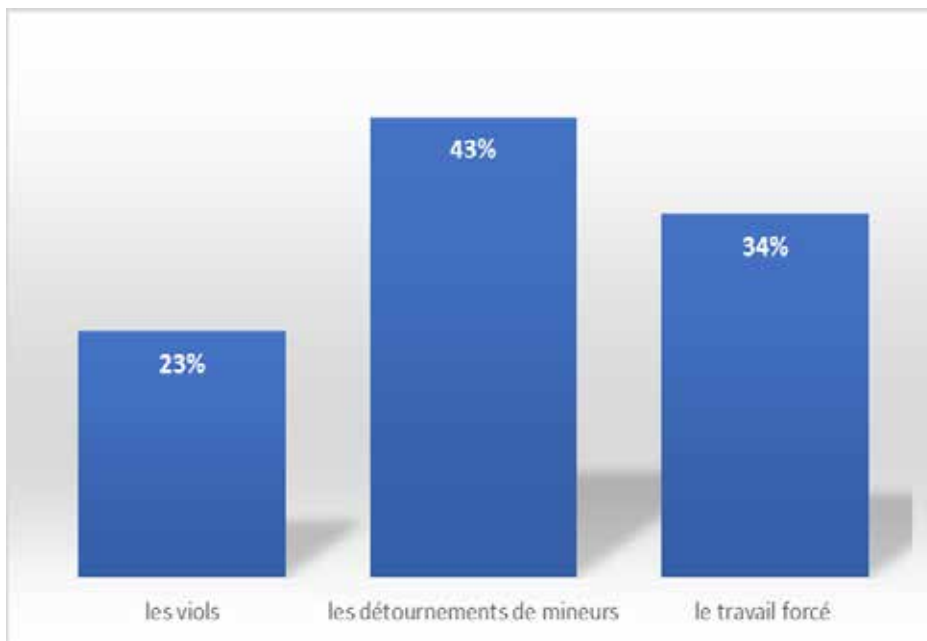


Figure 8: Les principales VBG subies en milieu urbain au Centre-Nord (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

3. Aperçu sur les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre (VBG)

Dans le processus de lutte pour la réduction voire l'élimination des VBG, les auteurs des VBG sont parfois mis de côté. Et pourtant, il est nécessaire de les identifier en vue de proposer des mécanismes et des approches orientés. Ainsi, les principales victimes sont des femmes et jeunes filles ou des hommes et jeunes garçons. Les auteurs peuvent différer.

Ce sont, pour les femmes et les jeunes filles : les maris, les coépouses, les parents, papa surtout, les tenants des traditions (notables coutumiers et religieux) et les femmes de patrons de jeunes filles ou de jeunes garçons de ménage.

Pour les hommes, ce sont : les épouses, les parents pour les jeunes garçons, la famille, pour les violences économiques et culturelles et les patrons de jeunes filles ou de jeunes garçons de ménage.

À l'analyse des données de terrain, une typologie des auteurs de VBG dans la région du Centre-Nord peut être faite selon le milieu de résidence des personnes interviewées. En milieu urbain, ce sont surtout les hommes et les maris qui sont les principaux auteurs de violences à l'égard des femmes et des jeunes filles. On a aussi les beaux pères et les beaux frères qui sont les plus cités. Quant aux hommes, surtout adultes, les auteurs de violences à leur endroit sont la famille ; et pour les jeunes garçons, les bourreaux sont les parents des deux sexes et la famille.

En milieu rural, les auteurs de violences à l'égard des femmes et des jeunes filles sont les maris, les tenants des traditions (notables, coutumiers et religieux) et la famille. Par contre les auteurs de violences à l'égard des hommes et des jeunes garçons sont quasiment les mêmes qu'en milieu urbain.

4. Aperçu sur les principales victimes identifiées des violences basées sur le genre

Dans l'ensemble, les victimes des VBG dans la région du Centre-Nord sont aussi bien des femmes, des jeunes filles, des hommes que des jeunes garçons. Au niveau de la catégorie des femmes et des jeunes filles, les principales victimes des VBG sont les femmes mariées, les femmes célibataires, les femmes du troisième âge et les jeunes filles. Toutefois, il convient de spécifier qu'il y a des disparités selon les milieux de résidence des enquêtées. En milieu rural, il y a d'abord les jeunes filles et les jeunes femmes à cause des mariages forcés et précoces. Ensuite, les vieilles femmes (troisième âge) pour cause d'accusations de sorcellerie, de violences sociales et culturelles, de violences économiques et la polygamie. Enfin, il y a les femmes au foyer. Elles sont victimes de violence physique (coups et blessures), des violences économiques. A ce niveau, il ne faut pas perdre de vue les veuves et les orphelins. En effet, « *la vie des veuves et des orphelins. Il y a des femmes qui sont veuves et violentées*

», entretien avec une responsable d'une association à Kaya.

En milieu urbain, les principales victimes chez les femmes et les jeunes filles sont les femmes mariées et les femmes hors du foyer (divorcées ou non). En effet, elles subissent les aléas des violences économiques et psychologiques. Alors que les jeunes filles bénéficient de meilleures opportunités de scolarisation en ville qu'en milieu rural.

Ici, on note que les jeunes filles sont mieux protégées en milieu urbain qu'en milieu rural et exposées en milieu rural tandis que les femmes mariées et les femmes du 3e âge sont plus exposées aux VBG en milieu rural et davantage protégées en milieu urbain.

Dans la catégorie des hommes et des jeunes garçons, les victimes des VBG sont également fonction des milieux de résidence. Ainsi, en milieu rural les principales victimes sont les jeunes garçons qui sont exposés à la violence physique et verbale. En milieu urbain, les principales victimes des VBG sont les hommes adultes (mariés ou célibataires).

Types de VBG	Auteurs de VBG	Victimes de VBG
Les violences morales	Hommes ; les femmes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes ; jeunes garçons (orphelins et autres)
Les violences physiques	Hommes ; les femmes	Hommes ; les femmes
Les harcèlements sexuels	Hommes ; les femmes	Hommes ; les femmes
Les violences psychologiques	Hommes ; les femmes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes
Les violences verbales	Hommes ; femmes	Hommes ; les femmes
Les violences économiques	Hommes ; femmes	Hommes ; les femmes
L'excision des filles	Femmes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Filles et les femmes
Les violence sexuelle (le viol des filles et des femmes)	Hommes	Filles ; les femmes
Le trafic des filles (proxénétisme) ou détournement de mineur	Hommes et femmes	Hommes ; les femmes
Le mariage forcé et précoce	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Jeunes et les femmes
Le lévirat	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Femmes
Les violences économiques (l'accès à terre)	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes
Les violences physiques (les femmes battues)	Hommes	Femmes
La sorcellerie	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Femmes
Les violences sexuelles	Hommes ; femmes	Femmes et filles, jeunes garçons pour Kaya
Les violences verbales	Hommes ; femmes	Hommes ; les femmes
Les violences sociales (traditions, coutumes).	Hommes ; institutions sociales (famille, les traditions et les coutumes)	Hommes ; les femmes

Tableau 3: Récapitulatif des types, auteurs et victimes des VBG dans la région du Centre-Nord (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

5. Causes des violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Au Centre-Nord, les principales causes de VBG citées par les personnes enquêtées sont les causes culturelles et traditionnelles, les causes sociales, les causes économiques, les causes religieuses et le manque de connaissance de certains textes.

En effet, un commissaire de Police souligne qu'« *il y a l'envie de domination de l'homme sur la femme et il y a aussi le respect de certaines coutumes qui sont un peu prohibées, dépassées* ». Aussi, « *les causes sont d'abord culturelles, traditionnelles... parce que quand on prend un certain nombre de violences que je viens de citer... leur source est purement culturelle ou traditionnelle parce que les mentalités ont été façonnées de cette façon* » entretien avec le chef de la protection des femmes de la direction provinciale de l'action sociale de Kaya.

Du point de vue économique et social, les femmes et les jeunes sont les plus touchées aussi bien en milieu urbain que rural. « *Il y a la pauvreté ! On dit que le visage de la pauvreté est féminin au Burkina Faso. Du fait qu'elles n'ont pas les ressources pour être indépendantes ou autonomes, elles subissent également cette situation de violences* » poursuit le chef de la protection des femmes de la direction provinciale de l'action sociale de Kaya.

III. Les mécanismes auxquels recourent des victimes de VBG

1. Les institutions étatiques

Les principales institutions étatiques auxquelles recourent les victimes de VBG sont par ordre d'importance les services de l'action sociale, la gendarmerie, la justice, la police. Toutefois, il est important d'entrevoir un regroupement des mécanismes de recours selon les types de victimes de VBG au Centre-Nord.

En milieu rural, les femmes et les jeunes filles ont l'habitude de se référer aux services de l'action sociale et à la justice. Les services de sécurité que sont la police et la gendarmerie sont rarement approchés par la gente féminine. « *Les gens surtout les femmes et les jeunes ont peur des hommes en tenue* », dit un responsable d'association à Korsimoro. Et pourtant, en matière de justice, « *c'est une plainte en justice qui peut fermer la porte à l'irréparable alors que peut-être il y a d'autres mécanismes qui peuvent enliser les choses* » affirme un substitut du procureur.

En milieu urbain, de plus en plus de femmes et de jeunes s'adressent aux services de sécurité et à la justice pour des cas de VBG. Il y a également les conseillers municipaux et les CVD. En effet, comme l'indique le spécialiste en droits humains de Kaya, « *Les personnes victimes recourent aux services des structures à travers l'entremise des parents ou bien directement par elles-mêmes* ».

2. Les institutions endogènes, traditionnelles, familiales et religieuses

Les institutions de recours endogènes des victimes de VBG sont de diverses natures. Il y a les institutions de prévention, de lutte et de répression. À ce niveau, les enquêtés identifient par ordre d'importance la famille, les chefs traditionnels, les responsables religieux (mosquées et églises), les leaders de femmes et de jeunes filles.

3. Les organisations de la société civile

Les structures associatives et les ONG sont un mécanisme de recours pour les victimes de VBG. En milieu rural, les structures de la société civile sont formées d'associations, de groupements et de coopératives de femmes et/ou d'hommes. Très rarement, on trouve des ONG implantées en milieu rural. Toutefois, certaines des actions de certaines ONG sont orientées vers le monde rural.

En milieu rural, ce sont surtout les ONG et les associations qui sont les plus actives. A Kaya par exemple, il existe une vingtaine d'associations. Il faut souligner que ces ONG et associations peuvent être locales, nationales ou internationales.

Les acteurs de la société civile peuvent être regroupés selon leurs missions et les objectifs poursuivis. On a les ONG et associations de prévention, d'alerte et de veille, de lutte et de prise en charge sanitaire et de réparation des séquelles, d'assistance juridique et judiciaire, de plaidoyer, de conseils et d'accueil,

d'aide à la réinsertion et de soutiens psychologiques.

IV. Etat de la connaissance et analyse de l'applicabilité des dispositifs juridiques (selon les types et les formes de VBG)

1. Etat de la connaissance

Les populations manquent cruciallement d'information pertinente en matière de dispositions juridiques et règlementaires liés aux VBG. Comme l'a relevé un interviewé, *« il faut voir le contexte-même de notre pays...il y a le contexte de l'analphabétisme...l'ignorance de nos populations et surtout la méconnaissance des droits par certaines personnes...surtout les femmes. Quand on fait violence aux femmes peut-être c'est parce qu'elles ne maîtrisent pas leurs droits, elles ne savent pas par quels moyens il faut passer pour se faire entendre ou faire valoir leurs droits »*, entretien avec un spécialiste des droits humains à Kaya.

De plus, la culture du silence est un facteur important qui explique que plusieurs victimes préfèrent se taire face aux violences qu'elles subissent ou qu'elles ont subies. Selon un Commissaire de Police interrogé sur la question, *« Il existe une certaine faiblesse par moment...je ne sais pas si c'est parce que souvent ça se trouve dans certaines familles. Peut-être qu'ils jugent que souvent, il faut préserver un bien social ou une cohésion sociale. Par moment, on voit certaines choses. Ce n'est pas forcément comme nous le voulons...les parents-mêmes savent qu'il y a certaines victimes »*.

2. Analyse des capacités en ressources humaines

Dans la région du Centre-Nord, les capacités des acteurs de la prévention et la lutte contre les VBG sont relativement insuffisantes selon les personnes enquêtées. En plus de l'insuffisance notoire en termes de ressources humaines dans la région du Centre-Nord, en termes de personnels spécialisés dans la prise en charge des questions des VBG, il faut signaler selon la responsable d'une association à Kaya qu'il y a des acteurs actifs sur le terrain. *« Ils sont prêts à le faire mais ils ont énormément besoin aussi de renforcements des capacités »*. Cette insuffisance est vécue aussi bien par les acteurs publics que par les acteurs privés associatifs.

3. Analyse des capacités financières des institutions et acteurs (associations, ONG, structures étatiques, institutions traditionnelles, ...)

Le manque de moyens logistiques, matériels et financiers handicape sérieusement les actions et freine la volonté des acteurs de terrain. Comme l'affirme un interviewé dans un entretien de groupe à Korsimoro : *« si on n'a pas de moyens pour parcourir les zones reculées en vue de mener une sensibilisation, les choses se limiteraient seulement en ville...et ce serait compliqué. Tu ne pourras pas te chausser et commencer à parcourir les concessions et espérer pouvoir le faire ainsi jusque dans les villages ! Comment comptes-tu retourner chez toi ? Il faut vraiment qu'on augmente les moyens et qu'on vienne en aide à ceux qui sont dans les structures en vue d'une mise à l'échelle de la lutte »*.

V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG

- **Association « cri de cœur et de soutien aux orphelins et démunis »** créée en 2009 et comptant en 2019 plus de 200 membres, plus particulièrement des femmes. L'association a été créée pour faire face à la dure vie que mènent les femmes et les enfants. Elle œuvre, généralement, pour le bien-être de la femme et de l'enfant.
- **Association D'aide et de Protection des Groupes Vulnérables du Centre Nord (A.P.V. CN)** créée en 2001. Ses principales activités sont les campagnes de sensibilisation dans les villages et la dotation de kits scolaires aux orphelins et enfants rendus vulnérables (OEV). Les activités de l'association touchent toute la région du Centre-Nord dans les trois (03) provinces.
- **Association pour la Solidarité des veuves et orphelins du Sanmatenga (A.SO. VOS)** créée en 2002. Les activités de l'association couvrent la sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, l'excision, le mariage forcé, la traite des enfants, les placements d'enfants dans des ateliers pour apprentissage de métiers

et la formation de mères nourrices pour l'encadrement d'enfants.

- *Association foyer wendinkoguen des enfants Démunis et Orphelins (F.W.E.D.O)* créée en 2003. L'association centre ses activités sur l'appui à la scolarisation par l'octroi de kits, l'inscription et le paiement des frais ; l'appui à l'alimentation par des repas communautaires et les dons de vivres, la sensibilisation et la formation.

VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile

1- Stratégies d'intervention des acteurs

En termes de stratégies déployées sur le terrain par les acteurs, il faut dire qu'elles sont multiples. On retient principalement :

- L'organisation des sketches ;
- La tenue des sessions de formations ;
- L'organisation des projections cinématographiques sur des cas vraiment touchants et édifiants ;
- La sensibilisation au travers du portes à portes ;
- L'information aux potentielles victimes ;
- L'organisation de discussions avec certaines personnes ;
- L'organisation des causeries-débats et des échanges.

On note que les stratégies sont diverses et multiformes. « *Nos stratégies, c'est essentiellement l'information, la formation et la sensibilisation....voilà !...nous menons des activités d'information sur les droits humains, les droits des personnes, les droits catégoriels ; nous menons également des formations à l'endroit des différents acteurs que sont la société civile, les acteurs étatiques, les acteurs non étatiques...voilà...nous menons également des sensibilisations, des conférences en milieu scolaire, des audiences foraines, des théâtres forums dans certaines localités.* ».

L'analyse des activités des acteurs de la lutte contre les VBG laisse entrevoir une panoplie d'initiatives conduites aussi bien au niveau urbain qu'au niveau rural.

Il s'agit notamment des sensibilisations, du renforcement des capacités des acteurs, des actions de plaidoyers et de la prise en charge des victimes.

Ainsi, par acteur, nous pouvons dénombrer les actions suivantes :

- Les forces de sécurité (police et gendarme) : les interpellations et les actions de prévention et de répression ;
- L'action sociale : l'assistance sociale, l'accompagnement psychologique, la réinsertion sociale et la prise en charge ;
- La justice : les actions judiciaires ;
- Les OSC : les sensibilisations et les plaidoyers et les prises en charge sanitaire et l'accompagnement juridique ;
- Les institutions sociales endogènes : les conseils, les aides à la réinsertion sociale, les préventions et la lutte.

Les acquis et l'évolution des normes sociales

Il faut noter que des acquis sont à relever dans la région du Centre-Nord.

- ◊ La baisse des pratiques d'excision : « *Oui ! bien avant qu'on commence nos activités, en tout cas, il ne pouvait pas se passer une année, ou bien trois mois, sans qu'on n'excise une fille* », Responsable religieux de Korsimoro.

L'amélioration du niveau de connaissance des droits par les femmes et les jeunes et la baisse de la déscolarisation des filles.

2. Les obstacles et les insuffisances

Les personnes enquêtées ont énuméré des obstacles, notamment, la pauvreté extrême des parents, les pesanteurs socioculturelles, les contraintes institutionnelles et pédagogiques et les stéréotypes sexistes comme principaux obstacles qui freinent la scolarisation des filles.

Les obstacles considérés majeurs pour la lutte contre les VBG sont l'absence ou la faiblesse des structures publiques spécialisées, l'inexistence de mécanismes traditionnels et la dévalorisation ou le manque de considération accordé aux femmes. Comme autres obstacles, les personnes enquêtées ont mentionné :

- Les normes sociales oppressantes ;
- L' analphabétisme ou le faible niveau d' instruction ;
- La faible application des textes juridiques ;
- La méconnaissance des textes juridiques ;
- Les réticences des populations face aux actions de sensibilisation ;
- Le manque de qualification de certaines femmes ;
- Le manque d'ambition de certaines femmes ;
- Le poids des responsabilités sociales et familiales .

3. Les principaux besoins des acteurs

Les besoins de consolidation de la mise en œuvre des stratégies ont été évoqués par les acteurs comme un élément de la réussite des actions de lutte contre les VBG. Il s'agit de :

- L'accompagnement technique et logistique ;
- Le soutien financier ;
- Le renforcement des compétences des acteurs (genre, plaidoyer, animation de groupe, soins spécialisés, prises en charge psycho-sociales des victimes, connaissances juridiques sur le genre et le droit des femmes et des jeunes filles, etc.) ;
- La mise à disposition de moyens matériels.

Les moyens techniques et logistiques servent énormément à la mise en œuvre de l'approche porte à porte et les sensibilisations notamment au niveau des zones rurales éloignées des centres urbains. *« Nous avons besoin du matériel, parce que Kaya ce n'est pas seulement la ville, il faut aller dans les villages environnants qui sont à quelques kilomètres ; donc, il faut des moyens de déplacement, il faut du matériel de sonorisation parce que quand tu arrives, pour que les gens se retrouvent, il faut de la sonorisation, il faut la musique pour que ça puisse partir loin. Donc, il nous faut aussi les moyens financiers ; pour ce qui est du personnel, on en a assez et ils sont compétents...ils sont prêts à le faire mais on a besoin aussi des renforcements de nos capacités »*. (Responsable d'une association à Kaya).

Une autre renchérit : *« Il nous manque du matériel ; et les moyens financiers aussi. Parce que parfois, même si tu as de la bonne volonté pour le faire, il faut les finances. Il faut aussi bien les moyens financiers, les moyens matériels que les moyens techniques, voilà ! Comme on l'a dit mon peuple péri par manque de connaissance. S'il n'y a pas la connaissance, on ne peut pas aller très loin »*, une responsable d'association à Korsimoro.

Les besoins des acteurs sont également au niveau des ressources humaines, matérielles et logistiques. Comme le souligne une responsable d'association à Kaya *« nous avons vraiment besoin d'un accompagnement, de moyens et des personnes qui pourront nous accompagner techniquement, avec le matériel nécessaire pour que nous puissions mener la lutte. Parce que notre objectif, c'est violence zéro »*.

VII. Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte

1. Aux acteurs étatiques

- Déconcentrer les services psychologiques de prise en charge des personnes victimes de VBG ;

En effet pour l'un de nos interviewés, « *les services psychologiques formels sont bien à l'évidence concentrés à Ouagadougou* » entretien de groupe Korsimoro

- Travailler à genrer les spécialistes de prise en charge des personnes victimes de VBG ;

En effet, « *la plupart des spécialistes actuels sont des hommes, alors que les victimes sont en toute grosse majorité des femmes dont les traumatismes sont liés à leur intimité en tant que femme ou fille* » responsable d'association à Kaya.

- Mettre en place un mécanisme efficace de collecte de données et de surveillance des indicateurs relatifs aux VBG.

2. Aux acteurs de la société civile (association, ONG)

- Créer une plateforme de veille et d'alerte des cas de VBG ;
- Disposer de données qualitatives sur les VBG ;
- Améliorer les compétences et les capacités d'action des membres ;
- Mettre beaucoup plus d'accent sur les populations des zones rurales.

3. Aux acteurs traditionnels

- Abandonner les pratiques traditionnelles contraires à l'épanouissement et au développement de la personne humaine ;
- Sensibiliser les acteurs religieux et coutumiers sur les méfaits des VBG ;
- Collaborer avec les acteurs publics et associatifs pour une lutte efficace contre les VBG.

De façon générale, la recommandation qui apparaît prioritaire est celle de travailler à mettre en place un cadre de partage et de collaboration entre les différents acteurs intervenant dans la lutte contre les VBG. « *Je pense que c'est primordial...c'est capital...si un tel cadre n'existe pas, il faut le créer... et c'est l'occasion de débattre spécifiquement des questions liées au genre...voilà...je pense qu'au niveau national, ce cadre doit être existant...si un tel cadre n'existe pas, il faut le créer...et ça permet même de s'appesantir sur les différentes formes de violence et de proposer des solutions efficaces pour lutter contre ces formes de violences-là* » souligne le conseiller en droits humains et chef de service de la défense des droits humains et de la promotion civique du Centre-Nord.

VIII. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre

Les principaux défis à relever en matière de lutte contre les VBG sont :

- La bonne gouvernance dans nos communautés ;
- La préservation de la paix et de la cohésion sociale ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- L'autonomisation des femmes pourrait également jouer dans la lutte contre les VBG ;
- La prévention des violences à l'égard des femmes.

En dépit de tous les efforts et la volonté affirmée du gouvernement, des défis restent à relever notamment en ce qui concerne les pesanteurs socio-culturelles, la pauvreté, l'analphabétisme, la surcharge du travail des femmes, l'insuffisance des formations, le manque d'application effective des lois, la sous représentativité des femmes dans les sphères de prises de décision.

IX. Perspectives des mouvements féministes

Aucune mention des mouvements féministes n'a été faite dans les deux communes concernées par les enquêtes. Les acteurs enquêtés disent n'être pas encore orientés vers cet aspect de genre.

Conclusion partielle

Dans la région du Centre-Nord tout comme dans les autres régions ciblées pour la recherche, les populations sont victimes des VBG. Il ressort que les principales concernées sont les femmes, les jeunes filles. Les jeunes garçons et les hommes occupent les derniers rangs. Les VBG les plus rencontrées sont les violences physiques, les violences sociales (les accusations de sorcellerie), les violences économiques. En milieu urbain et en milieu rural, les violences les plus répandues sont les violences conjugales et les violences économiques. En effet, les normes sociales, coutumières et traditionnelles sont encore pesantes dans cette région.

Également, l'analyse fait constater qu'il y a une forte présence en ville (Kaya) des associations et ONG œuvrant dans la lutte contre la VBG au détriment du milieu rural (Korsimoro).

CHAPITRE V : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA RÉGION DU NORD

La Région du Nord, avec pour capitale Ouahigouya est située entre les latitudes Nord 12°38' et 14°18' et les longitudes Ouest 1°33' et 2°55'. Elle couvre une superficie de 16 129,6 Km², soit 6,5% du territoire national. La Région du Nord fait frontière avec la république du Mali au Nord et cinq (5) autres régions du Burkina Faso que sont la région du Sahel au Nord-Est, la région du Centre-Nord à l'Est, les régions du Plateau Central et du Centre-Ouest au Sud et la région de la Boucle du Mouhoun à l'Ouest. Selon les résultats des recensements, la population régionale est passée de 955 420 Habitants en 1996 à 1 185 796 habitants en 2006. La province du Yatenga a toujours occupé la première position au regard de la taille importante de sa population et ce devant les trois autres.

I. Perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre

Un aperçu des concepts de genre, de violence et surtout de VBG s'impose avant de présenter l'état des lieux des violences dans la région du Nord.

Genre

Le concept genre est diversement compris par les acteurs interrogés au niveau de la région. En effet, une analyse des définitions données par les enquêtés fait ressortir les notions de relations entre hommes et femmes, de différence entre les hommes et les femmes, de participation féminine, d'implication de la femme et de soumission d'une femme sous les ordres de son mari.

Au niveau des femmes et des jeunes filles, le concept genre renvoie à la différence entre les hommes et les femmes. Pour les hommes et les jeunes garçons, le concept renvoie à la participation féminine ; l'implication de la femme ; les différences entre hommes et femmes ; les relations entre hommes et femmes.

Les mêmes éléments ont été évoqués par les autres, notamment les agents des services de sécurité, de l'action sociale et ceux de la santé.

Au niveau des autorités coutumières et religieuses, le concept renvoie à la notion de soumission comme l'affirme un leader religieux de Arbolle « *c'est la soumission d'une personne sous des ordres d'une autre qui veut montrer sa puissance* ».

Excepté la définition évoquée par les autorités coutumières et religieuses, on note que la perception des autres groupes se rapproche plus du concept genre à travers les notions de différences entre les sexes, de relations entre hommes et femmes et de participation et d'implication. Cependant, elles évoquent ces notions sans toutefois préciser qu'il s'agit des rôles.

Le concept genre renvoie donc aux rôles, responsabilités, privilèges et même aux aspirations socialement et culturellement construits pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons. La base de l'attribut est le fait d'être femme, ou homme, ou fille, ou garçon.

Selon la politique nationale Genre (PNG 2009) du Burkina Faso, « *le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes dans le sens d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable* ».

Violence

La perception de ce concept semble être mieux appréhendée par l'ensemble des acteurs enquêtés. Un résumé des définitions fait ressortir les notions suivantes :

- Forcer quelqu'un moralement ou physiquement à faire ce qu'il ne veut pas ;
- Obliger une personne à faire ce qu'elle ne veut pas ;
- Force de l'homme sur la femme et rarement le contraire ;
- Mettre une personne dans la souffrance ;

- Marginalisation, pratique ignoble exercée sur quelqu'un ;
- Haine envers une personne ;
- C'est quand on inflige une souffrance à une personne ;
- Plier quelqu'un à nos désirs.

« *La violence pour moi c'est la maltraitance, c'est de l'injustice faite à une personne ça peut être sur l'homme ou sur la femme donc c'est de la violence sur le genre. C'est cette image de l'homme et la femme sous l'effet ou la maltraitance de l'autre* ». Médecin à Yako.

De l'ensemble de ces définitions, on perçoit les concepts de force, d'obligation, de souffrance de marginalisation et de haine, ce qui est une atteinte aux biens ou aux personnes dans leur intégrité morale ou physique.

Violences basées sur le genre

Du point de vue de la majorité des enquêtés, les violences basées sur le genre renvoient aux notions suivantes :

- Souffrances de l'homme ou de la femme liée à leurs conditions ;
- Bafouer les droits d'un homme ou d'une femme ;
- C'est quand l'homme exerce sa suprématie sur la femme ;

On remarque que ces définitions font appel à la souffrance. Cependant les enquêtés attribuent ces souffrances à l'homme en tant qu'auteur et à la femme en tant que victime. Cette situation pourrait se traduire par leur vécu quotidien. La définition qui se démarque des autres est celle des autorités religieuses : « *ce sont les différences dans les foyers* », leader religieux de Arbolé. L'analyse des types de violence est faite selon la catégorie des acteurs enquêtés.

II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du Nord

Cette partie présente les différents types de violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la zone de l'étude en tenant compte des auteurs et des victimes des violences basées sur le genre.

1. Types et ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Différents types de violences sont faites aux femmes et aux filles dans la région du Nord. Selon les enquêtés, les types de violences constatées dans la zone sont d'ordre physique, social, moral, économique et verbal. En termes d'importance, les violences les plus évoquées sont celles de type physique, suivi du type social, moral, verbal et économique.

Violences physiques

Les violences physiques évoquées par les enquêtés sont traduites en ces termes :

- Les bastonnades ;
- Les coups et blessures et
- La maltraitance

Ces violences renvoient à des actes visibles et facilement observables allant des blessures les plus bénignes à la mort en passant par les mutilations plus ou moins définitives laissant des traces ou des séquelles indélébiles sur tout ou une partie du corps de la victime. Parmi la catégorie des acteurs enquêtés, les violences physiques sont citées par les hommes et les jeunes garçons, les services de sécurité, les agents de l'action sociale et ceux des services de santé.

« *Si ça se limitait à l'insulte la même on pouvait supporter. Mais là, on va te frapper et te blesser. Les Injures affectent l'éducation des enfants. Tu inculques à tes enfants les bonnes manières et tu insultes*

leur mère en publique devant eux », Groupe de jeunes filles à Yako.

Violences sociales

Les violences de type social mentionnées par les enquêtés sont les suivantes :

- Mariages forcés ;
- Exclusion sociale ;
- Allégations de sorcellerie.

Ces types de violence rencontrés dans la région sont exercés envers les femmes et les filles. Elles sont citées par le groupe de femmes et de jeunes filles, les agents de sécurité et ceux de l'action sociale. Ces violences s'exercent dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons et touchent particulièrement les femmes et les filles du fait de leur vulnérabilité.

Les exemples de situations vécues par les victimes en témoignent : « *J'ai eu affaire à un cas de mariage forcé. J'ai sensibilisé les concernés pour leur faire entendre raison* » Agent de l'Action sociale à Yako.

Violences verbales

Des violences verbales sont également exercées sur les femmes et les filles. Bien que moins citées, elles sont traduites chez les enquêtés à travers « *les injures publiques* ». Il s'agit d'injures, de moqueries de toutes sortes proférées à la victime de manière publique. Elles prennent également en compte les railleries sur les défauts physiques ou vestimentaires et inclus les insultes les plus grossières et le dénigrement. Ces violences sont dans la plupart des cas, citées par les hommes et les jeunes garçons, les femmes et les jeunes filles ainsi que les responsables des associations. Elles renvoient à toutes paroles injurieuses, calomnieuses, diffamantes et aux malédictions dans le but de nuire à une personne. Cette violence peut engendrer des violences physiques et morales/psychologiques.

A titre d'exemple de situations vécues, on peut retenir le témoignage d'une victime : « *pour mon cas, j'ai été injuriée publiquement et chassée de mon foyer* » Victime d'exclusion sociale à Arbolé.

Violences conjugales

Dans nombre de cas, les femmes sont victimes de violences dans leurs foyers. Violentées par leurs conjoints ou par leurs familles, elles subissent des situations parfois humiliantes dont les manifestations sont le mariage forcé et le viol.

Il est parfois étonnant de savoir que la femme au foyer peut être violée par son conjoint. Le prétexte qui est souvent utilisé est de remplir le devoir conjugal, quelle que soit l'état de la femme. Le mariage forcé est également source de viol dans les couples.

« *Il y a fréquemment des cas de mariage forcé ici à Yako ; dans les relations de copinage on rencontre des cas de viol suite à des malentendus. Il y a les bannissements pour refus de mariage ou pour cause de sorcellerie. Il y a plein de cas comme cela* ». Médecin à Yako.

Violences morales / psychologiques

Un certain nombre de violences exercées sur les femmes et les jeunes filles sont cités par les personnes enquêtées. Elles sont traduites par certains enquêtés, notamment les leaders coutumiers et religieux dans les termes suivants :

- Interdiction de la femme à participer aux activités des associations ;
- Le harcèlement sexuel ;
- Non accès à la parole.

Certains enquêtés l'expriment à travers ce qu'ils ont vécu : « *j'ai été déscolarisée sous prétexte que je suis une fille* ».

Si certaines personnes enquêtées ont cité des types de violence qu'ils connaissent, d'autres par contre refusent d'en citer, estimant que toutes les formes de violences sont faites aux femmes dans leur

localité. C'est le cas d'un leader religieux de Yako : « *toutes les sortes de violences qui existent sont faites aux femmes ici* ».

Violences économiques

Parmi les types de violences citées, on note que les enquêtés ont mentionné la violence économique. Il s'agit d'un type de violence faites aux femmes et aux filles et qui sont de nature à restreindre leur liberté de mener des activités économiques. Elle se traduit selon les enquêtés par l'expression « *être privé de mes droits de jouir de mon argent au sein de ma famille* ». Le graphique ci-dessous fait la synthèse de l'ampleur des VBG

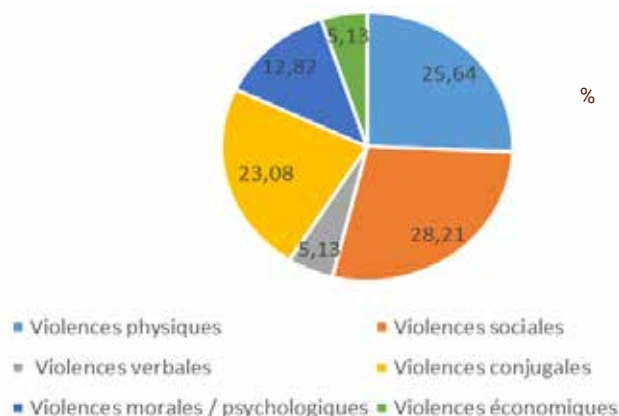


Figure 9: Synthèse de l'ampleur des VBG dans la région du Nord (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

En termes d'importance, les violences sociales sont les plus fréquentes à travers les exclusions pour allégations de sorcellerie, suivie des violences physiques, des violences morales, verbales et enfin économique.

L'ampleur de ces violences a fait l'objet d'interrogation auprès des personnes enquêtées. Ainsi, ces violences citées sont estimées d'ampleur très grave pour certains et grave pour d'autres. Les violences sociales sont jugées très graves et celles de type moral sont jugées graves. « *Ici les gens sont méchants, durs de cœur. Ils sont jaloux lorsqu'ils voient une femme qui se débrouille bien. Si une femme s'habille chaque fois bien, ils disent qu'elle va sortir avec d'autres hommes. Par exemple, il y a une femme qui est venue ici pour la contraception. Mais arrivée chez elle, son mari la bastonnée et l'a obligée à abandonner la contraception car selon lui elle va devenir infidèle. Tu vois cette mentalité là c'est grave* » (Victime de violence à Yako). « *C'est très grave car c'est devenu la réalité et le quotidien des populations* » Agent de santé à Yako. « *À force d'être insultée tous les jours, je me suis habituée* », Victime d'exclusion sociale à Arbolé.

2. Types et ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons

En plus des femmes et des jeunes filles de la région du Nord, les hommes et les jeunes garçons font également l'objet de violences dans leurs localités. Ainsi, les enquêtes nous ont permis de noter qu'au niveau de ce public cible, les violences sociales sont celles qui sont fréquentes. Cela a été affirmé par toutes les catégories de personnes enquêtées, qu'il s'agisse des hommes et jeunes garçons, de filles et jeunes filles, des agents de sécurité, de l'action sociale ou des leaders coutumiers et religieux. Ce type de violence se traduit essentiellement par les accusations et les allégations pour sorcellerie.

Toutes les personnes interrogées jugent que ce phénomène est d'une ampleur grave dans la localité comme le témoigne un agent de sécurité à Yako : « *le phénomène est jugé d'ampleur grave dans cette localité* ».

3. Types et ampleur des violences faites aux personnes en situation de handicap

Les violences à l'endroit des personnes en situation de handicap ont fait l'objet d'investigation lors des enquêtes. Il ressort à ce niveau que la principale violence citée est économique à travers la difficulté de trouver un emploi.

La plupart des violences évoquées sont identifiées au sein des couples, dans la communauté et dans les lieux de service. Par ordre d'importance, on note les foyers (au sein du couple), les familles, les lieux de travail et la rue.

4. Aperçu sur les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre

Les résultats obtenus de l'enquête font ressortir que les maris (époux) des femmes sont les premiers auteurs des violences basées sur le genre. Au sein des couples, les maris sont les auteurs des bastonnades, du harcèlement, des injures de toutes sortes, des exclusions au sein des foyers et également de la répudiation.

Les épouses quant à elles sont également citées comme les principales auteures de l'infidélité dans les couples. Ensuite, nous avons les leaders coutumiers pour les cas d'allégations de sorcellerie et les cas de mariage forcé. Quant aux hommes et jeunes hommes, ils sont cités comme étant les auteurs du harcèlement et des bastonnades. Les pères, les mères et les femmes âgées sont quant à eux cités comme les auteurs du mariage forcé.

Outre ceux déjà cités, le groupe des femmes et des jeunes filles pointe du doigt les orpailleurs comme auteurs du harcèlement, de viol et du mariage forcé. Ces derniers sont cités du fait de leurs comportements jugés excessifs suite aux effets de l'alcool, des stupéfiants et de leur manière de dépenser l'argent acquis à partir de la vente de l'or. Dans la plupart des cas, les auteurs des violences agissent de manière isolée.

On trouve ainsi les auteurs et les victimes à tous les niveaux. Ils sont dans les couples, les familles, les lieux de travail dans les centres d'accueil, dans les prisons pour les auteurs coupables de cas graves, dans les associations, etc.

5. Aperçu sur les principales victimes identifiées des violences basées sur le genre

Toutes les formes de violences sont perpétrées envers aussi bien les femmes que les hommes avec une ampleur plus importante chez les femmes. En effet, les différents témoignages attestent que par ordre d'importance, les victimes des violences basées sur le genre sont les femmes mariées, les jeunes filles, les hommes et les jeunes garçons. Les maîtresses non mariées sont souvent victimes de la part des habitants des localités, quand elles refusent les avances de ces derniers.

Types de violence	Auteurs	Victimes
Physique	Hommes (Maris)	Femmes (Epouses)
Sociales	Femmes et Hommes	Hommes et Femmes
Verbales	Hommes et Femmes	Hommes et Femmes
Conjugales	Hommes et Femmes	Hommes et Femmes
Morales	Hommes et Femmes	Hommes et Femmes
Économiques	Hommes	Femmes

Tableau 4: Récapitulatif des auteurs (es) et victimes des violences basées sur le genre de la région du Nord (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

6. Aperçu sur les principales causes et conséquences des violences basées sur le genre

Les violences ayant été confirmées par tous les acteurs de terrain, l'étude s'est attachée à faire ressortir les différentes causes identifiées par les différents acteurs.

Causes des violences subies par les femmes et les jeunes filles

Les principales causes relevées se traduisent essentiellement par :

- **L'affirmation du pouvoir de domination du mari** : dans le milieu traditionnel, le mari est celui qui a tous les droits et il peut les exercer sur sa femme. Celle-ci étant considérée comme « *son bien* »

» du moment où il estime qu'il a dépensé « *dot* » pour la faire venir et qu'il assure sa subsistance. Ainsi, l'éducation du jeune garçon le prépare déjà à assumer son leadership sur sa femme. Cette domination se traduit par exemple par le fait pour le mari de décider de prendre une seconde épouse sans le consentement de la première. Toute opposition signalée est considérée comme anormale et peut être source de bastonnades ou même de répudiation. Cette cause est plus citée par les femmes et les jeunes filles. « *Les coutumes ne sont pas les mêmes pour les cas d'exclusion. Pour la vie de couples les femmes sont insoumises, elles ne respectent pas leurs maris et ne veulent pas remplir leur devoir conjugal sous prétexte que leur mari ne les mérite pas. Sur le plan religieux, coutumier et historique, la femme doit être soumise. Mais avec l'histoire de l'émancipation que les femmes ont mal interprétée, tout se renverse avec l'interdiction de l'excision et le planning familial. Les femmes sont de plus en plus infidèles. Nous sommes en train d'imiter aveuglement le style de vie de l'occident et c'est la base de tous les maux sociaux. La pauvreté expose les filles à la violence* », Président des jeunes de Arbolé.

- **Le conformisme des pères face aux traditions** : il ressort des entretiens que les pères exercent une violence sur leurs filles surtout dans les cas de mariage forcé. Ainsi, lorsque la fille est promise à quelqu'un, elle n'a pas le droit de refuser car cela pourrait être interprété comme une entrave à la coutume et un affront à leur autorité. Les conséquences sur la fille sont le plus souvent les bastonnades, le bannissement et même la décision d'interrompre ses études par le refus de payer les frais de scolarité. Cela est confirmé lors du Focus group des filles à Yako : « *ici, on a déjà vu des cas de mariage forcé et face au refus des filles, elles ont été bannies de leurs familles ou maudites par leurs parents* ». Cette cause est citée par les femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons, les leaders religieux (pasteur, imam), les agents de l'action sociale ainsi que ceux de la police.

- **L'infidélité** : plusieurs acteurs ont cité l'infidélité comme une des causes des violences basées sur le genre dans la région du Nord. En effet, il arrive que les épouses soient surprises en flagrant délit ou souvent accusées à tort d'infidélité. L'infidélité de la femme est considérée comme étant un mauvais caractère et par conséquent une honte aussi bien pour ses parents que pour la communauté. Les conséquences sont le plus souvent les bastonnades et la répudiation. Cette cause est citée par les leaders coutumiers, les religieux ainsi que les hommes et jeunes garçons.

« *Il y a beaucoup de raisons. Vous savez que dans la culture on dit que l'homme est supérieur à la femme donc systématiquement l'homme a besoin de jouir de cela ; donc l'insoumission de la femme peut causer des malentendus. Il y a également l'infidélité aussi bien chez l'homme que chez la femme mais plus notamment pour l'homme. Il arrive souvent aussi que l'un des conjoints manque à ses responsabilités et s'il n'y a pas la compréhension s'en suivent les violences* ». Médecin à Yako.

- **L'insoumission de la femme** : certains enquêtés comme les agents de santé et certains leaders religieux pensent que les violences envers les femmes sont dues à leur insoumission à leurs maris pour certaines, leur malhonnêteté envers les garçons, la jalousie, les rancunes et l'ignorance. Pour les hommes et jeunes garçons, l'insoumission des femmes est due à leur mauvaise compréhension du terme émancipation de la femme. Cette insoumission se traduit par le manque de respect vis-à-vis du mari, des autres membres de la famille et des coutumes. Ainsi, des expressions que nous avons fréquemment entendues sur le terrain, on peut retenir l'avis des acteurs suivants : « *L'homme est supérieur à la femme* », agent de la direction provinciale de l'action sociale Yako. « *L'homme se croit supérieur à la femme. Culturellement et religieusement la femme est inférieure à l'homme* », leader religieux à Yako. « *C'est la faiblesse de la femme, son infériorité et sa vulnérabilité* » Focus group des Femmes. Cette cause a souvent pour conséquences la répudiation et la prise d'une seconde épouse par le mari.

- **Les allégations de sorcellerie** : la sorcellerie serait une pratique qui consiste à posséder un pouvoir de faire du mal ou même d'ôter la vie à son ennemi sans pour autant l'affronter physiquement mais par un pouvoir mystique agissant sur l'âme de la victime. Le sorcier serait donc doté d'un pouvoir qui lui permet de tuer. En cas de décès dans les familles, les causes sont souvent recherchées. Dans la plupart des cas, l'on accuse une personne d'en être l'auteur. Cette personne est alors accusée de sorcière (mangeuse d'âme). Au niveau de la région du Nord, ces cas sont fréquents et ce sont les

femmes qui sont le plus souvent accusées. La conséquence est l'exclusion sociale. Excepté le fait qu'une victime est désignée et chassée, la question de la sorcellerie reste un tabou dans la société.

- **Le mariage forcé et le viol** : il arrive des situations dans laquelle la femme se trouve dans l'incapacité de satisfaire aux besoins sexuels du mari pour cause de maladie et autres raisons. Cette période constitue un moment propice à toutes sortes de conflits pouvant conduire à des violences physiques. C'est ce que témoigne une victime de Arbolle : « *un couple vivait près de chez moi et quand la femme tombait malade et refusait de satisfaire aux besoins sexuels de son mari, elle se faisait bastonner et renvoyer de chez elle* ». La majorité de ces cas trouve leur justification dans le mariage forcé. En effet, des jeunes filles sont souvent données en mariage sans leur consentement. Dans certains cas, ce type de mariage prend la dénomination de « *mariage arrangé* ».

« *Moi j'ai déjà vu une fille qu'on a donnée en mariage contre son gré. Elle s'est enfuie pour se mettre avec un autre homme et ses parents ont convoqué le monsieur. Elle a refusé de retourner avec l'homme choisi par ses parents, alors la famille lui a dit que si elle n'obéit pas elle sera bannie. Elle a été obligée d'abandonner l'homme qu'elle aimait pour retourner avec l'élu de la famille* », Groupe de jeunes filles à Yako.

Agent de police à Yako ; « *une fois nous avons reçu un cas où la fille a fui le foyer parce qu'elle ne voulait pas de son mari. Le mari est venu se plaindre de la disparition de sa femme et accusait un autre monsieur. Après les investigations, nous avons compris qu'il s'agissait d'un mariage arrangé entre le père de la fille et son mari parce que ce dernier aurait rendu un grand service à son beau-père* ».

- **La pauvreté des femmes** : certains enquêtés pensent que les violences faites aux femmes sont due à leur dépendance financière vis-à-vis de leurs maris, des hommes. Un leader religieux de Arbolle le confirme en ces termes : « *c'est le manque de moyens financiers. l'homme veut maintenir sa femme sous la dépendance financière. La dépendance financière de la femme est donc la cause* ».

En plus des causes citées, les personnes enquêtées ont évoqué d'autres raisons qui favorisent les violences faites aux femmes et aux filles. On retient entre autres : les différences dans les croyances religieuses, la mécréance, la haine, l'incompréhension, la jalousie, la colère, l'ignorance et l'analphabétisme des femmes.

« *Les gens là disent que les femmes sont plus nombreuses que les garçons. Tu peux prendre jusqu'à 10 femmes si tu veux. Ils ont un slogan même pour ça : 3 femmes à 25 frs CFA pour dire que tu peux faire tout ce que tu veux et si elle n'est pas d'accord, elle s'en va et une autre va la remplacer* », Groupe de jeunes filles à Yako.

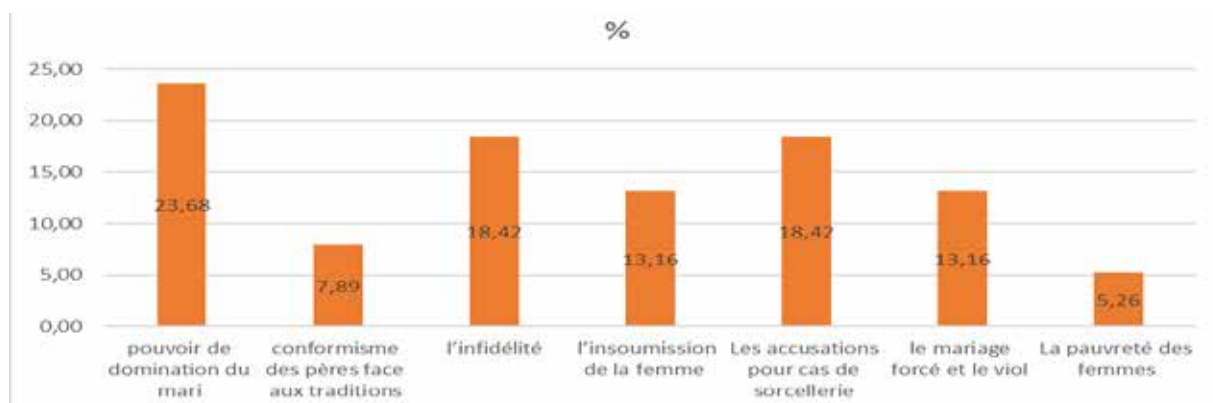


Figure 10: Synthèse des causes citées par les enquêtés dans le Nord (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

Causes des violences subies par les hommes et les jeunes garçons

Les hommes et les jeunes garçons sont également victimes de violences même si cela est beaucoup plus prononcé au niveau des femmes et des jeunes filles. En effet, les principales causes des violences envers les hommes et les jeunes garçons et qui ont été relevées au cours de l'étude se traduisent essentiellement par le non-respect des principes coutumiers ainsi que la sorcellerie.

- **Le non-respect des principes coutumiers** : il arrive des situations dans lesquelles les hommes, surtout les jeunes sont accusés d'avoir enfreint aux règles coutumières. Cela se traduit par le viol et le vol de femme, la célébration d'un mariage « interdit » ainsi que le refus de pratiquer certains rites du fait de sa nouvelle religion.
- **La sorcellerie** : dans les localités concernées par l'étude, les allégations de sorcellerie sont fréquentes et concernent aussi bien les femmes que les hommes. Lorsqu'un homme est accusé de sorcellerie, son exclusion de sa communauté est automatiquement prononcée.

III. Les mécanismes de recours des victimes de VBG

Les victimes de violences disposent de recours soit pour se plaindre, soit pour demander la protection. Il existe dans les communautés, des institutions de recours. On distingue les institutions publiques, les institutions traditionnelles, familiales et religieuses ainsi que les associations.

1. Les institutions publiques

Ce sont les institutions de l'Etat qui ont pour vocation de faire respecter la loi. Parmi les institutions existantes, on peut citer les forces de sécurité, le ministère de la santé et le ministère en charge de la protection sociale. Ces ministères disposent des structures déconcentrées au niveau local et ont comme missions, la protection des personnes et des biens conformément à la loi.

Les forces de sécurité

Elles sont représentées par la police et la gendarmerie. Leur niveau de déconcentration permet aux différentes victimes de solliciter leur service en cas de besoin.

Au cours de nos enquêtes, nous avons pu relever que les commissariats de police et les brigades de gendarmerie sont saisis par les victimes de violence. Suite à une plainte de la victime, la police ou la gendarmerie convoque les accusés pour les entendre et prendre les dispositions qui s'imposent. Généralement, les accusés dont la responsabilité est située sont traduits en justice ou, selon les cas, envoyés en prison : « **on applique la loi** ». Les cas les plus fréquemment traités concernent les situations où il y a des violences physiques. « **Généralement c'est lorsqu'il y a des coups et blessures** », agent de police à Arbolé.

Le service de l'action sociale

Les services de l'action sociale sont saisis le plus souvent par les victimes. Les accusés sont entendus à travers des entretiens réalisés par les agents. Ils veillent au respect des droits des victimes et prennent des dispositions pour assurer leur protection. Les victimes peuvent être transférées aux forces de sécurité, soit aux associations ou encore aux services de santé selon les cas. L'action sociale travaille en collaboration avec ces structures et assurent également un accompagnement psychologique aux victimes qui en ont besoin. En raison de la diversité des services rendus, les services de l'action sociale sont plus fréquentés par les victimes de violence.

Les services de santé

Les structures de santé sont également des structures de recours des victimes. Le recours à ce niveau intervient généralement pour une prise en charge médicale en cas de blessures, d'hospitalisation de la victime ou encore des conseils des couples sur la planification familiale. Pour ce qui est des conseils données aux couples pour la planification familiale, plusieurs cas arrivent suites à des disputes comme le témoigne un agent de santé de Yako : « **nous recevons beaucoup de cas, mais surtout les malentendus entre les couples à cause de la planification familiale** ».

Les services de justice

Les services de justice interviennent généralement en dernier recours. Les victimes ayant eu le temps d'examiner d'autres recours. La justice intervient généralement pour prononcer un divorce, réclamer un droit, condamner un acte contraire à la loi, etc. Les difficultés rencontrées sont principalement l'ignorance des textes par la population.

2. Les institutions endogènes, traditionnelles, familiales et religieuses

Outre les structures publiques de l'Etat, il existe au sein de la communauté, des institutions de recours auxquelles les victimes de violences font appel. Ces institutions sont représentées par le patriarche de la famille, le chef du village ou du quartier, le conseil des sages et les représentants des confessions religieuses : l'Imam, le Prêtre et le Pasteur.

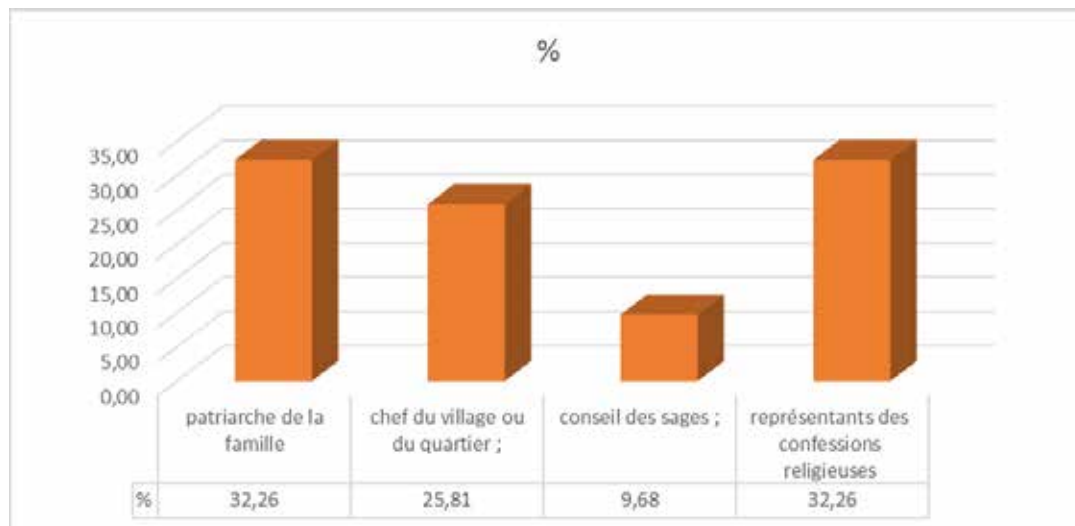


Figure 11: Situation de la saisine des institutions traditionnelles dans la région du Nord (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

La saisine de ces institutions se traduit par la demande d'excuses et la négociation. Ces institutions ont aussi pour rôle de prendre des décisions et de prononcer des sanctions telles que la peine ou encore la prononciation de l'exclusion. Les décisions sont prises selon les principes coutumiers ou religieux. Au cours des enquêtes des expressions justifiant le recours à ces institutions sont entre autres :

« *Les affaires de la famille se règlent d'abord en famille. La famille est la première institution à être saisie* », leader religieux de Arbolé.

« *elles manquent de courage d'aller faire une déclaration à la police ou gendarmerie sauf quand on juge que le problème est grave* », leader coutumier de Arbolé.

3. Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile œuvrent dans leurs localités respectives, à la lutte contre les violences basées sur le genre, la protection des droits des personnes et la prise en charge des personnes victimes de violences.

D'une manière générale, on distingue des associations féminines, des associations mixtes et des groupements villageois. Les groupements sont le plus souvent rencontrés dans les zones rurales tandis que les associations sont le plus souvent rencontrées dans les zones urbaines.

En matière de lutte contre les violences basées sur le genre, les associations accueillent les femmes victimes, les sensibilisent sur leurs droits et les accompagnent dans la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus. Les activités sont uniquement orientées vers les femmes.

En termes de difficultés, on peut relever :

- L'interdiction de certaines femmes par leurs maris à prendre part aux activités ;
- L'insuffisance ou parfois le manque de formations ;
- L'insuffisance des moyens logistiques pour les sensibilisations ;
- L'analphabétisme des femmes.

4. La culture du silence

Malgré l'existence des structures de recours, certaines victimes de violences ne préfèrent pas se confier à aucune d'elles. Elles adoptent une attitude de silence et souvent d'isolement. Les enquêtes nous ont permis d'interroger les causes d'une telle attitude. En effet, les raisons sont entre autres : la peur de la réaction de sa famille, la méconnaissance des institutions et des lois ainsi que le manque de confiance aux institutions.

Les propos de certains enquêtés en témoignent :

« Elles sont avant tout marginalisées et dénigrées, l'homme ne manque jamais l'occasion de rappeler aux femmes qu'elles doivent rester sous la soumission, elles sont battues fréquemment et lorsque cela arrive, elles ont tendance à s'isoler pour éviter de se faire voir et se retiennent à faire la même erreur à l'avenir. Si ça persiste alors elles rentrent chez leurs parents puis sa famille convoque le mari pour essayer de résoudre le problème ». Médecin à Yako.

- Selon un conseiller des affaires sociales à Yako, *« l'isolement, c'est pour éviter de se faire voir car l'on pense que les institutions ne protègent pas ».*
- Pour un leader religieux de Yako, *« soit elle fait ses valises et rejoint ses parents ou elle se résigne de peur d'être renvoyée ».*
- Selon une victime de Arbolé, *« si les lois nous protégeaient, les violences seraient rares ».* *« Comme la femme n'est pas trop considérée, elle se résigne ».*
- Pour le Focus group hommes et jeunes garçons de Arbolé, *« les lois ne protègent personne. C'est notre culture qui nous sauve toujours ».*

« Si c'est ceux qui sont en ville, ils connaissent un peu mais ceux qui sont dans les villages ne connaissent rien. Certains mêmes vont vieillir sans savoir ce que c'est qu'un policier ; ils ne savent pas qu'ils peuvent avoir de l'aide. D'autres aussi savent mais ils se disent que s'ils y vont les gens ne vont pas les soutenir. Hors tu n'as pas de soutien et tu ne gagnes pas dans ta démarche, c'est un peu la honte quoi ! ». Groupe de jeunes filles à Yako.

IV. Analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire) et institutionnel relatifs à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons

1. Analyse de l'applicabilité du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire)

Cette partie fait un état des lieux de la connaissance des enquêtés sur le dispositif juridique, de l'applicabilité des textes juridiques ainsi que de la perception des victimes.

Connaissance de la législation en vigueur

Les acteurs rencontrés ont été interrogés par rapport à leurs connaissances sur la législation en vigueur. La situation de la connaissance des lois et textes existants se présente comme suit :

- Le code des personnes de la famille est le plus connu des acteurs, surtout au niveau des services de police et de l'action sociale ;
- Plusieurs textes, notamment au niveau national ne sont pas connus par l'ensemble des acteurs. *« Non, on a cette fausse assertion qui dit que nul n'est censé ignorer la loi mais en réalité les gens ne connaissent aucune loi qui les protège parce que les lois ne sont pas enseignées. Il n'y a pas assez de communication sur les lois. On a voté les lois mais on ne les vulgarise pas assez, on ne la met pas à la portée de tous, on ne peut même pas par exemple prendre des annonceurs publics pour faire passer les informations concernant les nouvelles lois et aussi les faire passer à la télévision comme les publicités. Ça attire plus l'attention mais en l'état actuel des choses, il est difficile pour la population de s'en imprégner ».* Médecin à Yako.
- La majorité des enquêtés pensent que les lois sont faites pour ceux qui sont chargés de les faire appliquer. C'est ce qu'affirme un éducateur social de Yako : *« la connaissance des lois incombe beaucoup plus à la police et à la justice. Nous on utilise la médiation ».*

- La connaissance de la législation en vigueur n'est pas une évidence au sein des associations œuvrant pour la promotion des droits des femmes. Un responsable d'une association à Arbolé affirme : « **non, chez nous on sensibilise** ».

Analyse de l'applicabilité du dispositif juridique

L'analyse de l'applicabilité du dispositif juridique fait ressortir les principales contraintes qui sont évoquées par les différents acteurs, leur perception par rapport au recours à la loi et à l'application des textes. Ces contraintes portent essentiellement sur :

- La méconnaissance des recours possibles pour les victimes ;
 - La méconnaissance de l'existence de la loi ; « **C'est le manque de communication entre la population et les autorités** », médecin à yako.
 - L'éloignement des institutions de recours et la peur de l'institution ;
 - La faible application des textes qui protègent les femmes, les filles et les enfants ;
 - Les contraintes financières pour faire face aux multiples déplacements et frais de dossier ;
 - La contrainte de la mobilité pour répondre aux multiples convocations sans assurance de délais quant à la gestion du dossier à trancher ;
 - La lourdeur des procédures judiciaires ;
 - La gestion dans le silence de certaines formes de violences par les familles (harcèlement sexuel, viol conjugal, violences psychologiques) ;
- « **Il faut recourir à nos valeurs culturelles, expliciter le terme émancipation pour la femme et appliquer les lois de façon équitable. L'excision est non seulement une valeur culturelle mais aussi une garantie de la fidélité de la femme. Donc il faut penser sa réintégration et éliminer complètement le planning familial** », Président des jeunes de Arbolé.
- La faible culture judiciaire, etc.

« **Oui mais le problème n'est pas au niveau de la loi mais de son application et la volonté de justice de la victime. Si on te violente et tu restes dans ton coin comment la loi pourrait-elle aider ?** ». Médecin à Yako.

« **Non ces lois ne protègent personnes encore moins les ONG et les institutions, les associations sont de plus en plus individualiste. C'est la corruption et le pour boire qui fait la loi !** », Président des jeunes de Arbolé.

2. Analyse de l'applicabilité du dispositif institutionnel relatif à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons

Connaissance du dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel national se caractérise par un ensemble de ministères assurant des missions de coordination et de mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement. Il ressort des enquêtes que ces structures sont les moins nombreuses à être saisies par les victimes. En effet, la peur d'approcher les forces de sécurité ou encore la saisine en tant que dernier recours fait que la police ou la gendarmerie sont moins fréquentées par les victimes de violences.

Pour les agents de sécurité, le fait de venir directement chez eux pour se plaindre est perçu comme une exagération et par conséquent ne peut être pardonné. Alors, les autres recours sont exploités avant de venir chez eux. « **La peur d'aggraver leur situation fait qu'elles ne vont pas à la gendarmerie ou au commissariat. Même pour le faire, elles repartent d'abord chez leurs parents avant de convoquer les coupables. Elles préfèrent aller à l'action sociale parce qu'elles se disent que la police ou la gendarmerie aggraverait le problème** », Agent de police à Arbolé. La police justifie également cette attitude par l'ignorance des lois par la population.

Pour les victimes, il s'agit d'un manque de confiance quant à la capacité des forces de sécurité à résoudre leur problème. Elles justifient cela par la corruption et leur attitude face à l'accusé. « *La police même discrimine les victimes car lorsque vous êtes accusée de sorcellerie elle se méfie de toi. Il faut plus de professionnalisme* ». Focus group femmes et jeunes filles.

Ces structures sont confrontées à des difficultés telles que :

- L'ignorance des textes par la population ;
- L'insuffisance de personnel ;
- L'insuffisance de formations continues sur la connaissance de la législation en vigueur ;
- L'insuffisance de ressources matérielles et financières pour faire face à la demande ;
- Le manque / insuffisance de la logistique pour améliorer la mobilité des agents.

Analyse de l'applicabilité / accessibilité des institutions

Pour les personnes enquêtées, le constat est le suivant :

- **Les structures de l'Etat ne sont pas dynamiques** : certaines personnes interrogées trouvent que les structures publiques se caractérisent par une morosité sans une visibilité sur le terrain. C'est ce qu'affirment ces usagers : Selon ce leader religieux de Arbolé, « *on ne les sent pas, c'est comme si elles sont inexistantes* ». Pour le Focus group hommes et jeunes garçons Yako, « *elles seraient bien si elles travaillaient réellement. Mais elles sont individualistes* ».
- **Les structures publiques n'ont pas le nécessaire pour répondre efficacement à la demande** : pour d'autres usagers, leur manque de dynamisme est dû à l'insuffisance des moyens dont elles disposent. En effet, selon le Focus group hommes et jeunes garçons Yako, « *elles font du bon boulot mais n'ont pas d'accompagnement* ». Ce leader religieux abonde dans le même sens : « *les capacités des acteurs pour aider les victimes et pour endiguer le phénomène ne sont pas suffisantes, elles sont limitées* ». Un éducateur social de Yako témoigne : « *on pense que les institutions protègent, préviennent les VBG mais c'est beaucoup plus à l'action sociale ou en famille que les problèmes se règlent* ».

Analyse des capacités en ressources humaines

L'analyse des capacités en ressources humaines des acteurs institutionnels fait ressortir les avis des acteurs eux-mêmes ainsi que ceux des usagers.

Pour ce qui est des acteurs chargés d'animer ces institutions, il ressort le constat suivant :

- Une insuffisance de personnel pour faire face aux missions des structures. Cette situation est davantage plus constatée en zone rurale car les agents ont plus tendance à être affectés en ville, soit pour des raisons familiales (rejoindre son conjoint), soit pour bénéficier des commodités qu'offre la ville.
- L'absence souvent constatée de personnel de grade supérieur : il ressort que les agents qui sont le plus souvent affectés sont des jeunes qui sont en début de carrière. Une fois qu'ils acquièrent l'expérience, ils demandent à être affectés dans les grands centres.
- L'insuffisance des formations : il ressort des enquêtes, l'insuffisance des formations continues au profit du personnel, ce qui rend quelques fois leurs tâches difficile.

Analyse des capacités financières des institutions et des autres acteurs (associations, ONG, structures étatiques, institutions traditionnelles, etc.)

Au niveau des institutions publiques, les ressources financières proviennent des dotations annuelles du budget de l'Etat. L'insuffisance de ces dotations a été relevée par l'ensemble des acteurs de ces institutions. Une autre difficulté relevée est l'annualité du budget qui fait qu'il est pratiquement impossible de prendre en charge une préoccupation urgente ou de mener une activité qui surviendrait en cours d'année et qui n'aurait pas été programmée à l'avance. Cette situation réduit les capacités d'intervention de ces structures.

Pour ce qui est des associations, les ressources financières proviennent essentiellement des cotisations des membres, des dons et également des ressources issues des appels à projets ou encore des appuis ponctuels dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités.

L'insuffisance des ressources financière a également été relevée à ce niveau à cause de l'irrégularité dans le paiement des cotisations des membres, du manque d'appui dans le cadre de projet et de la forte sollicitation des membres et des victimes.

V. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG

- **Association la « Main qui donne » de Yako** : c'est une association à caractère provinciale. Les principales activités de « Main qui donne » sont la sensibilisation sur le mariage précoce, l'excision et les grossesses non désirées. Ses objectifs sont de mobiliser les femmes et de les outiller afin qu'elles soient les acteurs de leur plein épanouissement. « La Main qui donne » oriente ses activités sur la sensibilisation contre les formes de violences faites aux femmes.
- **Centre « Les ailes du refuge »** est présent au secteur 3 de Yako depuis 2000. C'est une organisation chrétienne qui accueille des enfants en difficultés, et effectue la réinsertion sociale et scolaire des enfants sans distinction de sexes. Son objectif principal est de prendre soin des orphelins et des veuves dans leur souffrance en vue de leur épanouissement social sans distinction aucune.
- **Orphelinat « Tégawendé »** implanté au secteur 4 de la ville de Yako : entretien et accompagnement sociale et économique des enfants, des mères et des maris victimes du VIH SIDA.
- **Association Lagemtaaba des Femmes de Arbolé (ALFA)** : c'est une association à caractère communal (commune de Arbolé). Ses principales activités sont les causeries au sein des lycées sur la sexualité et sur les maladies sexuellement transmissibles.

VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile

Les associations ayant fait l'objet de nos enquêtes œuvrent essentiellement dans les domaines social et économique en faveur de leurs membres et des populations en général. Différentes stratégies sont utilisées par les associations pour parvenir aux objectifs escomptés. L'état des lieux de ses stratégies fait ressortir différentes stratégies dont on peut retenir :

- **La sensibilisation**: elles portent sur différents thèmes dont l'hygiène et la santé de la reproduction, les droits de la femme, la lutte contre les mutilations génitales féminines, le mariage forcé et la planification familiale. Ces sensibilisations sont faites à travers des rencontres, du porte-à-porte ainsi que l'approche dans les familles. Cette dernière consiste à approcher les familles des personnes concernées pour les sensibiliser ou pour faire la médiation en cas de besoin.
- **Les formations techniques**: elles concernent la fabrication de savon, la transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux (PFNL).
- **La réalisation d'activités génératrices de revenus**: les associations féminines organisent une collecte d'épargne au bénéfice des membres. Cette épargne permet de réaliser des activités génératrices de revenus à travers le petit commerce.
- **Le soutien aux femmes victimes de violences**: les dons de vivres et autre matériel aux victimes de violences et l'appui à leur réintégration dans leur communauté.

Les sensibilisations sont le plus souvent faites avec l'accompagnement ou la collaboration des services techniques de l'Etat (services de santé, de l'action sociale) ou de la commune (mairie).

Les acquis

La mise en œuvre des activités a permis d'enregistrer des résultats dont on peut retenir quelques-uns. En effet, les différentes sensibilisations ont contribué à :

- ◇ L'amélioration de la qualité de vie des populations, plus précisément les familles : « **quand une femme est propre, sa maison et sa nourriture sont propres** », responsable d'association à Yako.

« **Les femmes apprennent beaucoup de choses dans les associations. Elles changent** », leader religieux de Arbolle ;

- ◊ Une diminution sensible de la pratique des mutilations génitales féminines dans la région du Nord ;
- ◊ Une prise de conscience des femmes de la nécessité d'espacer les naissances et par-delà, l'utilisation des méthodes contraceptives et ce malgré certaines réticences ;
- ◊ Une amélioration de la fréquentation des centres de santé ;
- ◊ Une prise de conscience des méfaits et une diminution des cas de mariage forcé.

Les formations techniques ont permis aux membres des associations d'améliorer leurs compétences en matière de fabrication de savon et la transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux (PFNL). Quant aux activités génératrices de revenus, elles ont permis aux femmes de subvenir à leurs besoins primaires, de scolariser leurs enfants et de pouvoir honorer les cotisations en tant que membres. Le soutien aux victimes et aux membres contribue à l'amélioration des conditions de vie des membres, surtout celles victimes d'exclusion sociale. « **L'association, c'est ma famille maintenant** », victime d'exclusion sociale à Yako.

Les obstacles et les insuffisances

La plupart des associations enregistre des insuffisances dans leur fonctionnement. Elles se résument entre autres par :

- Un manque de siège pour certaines structures au niveau local ;
- Une insuffisance de la logistique, réduisant les capacités de mobilité ;
- Une insuffisance des budgets alloués annuellement pour les activités ;
- Une insuffisance / manque de formation continue du personnel.

En plus des insuffisances, elles rencontrent des obstacles qui nuisent le plus souvent à l'atteinte de leurs objectifs.

Au-delà de ces insuffisances certaines personnes enquêtées pensent que le fonctionnement des associations est entaché de corruption : « **Elles sont corrompues. Il faut connaître quelqu'un pour connaître leur existence** », victime de violence à Arbolle.

D'autres personnes pointent du doigt les stratégies d'intervention : « **les interventions sont disparates. Ils interviennent sans passer par le service public habilité qui est l'action sociale** », agent de l'action sociale à Yako.

Pour ce leader religieux à Arbolle, « **il y a un manque de cadre de concertation entre les acteurs et la population** ».

Quant aux hommes et jeunes garçons, ils pensent que les sensibilisations visent plutôt à conférer plus de droits aux femmes et par conséquent à rebeller les femmes face à leurs maris. « **Ils interviennent sur les droits des femmes sans rappeler leurs devoirs** », « **elles sensibilisent les femmes uniquement sur comment revendiquer leurs droits mais pas pour respecter les droits des autres** », Focus group hommes et jeunes garçons de Yako.

Par contre les femmes et les jeunes filles louent le travail accompli par les associations mais estiment qu'elles devraient être accompagnées par l'Etat. « **Elles font du bon boulot ; Elles travaillent bien mais n'ont pas d'accompagnement de la part de l'Etat** » Focus group femmes et jeunes filles de Yako.

Les besoins des acteurs :

Les organisations de la société civile ont mentionné un certain nombre de besoins dont on peut retenir :

- **Une augmentation des moyens financiers afin de satisfaire la forte demande des bénéficiaires.** Cela passe par la diversification des partenaires : « **il nous faut de nouveaux partenaires financiers,**

sinon nous ne pouvons pas faire face à la demande de nos membres » responsable d'association à Arbolé. « *Pour les associations, il leur faut des moyens financiers, de l'équipement et de la motivation* », agent de l'action sociale à Yako. *Nous cherchons des partenaires qui vont venir nous former et nous accompagner sur le plan financier et technique »,* victime et membre d'association féminine à Arbolé.

- **Un appui en termes d'équipement et de logistique :** « *cela nous permettra d'être efficace sur le terrain, surtout pour les déplacements et les sensibilisations* », responsable d'association à Arbolé.
- **La collaboration avec d'autres structures :** les associations ont relevé la nécessité de collaborer avec d'autres associations locales et nationales dans le cadre de la mise en oeuvre des actions. « *Si nous mettons ensemble nos moyens et nos idées, nous aurons de bons résultats. La population va savoir que ce n'est pas de l'amusement* », responsable d'association à Arbolé.
- **Besoin de renforcement des capacités :** « *il y a des formations que nous voulons faire mais on n'a pas les moyens parce qu'il faut payer pour que quelqu'un quitte Ouagadougou pour venir* », responsable d'association à Arbolé.

VII. Recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.

1. Aux acteurs étatiques

- Organiser des séances de sensibilisation et communiquer suffisamment sur la législation en vigueur, notamment le code des personnes et de la famille ;
- Faire appliquer la loi dans toute sa vigueur et de manière équitable ;
- Accompagner et motiver les acteurs qui sont sur le terrain : « *l'Etat doit mettre en place des mesures fortes, permettre à la police de se saisir du problème sans attendre la plainte des victimes* » leader religieux à Yako;
- Associer la répression et la sensibilisation dans les actions.

2. Aux acteurs de la société civile (associations, ONG)

- Organiser des cadres de concertation entre les différents intervenants, l'union des stratégies et des ressources produits des résultats concrets ;
- Expliciter davantage le terme émancipation de la femme ;
- Sensibiliser les populations à cerner le sens du devoir.

3. Aux acteurs traditionnels

- Recourir aux valeurs culturelles au lieu de copier les valeurs occidentales ;
- Organiser des séances de sensibilisation en collaboration avec les structures publiques et les organisations de la société civile.

Acteurs	Forces	Faiblesses
Structures publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité • Ressources humaines qualifiées • Bonne connaissance du dispositif juridique • Bonne planification des activités tout au long de l'année • Capacités à se déployer 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources financières • Insuffisance de la logistique • Lourdeurs administratives • Peu connues par les populations

Associations	<ul style="list-style-type: none"> • Plus aptes à se déployer sur le terrain • Mieux connues et fréquentées par les populations • Stratégie d'action en réseau • Bonne connaissance des réalités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence dépendant des financements • Insuffisance de ressources financières • Insuffisance de la logistique • Faible connaissance du dispositif juridique • Insuffisance de formation des ressources humaines • Manque d'équipement
--------------	--	--

Tableau 5: Une analyse des forces et des faiblesses des acteurs dans la région du Nord

VIII. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre

La lutte contre les VBG est une lutte de longue haleine. S'attaquer aux VBG, revient à s'attaquer à des comportements, à des perceptions et à des habitudes ancrées depuis belle lurette. Afin de parvenir à une société débarrassée des VBG, il sied pour les acteurs d'en faire une affaire de tous. Le changement des mentalités est le plus grand défi à relever.

Pour ce faire il convient de réaliser les actions suivantes :

- Renforcer la sensibilisation sur l'abandon des VBG ;
- Appliquer la loi dans toute sa rigueur ;
- Réaliser des actions de plaidoyers en collaboration avec d'autres associations ;
- Impliquer les directions de l'action sociale dans toutes les actions de lutte ;
- Instaurer des cadres de concertation entre les associations ;
- Renforcer le partenariat avec d'autres ONG national et internationales.

IX. Perspectives des mouvements féministes

Le féminisme consiste à appréhender, dans un contexte donné, la situation des femmes en reversant toute opposition binaire ou construction hiérarchique, au lieu de les accepter comme étant de la nature des choses. C'est un mouvement qui cherche à démontrer que les forces et les valeurs inhérentes au patriarcat, forme d'organisation sociale hiérarchisant la place et les rôles entre les hommes et les femmes, sur laquelle nos sociétés ont été construites, est à bien des égards illégitimes. Son but est de redéfinir les dimensions de la relation homme/femme pour que la femme soit une figure d'autonomie et d'indépendance. Toutefois tant les moyens que les terrains d'action pour y parvenir sont multiples.

Dans le cadre de cette étude, la plupart des associations féminines mènent leurs activités avec les femmes comme cibles principales. En effet, les enquêtes ont donné l'occasion de savoir s'il existait des associations de tendance féministe. Il ressort au niveau de la plupart des acteurs interrogés une confusion entre une association féminine et une association féministe. De ce fait le constat fait est qu'il n'existe pas dans les localités concernées par l'étude, des associations féministes.

Conclusion partielle

Les VBG constituent une réalité dans notre société. L'étude exploratoire faite dans la région du Nord nous a permis d'observer que les personnes, les institutions sont teintées d'inégalités et sources de violences. L'on est tous auteur ou victime et le constat majeur est que les femmes sont les plus exposées. Tous les types de violences sont observés dans la région. Les lois sont soit méconnues, soit insuffisamment appliquées. Certaines institutions ne sont pas accessibles à cause de l'ignorance ou de l'analphabétisme des victimes, surtout les femmes. C'est pourquoi certaines se résignent et préfèrent rester dans le silence.

Les associations et les services de l'action sociale sont les institutions les plus fréquentées par les victimes du fait de leur accessibilité, l'aide et l'assistance apportées aux victimes. Mais leurs activités se mènent toujours dans un environnement hostile marqué par la persistance de préjugés et de pratiques coutumières qu'il convient de dénoncer.

Le succès de la lutte impose une collaboration entre les acteurs de terrain, l'Etat, les associations, ainsi que les forces de sécurité.

CHAPITRE VI : LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DES CASCADES

La région des Cascades est située à l'extrême Sud-ouest du Burkina Faso et s'étend entre 9°25 et 10°37 de latitude Nord et entre 3°50 et 4°46 de longitude Ouest. Elle couvre une superficie de 18 424 km² représentant 6,7 % du territoire national. Elle est composée de deux (02) provinces qui sont : la Comoé et la Léraba. Elle est limitée à l'Est par la région du Sud-Ouest, au Nord par la région des Hauts-Bassins, à l'Ouest par la République du Mali au Sud par la république de Côte d'Ivoire. Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-2006), la population de la région des Cascades est passée de 334 303 habitants en 1996 à 531 808 habitants en 2006 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,8%. Les projections de l'INSD estiment cette population à 766 540 individus en 2016.

I. Connaissances et perception des acteurs sur les concepts de genre et de violences basées sur le genre

Un aperçu des concepts de genre, de violence et surtout de violence basée sur le genre s'impose avant de présenter l'état des lieux des violences dans la région des Cascades.

Genre

Les acteurs interrogés ont donné leur compréhension du concept Genre. On note de manière générale une compréhension homogène du concept. La majorité des acteurs a fait ressortir la notion d'homme et de femme. C'est le cas des leaders coutumiers et religieux, le groupe des femmes et de jeunes filles, celui des hommes et des jeunes garçons : « *le genre c'est l'homme et la femme* ».

D'autres acteurs, en plus de la notion d'homme et de femme, évoquent la notion d'approche. « *Le genre c'est l'approche de l'homme et de la femme* ».

Dans la perception des acteurs interrogés, d'autres groupes se focalisent sur l'homme et la femme sans toutefois faire mention des rôles.

Contrairement au sexe biologique, cette construction sociale des rapports entre les hommes et les femmes évolue dans le temps et dans l'espace. Elle fait l'objet d'une éducation et peut se traduire dans des normes « juridiques ». Le concept genre renvoie donc aux rôles, responsabilités, privilèges et même aux aspirations socialement et culturellement construits pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons. La base de l'attribut est le fait d'être femme, ou homme, ou fille, ou garçon.

Violence

Le concept de violence est perçu par les acteurs comme le fait de : « faire la force à quelqu'un », « *forcer autrui contre sa volonté* », « *faire la méchanceté à quelqu'un* ».

Il se dégage donc la notion de force, d'obligation et également une atteinte aux droits d'autrui tel que perçu par un élu local de Moussodougou « *lorsqu'on enfreint aux droits d'une personne* ».

Violence basée sur le genre

Le concept de violence basée sur le genre est perçu par les acteurs comme une violence faites à l'homme ou à la femme. On note les perceptions suivantes ;

« *L'homme qui fait la force à la femme et vice versa* », Agent de santé à Banfora ;

« *Faire la force aux faibles* », leader religieux à Banfora ;

« *Forcer le faible contre sa volonté. L'homme qui veut forcer la femme contre sa volonté* », responsable d'association à Banfora ;

« *Forcer la femme ou l'homme contre sa volonté* », victime de violence à Banfora ;

« *Lorsqu'on enfreint aux droits de la femme ou de l'homme* », élu local de Moussodougou.

Ces définitions font ressortir la notion de violence manifestée contre un homme ou une femme. Certains acteurs précisent qu'il s'agit particulièrement des femmes qui sont les cibles et que l'homme en est l'auteur. D'autres avancent qu'il s'agit des personnes jugées faibles qui sont les cibles des violences.

II. Types et ampleur des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région du nord

1. Types et ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Cette partie présente les différents types de violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes, et aux jeunes garçons dans la région des Cascades en tenant compte des auteurs et des victimes des violences selon le genre.

Selon les acteurs interrogés, les violences les plus constatées sont de type physique, psychologique et moral, conjugal et économique.

Violences physiques

Elles se manifestent par des coups et blessures, des bastonnades infligées aux femmes et aux filles, le plus souvent par leurs maris.

« *Physique parce que lorsqu'on est victime des coups et blessures (violences physiques), l'on porte souvent certaines séquelles de ces coups jusqu'à la fin de ses jours* ». Focus group femmes de Banfora.

« *Violences physiques parce que les femmes reçoivent des coups et blessures, des traumatismes, dégradation de l'état de santé* », responsable d'association à Banfora.

« *J'ai eu connaissance d'un cas où le mari, après le mariage avec sa seconde épouse, a chassé la première. Et comme celle-ci refusait de s'en aller, il la battait presque chaque jour sans aucune raison valable et ce, jusqu'à ce qu'elle quitte finalement pour venir rester au niveau de l'association* » Focus group avec l'association Ramza.

Du point de vue des agents de santé, les « *violences sont physiques parce que nous recevons des femmes qui ont eu des coups et blessures, par exemple la tante qui veut forcer la fillette à faire des travaux ménagers, le gérant de maquis qui bat une fille ayant refusé ses avances, etc.* », Agent de santé à Banfora.

Violences psychologiques et morales

Selon les acteurs interrogés, les violences psychologiques et morales se manifestent par des traumatismes dues aux actes et comportements que subissent les femmes. Selon elles, ces violences agissent sur leur santé mentale.

« *On est souvent traumatisé par les violences qui nous sont infligées au point de ne pas dormir assez, ni manger correctement et cela agit sur notre santé mentale* », Focus groupe femmes à Banfora.

« *J'étais choqué, même hospitalisée sous l'effet du stress et des nombreuses pensées* ». « *Je souffre dans ma chair* » victime de Moussodougou.

« *Oui, il s'agit des personnes victimes de violences physiques et morales. Nous avons eu des cas de VBG et les gérons en fonction du certificat médical délivré par le médecin pour voir le degré de l'infraction à attribuer parce qu'il y a 3 types d'infractions (contravention, délit et crimes)* ». Agent de sécurité de Moussodougou.

« *Oui, on a eu beaucoup de cas de violences basées sur le genre surtout des cas où les parents veulent marier les filles. On a essayé de les sensibiliser, d'autres ont parlé de moyens et on leur a promis de prendre en charge ces filles jusqu'à un certain âge. Pour gérer ces cas on essaye de sensibiliser et si la situation persiste on les réfère devant les autorités compétentes* », responsable d'association à Banfora.

Violences conjugales

Les violences conjugales sont relevées par les acteurs interrogés. Elles se manifestent à travers les mariages forcés, le viol, le lévirat et la polygamie.

Un leader religieux de Moussodougou nous dit: « *Nous avons été interpellé sur un cas de viol dans un des villages voisins. Je me suis déplacé mais vu la lourdeur de la violence, nous avons saisi la gendarmerie* ».

« Depuis le mariage de la seconde épouse, chaque fois mon mari me frappe car il veut que je parte » victime de Moussodougou. « *Un M. X après le mariage de sa seconde épouse, a chassé la 1ère épouse, mais comme celle-ci ne voulait pas s'en aller, le M. la battait presque chaque fois sans aucune raison valable jusqu'à ce qu'elle n'en pouvait plus et elle est venue rester chez moi. On a envoyé des personnes demander pardon, mais le M. a catégoriquement refusé, elle était obligée de s'adonner au commerce pour pouvoir prendre soin de ses enfants* », Groupe de femmes de l'association Ramza à Banfora.

Violences économiques

Un des types de violences constaté dans la région des Cascades concerne les violences économiques. Il ressort que les femmes font face à des violences ayant pour objectif de les empêcher de s'épanouir sur le plan économique, soit en les empêchant de mener des activités lucratives, soit en les dépouillant de leurs biens surtout après le décès de leurs conjoints. A cela s'ajoute les cas de refus du mari de soutenir la femme dans les charges financières.

« *Après le décès de mon mari, sa famille est venue saisir tous mes biens, me laissant seul avec les enfants que je devais nourrir et scolariser* » victime de Moussodougou.

« *A la suite du décès de mon mari, sa famille a voulu que je sois la femme d'un de ses frères, mais comme j'ai refusé, elle a saisi tous les biens de mon mari me laissant ainsi seul avec les enfants sans aucune ressource. Ainsi j'étais obligée de me battre jour et nuit pour subvenir au besoin de mes enfants* », Focus group femmes de Banfora.

Le phénomène est jugé d'ampleur grave et fréquent avec des cas de violences physiques le plus souvent.

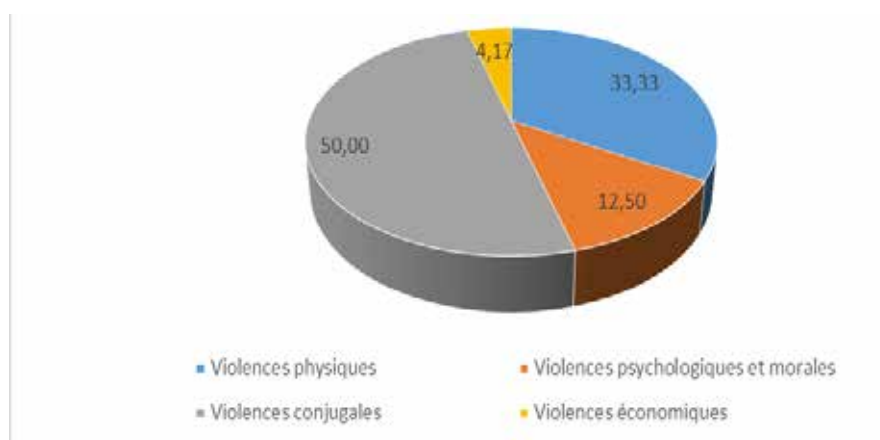


Figure 12: Synthèse des formes de violences faites aux filles dans la région de Cascades (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

2. Types et ampleur des violences faites aux hommes et aux jeunes garçons

Pour ce qui est des hommes et des jeunes garçons, le type de violence constaté dans la région est celui conjugal. En effet il est fréquent de voir l'union entre deux personnes refusées à cause du non-respect des règles coutumières. « *Un de mes fidèles a voulu se marier avec une fille et ses parents ont refusé. Alors nous avons saisi les autorités compétentes* » leader religieux de Moussodougou. « *Un ami à moi a eu deux enfants avec une fille avec qui il voulait se marier. Malheureusement ses parents ont refusé sous prétexte qu'il est interdit aux deux ethnies de se marier* » Focus groupe hommes et jeunes garçons de Moussodougou.

3. Aperçu sur les principaux auteurs identifiés des violences basées sur le genre

Au niveau de la région des Cascades, il ressort que les principaux auteurs des violences basées sur le genre sont les hommes. Ils sont les auteurs des violences physiques, conjugales et psychologiques sur

les femmes. Ces violences se manifestent en majorité au sein des couples et des familles.

Ensuite, il y a les leaders coutumiers qui sont indexés car nombreux pensent que les violences tirent leurs sources du fait de vouloir respecter strictement les règles coutumières. Ces derniers sont les auteurs des mariages forcés, du lévirat ainsi que de certaines violences économiques (le fait de dépouiller la femme de ses biens après le décès de son mari). Les pères, les mères et les femmes âgées sont également citées comme les auteurs du mariage forcé tandis que les femmes sont citées comme les auteurs de l'infidélité.

4. Aperçu sur les principales victimes identifiées des violences basées sur le genre

Les violences sont perpétrées envers aussi bien les femmes que les hommes avec surtout une ampleur plus importante chez les femmes. En effet, les différents témoignages attestent que par ordre d'importance, les victimes des violences basées sur le genre sont les femmes mariées, les jeunes filles, les hommes et les jeunes garçons.

Types de violence	Auteurs	Victimes
Physiques	Hommes (Maris)	Femmes (Epouses)
Psychologiques et morales	Hommes	Hommes et Femmes
Conjugales	Hommes	Hommes et Femmes
Economiques	Hommes	Hommes et Femmes

Tableau 6: Récapitulatif des auteurs (es) et victimes des violences basées sur le genre dans la région de Cascades (Source : Réalisé à partir des données de l'enquête)

5. Aperçu sur les principales causes et conséquences des violences basées sur le genre

Il s'agit de faire ressortir les différentes causes des violences subies par les femmes et les jeunes filles ainsi que celles subies par les hommes et les jeunes garçons.

Causes des violences subies par les femmes et les jeunes filles

Les principales causes relevées diffèrent selon les acteurs. Pour les leaders coutumiers, les causes proviennent de l'ignorance des fondements religieux, traditionnelles et du manque de sensibilisation. C'est aussi le manque de compréhension. *« Ils ne pensent pas que la fille a le droit de faire son choix pour le mariage »* leader religieux de Banfora.

« C'est le manque de sensibilisation sur les lois, l'ignorance : parce qu'ils n'ont pas reçu assez d'informations sur la répression que la loi a prévue », leader coutumier de Moussodougou. *« Les causes sont beaucoup plus culturelles car dans notre communauté, les femmes ont plus de devoir que de droits »,* femme victime de Moussodougou.

Pour les femmes, les causes proviennent de la nature de femmes, de leur état de faiblesse par rapport aux hommes. *« Ces violences envers nous c'est parce que nous sommes des femmes (genre féminin) et nous n'avons pas de force pour lutter ou tenir contre les hommes ; cela est dû aussi au non-respect des hommes par les femmes parce que selon eux, même si une femme va dans sa famille d'origine pour une raison quelconque, elle finira par revenir du fait que les parents n'accepteront pas qu'elle y reste pour toujours »,* Focus group femmes de Banfora. *« C'est le sexe féminin, et la faiblesse des femmes »,* femme victime de Banfora.

D'autres enquêtées estiment que les VBG sont dues à l'ignorance et au non-respect de la législation en vigueur *« C'est l'ignorance et le non-respect des lois »,* élu local de Moussodougou. Par contre, il y en a qui estime que les causes sont divines : *« seul Dieu le sait, moi je n'en sais rien »* femme victime de Mousodougou

Certaines causes sont également citées, notamment l'alcoolisme des hommes, le manque d'entente dans les familles, la jalousie, le manque de la foi religieuse ainsi que la tradition. *« La tradition et la famille sont les institutions discriminatoires car c'est de là que naissent et se manifestent toutes les*

formes de violence », leader religieux de Moussodougou.

« *Les familles, la culture et la religion sont les institutions discriminatoires* », Elu local de Banfora.

Causes des violences subies par les hommes et les jeunes garçons

Au niveau des hommes et des jeunes garçons, les causes évoquées sont essentiellement le refus de se conformer aux règles coutumières, surtout lorsqu'ils veulent se marier. Cela se traduit par le vol de femme, l'interdiction du mariage sous prétexte qu'il existe un interdit entre les deux familles ou encore en raison de la différence de religion. « *Un de mes fidèles a voulu se marier avec une fille et ses parents ont refusé. Alors nous avons saisi les autorités compétentes* », leader religieux de Moussodougou. « *Exclusion de certains hommes pour refus de respecter la tradition et coutumes ; pour non-respect de la volonté des parents. Par exemple : refuser d'épouser la fille de M. X* », Focus group hommes jeunes.

« *Certains religieux n'adhèrent pas au mariage entre différentes religions. Également certaines familles refusent le mariage avec certaines familles pour le respect de la tradition* ». Elu local de Banfora. « *Les causes sont culturelles parce que l'on continue toujours à mettre en pratique certaines traditions et coutumes tout en oubliant que les temps ont évolué* », selon une victime de violence.

III. Les mécanismes de recours des victimes de VBG

Les victimes de violences disposent de recours soit pour se plaindre, soit pour demander la protection. Il existe dans les communautés, des institutions de recours. On distingue les institutions publiques, les institutions traditionnelles, familiales et religieuses ainsi que les associations.

1. Les institutions publiques

Ce sont les institutions de l'Etat qui ont pour vocation de faire respecter la loi. Parmi les institutions mentionnées, on peut citer les forces de sécurité, le ministère de la santé et le ministère en charge de la protection sociale. Ces ministères disposent des structures déconcentrées au niveau local et ont comme missions, la protection des personnes et des biens conformément à la loi.

Les forces de sécurité

Elles sont représentées par la police et la gendarmerie. Leur niveau de déconcentration permet aux différentes victimes de solliciter leur service en cas de besoin. Au cours de nos enquêtes, nous avons pu relever que les commissariats de police et les brigades de gendarmerie sont saisis par les victimes de violence. Suite à une plainte de la victime, la police ou la gendarmerie convoque les accusés pour les entendre et prendre les dispositions qui s'imposent. Généralement, les accusés dont la responsabilité est située sont traduits en justice ou, selon les cas, envoyés en prison : « *Oui, certaines femmes victimes des coups et blessures volontaires portent plainte à l'endroit de leur mari et autres ; aussi des plaintes pour abus de confiance, escroquerie, vol, injures, viol ...* », Agent de sécurité à Moussodougou.

Cependant, il ressort des enquêtes que ces structures sont moins saisies par les victimes qui préfèrent se référer aux structures traditionnelles. « *Les violences ne sont pas trop dénoncées par la population parce que la plupart préfère résoudre le problème en famille sauf pour des cas extrêmes (viol, coups et blessures, escroquerie, ...)* » Agent de sécurité à Moussodougou.

Pour les agents de sécurité, le fait de venir directement chez eux pour se plaindre est perçu comme une exagération et par conséquent ne peut être pardonné. Alors, les autres recours sont exploités avant de venir chez eux. La police justifie également cette attitude par l'ignorance des lois par la population.

Pour les victimes, il s'agit d'un manque de confiance quant à la capacité des forces de sécurité à résoudre leur problème. Elles justifient cela par la corruption et leur attitude face à l'accusé.

Le service de l'action sociale

Le ministère en charge de l'action sociale dispose des structures déconcentrées à travers des directions provinciales au niveau des chefs-lieux de provinces et des services de l'action sociale au niveau des communes. La mission première est d'assurer une protection sociale des populations, plus précisément des personnes ayant constaté une violation de leur droit. En plus des juridictions, cette structure met

généralement en œuvre le code des personnes et de la famille.

Les services de santé

Les structures de santé sont également des structures de recours des victimes. Le recours à ce niveau intervient généralement pour une prise en charge médicale en cas de blessures, d'hospitalisation de la victime ou encore de conseils des couples sur la planification familiale. Pour les cas de blessures, les victimes déclarées sont souvent transférées après constat de la police ou de la gendarmerie. « *Oui, souvent on gère avec la police, la justice et l'action sociales surtout pour les cas des enfants, mais on fait la prise en charge médicale et on délivre un certificat médical à notre niveau* », Agent de santé à Banfora.

« *On n'intervient que quand il y a des soins à faire et un certificat médical à délivrer. A ce niveau la difficulté est que souvent d'autres n'arrivent pas à faire tous les examens demandés par manque de moyens* ». Agent de santé à Banfora.

Les services de justice

Les services de justice interviennent généralement en dernier recours. Les victimes ayant eu le temps d'examiner d'autres recours. La justice n'intervient généralement que pour prononcer un divorce, réclamer un droit, condamner un acte contraire à la loi, etc. Les difficultés rencontrées sont principalement l'ignorance des textes par la population.

2. Les institutions endogènes, traditionnelles, familiales et religieuses

Outre les structures publiques de l'Etat, il existe au sein de la communauté, des institutions de recours utilisées par les victimes de violences. Ces institutions sont représentées par l'ainé de la famille, les chefs coutumiers et les chefs religieux : l'Imam, le Prêtre et le Pasteur. « *Nous écoutons les deux partis et nous essayons de les sensibiliser* », leader coutumier de Moussodougou.

Ces institutions sont chargées de recevoir les plaintes, d'écouter les acteurs impliqués et de prononcer une décision. Les décisions sont également prises selon les principes coutumiers ou religieux. « *Oui, nous l'appliquons dans le cadre de l'église parce que dans la bible il est écrit de se marier à qui l'on consent vivre avec lorsqu'on a atteint l'âge de la majorité et il en est de même pour la loi burkinabé. Donc je conseille à mes fidèles d'en faire de même tout en gardant leur foi intacte et de ne pas désobéir à leur parents* », leader religieux de Moussodougou.

3. Les organisations de la société civile

Les victimes font également recours aux organisations de la société civile. La région des Cascades enregistre un nombre important d'OSC qui sont des recours importants en cas de survenance d'une VBG. Parmi elles, on peut citer entre autres :

- La Croix Rouge ;
- L'association Munyou à travers sa radio et la radio Catholique sensibilise la population sur les violences ;
- L'association Ramza pour le développement ;
- La section provinciale du Mouvement burkinabè pour les droits de l'homme et des peuples (MBDHP) ;
- L'association Wolf de Berela.

La plupart des associations sont chargées d'apporter du soutien aux victimes. D'autres comme le MBDHP sont spécialisées dans les sensibilisations, l'accompagnement et le soutien juridique des femmes en particulier et des victimes en général. « *Oui, parce qu'il y a des centres d'écoute et des associations qui les recueillent et soutiennent ; des autorités compétentes pour punir les auteurs de ces violences lorsqu'elles sont saisies.*» Focus group femmes de Banfora.

4. La culture du silence

Dans les Cascades comme dans les autres régions, il existe des cas de victimes qui, malgré l'existence des structures de recours, préfèrent rester dans le silence. Par peur ou par ignorance, elles décident de garder le silence, pensant souvent qu'il n'y a que Dieu qui pourrait résoudre leur problème.

« Les femmes victimes ne réagissent pas, elles préfèrent supporter et surmonter de peur d'être expulsées de leur foyer. D'autres préfèrent supporter à cause de leurs enfants qu'elles pourraient abandonner en cas d'expulsion », Focus group avec les femmes de l'association. *« La plupart des femmes ne réagissent pas, elles préfèrent surmonter et gérer la situation en famille, sauf pour les cas extrêmes où nous sommes saisies »* Agent de sécurité.

Certaines victimes le font par peur d'être bannies de la famille ou encore pour rester afin de s'occuper de leurs enfants. *« C'est le père de mes enfants. Je reste pour le bien de mes enfants »,* victime à Moussodougou.

IV. Cartographie des acteurs intervenant dans la lutte contre la VBG

- **Association aide et assistance aux Victimes et Orphelins du VIH/SIDA (AVO/SIDA)** créé en 1998. Les principales cibles de l'association sont les « orphelins du Sida », « Orphelins et autres Enfants Vulnérables », les personnes handicapées, les veuves et les enfants en situation de déscolarisation.
- **Croix Rouge Burkina Faso à Banfora** : c'est une institution humanitaire reconnue par les autorités nationales et le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Elle œuvre au respect de la dignité humaine, travaille à alléger les souffrances des hommes sans aucune distinction en tout temps et en tout lieu, œuvre à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et la promotion des principes fondamentaux et les valeurs humanitaires.
- **Association Munyu des Femmes** : La mission de l'association Munyu des Femmes est de contribuer à l'amélioration du statut de la femme en vue du bien-être de la mère et de l'enfant.
- **Association Ramza** pour le développement créée en 2010. Elle intervient en faveur des femmes notamment les sensibilisations, la prise en charge psychologique, financières et matérielles, la charge scolaire, aussi des repas communautaires avec eux, des activités d'animation sur la sexualité en milieu scolaire, surtout la promotion de l'abstinence avant le mariage, la promotion des activités génératrices de revenu, la prise en charge psychologique pour les victimes de violence et la prise en charge fistules obstétricales.
- **Association Wolf de Berela** ; à travers sa radio et la radio Catholique sensibilise la population sur les violences ;
- **La Voie créée en 2003** : Elle couvre toute la région des Cascades. Les principales activités sont la prise en charge des PVVIH, des repas communautaires, distribution de vivres et la sensibilisation par des causeries éducatives. Les cibles principales de l'association sont les personnes vivantes avec le VIH, orphelins et les enfants vulnérables et les femmes vulnérables.

V. Analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire) et institutionnel relatifs à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons

1. Analyse de l'applicabilité du dispositif juridique (législatif, réglementaires, judiciaire).

Nous faisons un état des lieux de la connaissance des enquêtés sur le dispositif juridique, l'applicabilité des textes ainsi que la perception des victimes.

Connaissance de la législation en vigueur

A part les agents des forces de sécurité, les acteurs interrogés ont une méconnaissance totale de la législation en faveur de la lutte contre les VBG.

« Moi ? Méconnaissance totale de la législation en faveur de la lutte contre les MGF », victime à Banfora.

« Non, RAS », victime à Moussodougou.

« *Je ne connais pas la législation* », Agent de santé à Banfora.

Même au niveau des associations travaillant pour le soutien aux victimes, la connaissance des textes n'est pas une évidence. « *Non les populations ne connaissent pas les lois, les textes en vigueur sont méconnus des citoyens parce qu'ils ne sont pas bien outillés. De plus, les textes ne sont pas traduits en langues locales* », Agent de santé à Moussodougou.

« *Ce n'est pas évident que les populations connaissent les lois même si on dit que nul n'est censé ignorer la loi parce que dans la communauté beaucoup ne savent pas lire et écrire, surtout au niveau rural. Et aussi les lois ne sont pas traduites en langue locale* ». Agent de santé à Banfora.

Analyse de l'applicabilité du dispositif juridique

L'analyse de l'applicabilité du dispositif juridique fait ressortir les principales contraintes qui sont évoquées par les différents acteurs, leur perception par rapport au recours à la loi et à l'application des textes. Les contraintes portent essentiellement sur :

- Le manque de confiance dans les institutions ;
- L'analphabétisme ;
- Les préjugés sur le système juridique.

De l'avis de certaines personnes enquêtées, l'applicabilité de la loi est bien effective et les effets sont visibles. « *la loi protège parce que de nos jours certaines VBG exercées sur les femmes ont disparu. C'est le cas de l'excision* », leader coutumier de Banfora.

« *La législation protège dans la mesure où elle existe. Mais le paradoxe est que malgré l'existence des lois, les violences continuent* », Agent de santé à Banfora.

« *Aussi c'est grâce à ces lois que nous sommes un peu libérées de certaines violences aujourd'hui* », Agent de sécurité à Moussodougou.

« *Oui, les personnes victimes de violences sont protégées par les lois et les institutions parce que grâce à ces lois et institutions certaines femmes sont libres de choisir leur conjoint, aussi certaines violences comme l'excision, le viol, les mariages forcés sont réduits* », leader religieux à Moussodougou.

Pour d'autres, il s'agit d'une insuffisance dans l'application même de la loi. « *La législation protège mais le plus souvent, l'on remarque qu'elle n'est pas appliquée comme il le faut* », leader religieux de Moussodougou.

Une autre catégorie d'acteurs pense que la loi protège, mais que le problème réside dans l'insuffisance de son utilisation par les victimes. « *La loi protège mais à condition que les autorités soient informées ou saisies* ».

L'accessibilité et la méconnaissance des lois est également remise en cause par des enquêtés. « *Les lois et les institutions étatiques sont inaccessibles et méconnues par la population* », Elu local de Banfora.

« *Les lois ne tranchent pas souvent en faveur des personnes victimes parce que ceux chargés de l'appliquer sont par moment corrompus* », Focus group femmes de Banfora.

2. Analyse de l'applicabilité du dispositif institutionnel relatif à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons

Connaissance du dispositif institutionnel

En rappel le dispositif institutionnel se compose des services de l'action sociale, de la santé et des forces de sécurité à travers la police et la gendarmerie. Les acteurs cibles ont été interrogés sur leur connaissance du dispositif institutionnel relatif à la protection des femmes, des jeunes filles, des hommes et des jeunes garçons. Il ressort le constat suivant :

Le service de l'action sociale est le plus connu et fréquenté par les populations en matière de soutien, d'accompagnement et de prise en charge des victimes de VBG. « *Nous, on préfère aller vite à l'action sociale quand il y a un problème comme les grossesses, les exclusions, etc...* », Focus group femmes et

jeunes filles de Banfora. « *Oui, je connais seulement l'action sociale qui œuvre dans ce sens* », victime à Moussodougou.

Les services de santé sont également cités par les enquêtés et ce, dans le cadre de la prise en charge sanitaire. « *Chez nous généralement on vient pour se faire soigner. C'est en échangeant avec la personne que tu sauras que c'est son mari qui l'a frappée* », Agent de santé à Banfora. « *Nous faisons la prise en charge médicale et l'établissement d'un certificat médical, l'administration des premiers soins* », Agent de santé à Banfora.

Enfin, il y a les services de sécurité qui sont bien connus. Cependant, leur fréquentation se fait, soit en dernier recours lorsqu'ils ont exploré les autres sans solution, soit en cas de coups et blessures nécessitant une intervention. « *Certaines femmes victimes des coups et blessures volontaires portent plainte contre leur mari et autres ; On a aussi des plaintes pour abus de confiance, escroquerie, viol, injures etc.* », Agent de santé à Moussodougou.

Analyse de l'applicabilité / accessibilité des institutions

Au niveau de la région des Cascades, les acteurs ont une connaissance assez bonne des institutions publiques, notamment celles qui interviennent dans la lutte contre les VBG.

- **Les structures accomplissent correctement leurs missions** : certaines personnes interrogées apprécient positivement les actions des structures publiques. Selon elles, ces structures ont énormément contribué à la lutte contre les VBG et au changement de certaines pratiques dans la région. « *Je pense qu'ils travaillent bien. Quand tu as un problème et tu vas les voir, ils vont t'écouter et te donner des conseils* », leader coutumier de Moussodougou.

- **Les structures publiques sont corrompues** : d'autres acteurs, notamment les jeunes reconnaissent effectivement le rôle majeur que joue les institutions publiques mais trouvent que ces structures sont corrompues.

« *Elles font du bon boulot mais elles sont corrompues* », Focus group Jeunes de Banfora.

Néanmoins, le rôle et la place de ces institutions sont reconnus par l'ensemble des acteurs. « *C'est grâce à ses services que nous arrivons à redresser les choses quand ça ne va pas* », leader religieux à Banfora.

Analyse des capacités en ressources humaines

L'analyse des capacités en ressources humaines des acteurs institutionnels fait ressortir les avis des acteurs eux-mêmes ainsi que ceux des usagers. Pour ce qui est des acteurs chargés d'animer ces institutions, il ressort le constat suivant :

- Insuffisance du budget alloué par l'Etat pour mener les activités dans l'année. Ces structures fonctionnent par dotation budgétaire annuelle ;
- Les mauvaises conditions de travail : certains agents évoquent leurs conditions de travail qui se traduisent par la vétusté, l'insuffisance ou le manque du matériel de travail, le mauvais état du mobilier de bureau, le manque d'ordinateurs pour stocker les données, le manque de connexion internet et le manque de matériel roulant pour faire face aux sorties de terrain.

« *Ils n'ont rien pour travailler malgré leur bonne volonté. Ils sont obligés parfois d'utiliser leurs motos personnelles pour faire les sorties sur le terrain* ». Elu local de Banfora.

Le besoin de formations et de recyclage sur les lois et les nouvelles thématiques sont également évoqués par les acteurs institutionnels. « *On devait être d'abord formés ou bien sensibilisés sur les nouveautés du moment* », Agent de sécurité de Moussodougou. « *L'association a de grandes capacités car elle a eu à défendre plusieurs dossiers et cela s'est bien déroulé* », victime de violence à l'association Ramza de Banfora.

Analyse des capacités financières des institutions des acteurs (associations, ONG, structures étatiques, institutions traditionnelles etc.)

A l'instar des autres régions, les ressources financières des structures sont jugées insuffisantes de manière générale. Au niveau des institutions publiques, les ressources financières proviennent des dotations annuelles du budget de l'Etat. Quelquefois, la gestion de ces ressources n'est pas toujours aisée à cause du respect des principes budgétaires de l'Etat.

« Il nous manque des moyens pour la prise en charge des victimes et il y a une insuffisance de partenaires dans la région œuvrant dans ce domaine », Agent de santé à Banfora.

Pour ce qui est des associations, les ressources financières proviennent essentiellement des cotisations des membres, de la contribution de leurs partenaires financiers ou encore des appuis ponctuels dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités. Ces ressources sont jugées insuffisantes.

« Avant il y avait des partenaires qui nous aidaient avec de l'argent. Mais maintenant c'est devenu difficile » Néanmoins, les associations bénéficient parfois du soutien financier de certains partenaires. *« Présentement l'aide pour la protection enfants vient de l'ONG Qatar charity, aussi certaines personnes nous soutiennent dans ce cadre. Sur le plan local on a des opérateurs économiques à qui on adresse des demandes tels le secrétariat permanent du comité national de lutte contre les IST et Sida (SPCNLS) dans le volet sensibilisation sur l'abstinence totale avant le mariage. On a des partenaires suisses, des partenaires français avec qui ont collaboré beaucoup et qui nous appuient ».*

« Les capacités dépendent des moyens dont ils disposent mais on reconnaît qu'elles font du bon travail en venant en aide aux victimes. Pourtant l'association Munyou dispose de peu de moyens », victime de Banfora.

VI. Analyse des stratégies d'intervention des acteurs de la société civile

Les acteurs de la société civile utilisent différentes stratégies pour atteindre leurs objectifs. Leurs interventions concernent de manière générale le domaine social, notamment le soutien, et la promotion socioéconomique des femmes victimes ainsi que la défense de leurs droits.

Ainsi, les associations mettent l'accent sur les sensibilisations, la prise en charge psychologique, financière et matérielle des victimes, la prise en charge scolaire des enfants des femmes victimes de violences, l'organisation de repas communautaires avec des victimes et leurs enfants, des activités d'animation sur la sexualité en milieu scolaire, surtout la promotion de l'abstinence avant le mariage.

Au niveau des femmes il y a la promotion des activités génératrices de revenus, la prise en charge psychologique pour les victimes de violence et la prise en charge sanitaire des fistules obstétricales.

Ces associations travaillent en réseau notamment dans le cadre du réseau des associations intervenant dans la consolidation de la paix et le réseau des associations intervenant dans la protection de l'enfance. Il y a également le partenariat avec les autres associations de la commune. Elle utilise également une approche dénommée *« donner raison à l'homme »*. Cette stratégie est utilisée par Ramza dès les premiers moments pour pouvoir dialoguer avec le couple afin de parvenir à une sensibilisation. *« Quel que soit le type de violence, l'on écoute les deux personnes en donnant raison à l'homme juste pour avoir des acquis à la fin »* Responsable de l'association Ramza.

Il existe aussi des cadres de concertations avec d'autres associations et ONG (FENOF, la fondation NOUFIF et DIAKONIA) ainsi que les services techniques déconcentrés de l'Etat. On note également un partenariat de collaboration entre elles et les leaders religieux dans les communautés.

Un autre partenariat est celui établi avec le mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples pour des formations, des séances de sensibilisation et avec les services de commissariat de police, de la justice, la gendarmerie ainsi que la radio catholique. Les bénéficiaires sont les femmes et les filles victimes des VBG et les personnes vulnérables.

Les acquis

Les interventions des différentes associations ont permis un tant soit peu de changer la perception et les comportements qui étaient en cours dans la région, même si des résistances sont toujours

constatées. En effet, certaines formes de violences ont connu une diminution sensible. Il y a également la réinsertion des victimes et exclues dans leur communauté. *« Je pense qu'ils font un excellent travail parce que même si je n'ai pas encore saisi un acteur quelconque, j'entends et je vois les résultats des victimes qui leur font part de leur situation »*, victime à l'association Ramza de Banfora.

« Nous pensons qu'elles font un excellent travail parce que grâce à elles certaines pratiques sont réduites ; aussi ils écoutent, sensibilisent et reçoivent souvent les victimes en leur apportant un soutien », Focus group hommes et jeunes garçons à Moussodougou.

« Les associations font du bon travail parce que grâce aux acteurs et partenaires, nous nous sentons protégés, nous arrivons à subvenir à nos besoins et nous faire une place dans notre communauté », Focus group femmes à Banfora. *« L'association fait un bon travail car si elle est saisie, elle fait de son mieux pour rendre justice et réinsérer la victime dans sa communauté »*, Agent de sécurité à Banfora.

Les obstacles et les insuffisances

Les différents acteurs de la société civile ont évoqué quelques obstacles dont on peut retenir entre autres :

- La faible capacité en termes de couverture des zones cible : car on remarque que leurs interventions sont ponctuelles et se limitent dans un espace bien précis alors qu'elles devraient couvrir au moins une aire sanitaire. *« Il nous manque de moyens financiers pour couvrir toute la province »*, représentant MBDHP de Banfora ;
- Le manque de siège adéquat pour mener à bien les missions - *« Pas de siège pour l'association car nous louons le local actuel, mais je dispose d'un terrain pour la construction du siège qui n'est pas encore mis en œuvre pour faute de moyens financiers »*, responsable de l'association Ramza ;
- Le manque de moyens pour les victimes de prendre en charge les frais médicaux ;
- L'insuffisance des ressources financières par rapport à la demande pour les AGR et la prise en charge des victimes ;
- Des menaces de la part de certains hommes qui accusent les responsables d'associations d'avoir révolté leurs femmes ;
- Le manque d'association dans les zones rurales : *« ici à Moussodougou il n'y a pas d'association qui accueillent les personnes victimes »*.

Les besoins des acteurs :

En rapport avec les difficultés qu'elles rencontrent, les associations ont décliné un certain nombre de besoins.

- L'accroissement des moyens financiers afin de faire face aux besoins des victimes : *« il faut des moyens pour accompagner les victimes à honorer leurs frais médicaux »*, Agent de santé à Banfora.
- Le renforcement des capacités techniques des membres : *« on a un besoin de formations des membres et un besoin en moyens financiers »*, Femmes de l'association Munyou.
- Un renforcement et une diversification du partenariat : *« on veut des partenaires financiers afin de renforcer nos actions sur le terrain. Cela permet d'avoir des résultats plus visibles »* Femmes de l'association Munyou. *« Il s'agit d'un renforcement des capacités des membres et un accroissement des moyens financiers »* représentant MBDHP de Banfora.

VII. Défis et perspectives en matière de lutte contre les violences basées sur le genre

Pour lutter contre les VBG dans la région des Cascades, il convient entre autres de relever les défis suivants :

- ◇ Cibler les milieux traditionnels et religieux pour les sensibilisations ;
- ◇ Susciter la création des associations qui luttent contre les VBG dans les villages ;
- ◇ Cibler les gardiens des traditions car certaines traditions et coutumes sont toujours d'application

et aussi le milieu religieux ;

◇ Accompagner les associations au niveau local par un renforcement des capacités techniques et opérationnelles ;

◇ Accompagner les associations dans la formalisation d'un réseau en vue de partages d'expériences ;

◇ Renforcer les capacités financières des acteurs ainsi que la collaboration.

VIII. Synthèse de quelques recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.

Acteurs	Recommandations
Aux acteurs étatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les droits en matière de genre et les appliquer rigoureusement ; • Sensibiliser en impliquant les représentants coutumiers et religieux, sanctionner et faire connaître les lois ; • Renforcer les capacités des associations qui luttent contre les VBG dans les villages et cibler les milieux culturels et religieux.
Acteurs de la société civile (associatives, ONG)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les sensibilisations ; • Créer des associations qui luttent contre les VBG dans les villages pour parer à l'insuffisance d'activités ; • Poursuivre la sensibilisation au niveau des responsables coutumiers et religieux car les populations s'adonnent toujours à ces pratiques contre les femmes ; • Créer des centres d'écoute car les populations ont peur de saisir les forces de sécurité ; • Mettre l'accent au niveau des zones où le phénomène est très fréquent ; • Faire des projections de films et former des troupes théâtrales pour plus de sensibilisation dans les villages.
Acteurs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'accent sur la collaboration ; • Apporter un appui aux associations en termes de communication ; • S'impliquer davantage dans les sensibilisations.

IX. Perspectives des mouvements féministes

Conformément aux autres régions, il n'a pas été fait mention d'association à caractère féministe. Le caractère féministe a été plutôt évoqué pour désigner le fait que les cibles des activités sont des femmes.

Conclusion partielle

A l'instar des autres régions, celle des Cascades enregistre également les VBG. Ces VBG affectent plus les femmes / filles que les hommes / jeunes garçons. On retient de cette étude que la plupart des types de violences se manifestent dans les milieux rural et urbain, avec une tendance beaucoup plus prononcée en milieu traditionnel. Cela pourrait se justifier entre autres par les effets du modernisme de la ville au détriment de la campagne où les populations sont beaucoup plus rattachées aux valeurs traditionnelles. Également, on peut noter la concentration en ville (Banfora) des associations œuvrant dans la lutte contre le VBG au détriment du milieu rural (Moussodougou) où elles sont inexistantes.

La lutte contre les VBG étant un combat pour un changement de comportements, il convient pour les différents acteurs de travailler en synergie avec la collaboration des gardiens de la tradition.

CONCLUSION GENERALE

Les violences basées sur le genre sont une réalité vivante et vivace au Burkina Faso. L'ampleur et le degré de ce phénomène social ont été démontrés par les données de terrain collectées dans les cinq (05) régions touchées par cette étude exploratoire. Ce sont des régions administratives abritant chacune des populations aux réalités sociales, culturelles et politiques parfois différentes. Les régions du Plateau central, du Centre-Nord et du Nord présentent des caractéristiques semblables au regard de la culture et des traditions, de l'histoire, des réalités sociales (populations composées essentiellement de Moosé) mais également de la géographie et de la langue.

Les régions des Hauts Bassins et des Cascades présentent des traits culturels et linguistiques (composés de populations en grande majorité dioulaphone) sociaux et des réalités économiques et traditionnelles presque homogènes.

A l'analyse des données collectées, on constate des variances mais également des constances sur les types, les victimes et les causes des VBG. Toutes les régions présentent une présence notable des VBG. Toutefois, on constate que les violences de nature à impacter l'intégrité physique et morale des victimes sont observées en zones rurales. Par contre, les violences de types économique et social sévissent beaucoup en zones urbaines.

Pour chaque région, les données indiquent une variété des réalités des VBG notamment une propension de ces violences au niveau des zones rurales et touchant beaucoup plus les femmes et les jeunes filles.

Les défis relevés sont surtout liés à un défaut de sensibilisation et de connaissances des droits et des textes juridiques surtout dans les milieux traditionnels et religieux ; la faiblesse de collaboration, de réseautage et de partage des informations et de mutualisation des efforts de lutte. Il faut également noter un manque crucial d'accompagnement des acteurs de la société civile en termes d'informations et de formations et renforcement des capacités logistiques, techniques et opérationnelles.

Pour ce qui est des recommandations, elles sont adressées aux acteurs étatiques, aux acteurs de la société civile et aux tenants des traditions, des coutumes et leaders religieux.

BIBLIOGRAPHIE

Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés, Comment mieux agir contre les violences basées sur le genre ? Victimes, auteurs, formes et causes, Montréal, 2018.

BADOLO H., *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (RGPH-2006) monographie de la région des Hauts-Bassins*, Décembre 2009.

BIHR A et PFEFFERKORN R, *Homme, femmes quelle égalité ? : École, travail, couple, espace public*, Les Éditions de l'atelier/Édition ouvrières, 2002.

BOURDIEU P., *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

INSD, *Fichier des localités des Hauts-Bassins, Analyse des conditions sociales et économiques des localités rurales*, Septembre 2007.

KINDA F., *La problématique du genre, population et développement au Burkina Faso*, 1998.

SELLY B., *Place et rôle de la femme dans la société sénégalaise*, Apéro- Débat, 2017.

AUTRET, G., BIDAN, M. & PERVANÇON, M. (2009). Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir. *Empan*, 73(1), 98-102. doi:10.3917/empan.073.0098.

ANNEXES

Annexe 1: OUTILS DE COLLECTES DES DONNEES

OUTILS DE COLLECTES DES DONNEES

ADRESSE AUX FEMMES ET AUX JEUNES FILLES

Introduction

Après les salutations et présentation d'usage

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Burkina Faso, en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica.

L'étude est commanditée donc par l'ONG TrustAfrica basée au Sénégal.

Votre participation à cette étude est volontaire. Toutes les informations que nous collecterons dans cet entretien seront confidentielles. Votre nom n'apparaîtra pas non plus dans les documents. Les échanges vont durer d'une heure trente (30 mn) à deux (1) heures environ. Nous vous invitons à parler sans gêne.

NB : Avec votre autorisation nous aimerions enregistrer l'entretien, prendre des photos et vidéos pour les besoins stricts de la présente étude.

I. Questions liées aux différentes formes de VBG dans les localités identifiées dans les pays cibles et le contexte dans lequel elle survient

- 1- Qu'entendez-vous (que représentent pour vous les termes violence, genre ?) par violence ? genre ?
- 2- Quelles sont les types de violences faites aux femmes, aux personnes handicapées, aux hommes dans votre communauté ?
- 3- Avez-vous connaissance ou eu connaissance ou vécu un cas de VBG ? si oui racontez-nous
- 4- Pourquoi ces violences à votre avis ? expliquez
- 5- Ou sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics et travail, ...) ?
- 6- Quelles sont les causes de ces violences (sociales, culturelles, économiques, ...) ?
- 7- Quels sont les effets des violences faites aux femmes (physiques, mentales, psychologiques, ...)
- 8- Quelles sont les réactions des femmes à l'endroit de ces violences ?

II- L'opérationnalité des cadres législatifs, juridique, institutionnel existants, les lacunes et les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG

- 9- Recourent-elles souvent aux autorités (police et justice) ? Pourquoi ? ou Pourquoi pas ?
- 10- Pourquoi recourent-elles souvent aux autorités (police et justice) ? ou Pourquoi pas ?
- 11- Connaissez des acteurs (associations, ONG, PTF) qui luttent pour la prévention et la répression des VBG ?
- 12- Pensez-vous que les lois et les institutions protègent/préviennent les personnes victimes de violences ? expliquez
- 13- Quelles sont les insuffisances les lois et les institutions dans la prévention et la protection des personnes victimes de violences ?
- 14- Quels sont les principaux défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG ?

III- Les capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme

- 15- Que pensez-vous des capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme ?
- 16- Quelles recommandations formulez-vous en matière de prévention des VBG au travers d'un changement des normes sociales néfastes ?

AUX HOMMES ET AUX JEUNES GARÇONS

Introduction

Après les salutations et présentation d'usage

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Burkina Faso, en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica.

L'étude est commanditée donc par l'ONG TrustAfrica basée au Sénégal.

Votre participation à cette étude est volontaire. Toutes les informations que nous collecterons dans cet entretien seront confidentielles. Votre nom n'apparaîtra pas non plus dans les documents. Les échanges vont durer d'une heure trente (30 mn) à deux (1) heures environ. Nous vous invitons à parler sans gêne.

NB : Avec votre autorisation nous aimerions enregistrer l'entretien, prendre des photos et vidéos pour les besoins stricts de la présente étude.

I. Questions liées aux différentes formes de VBG dans les localités identifiées dans les pays cibles et le contexte dans lequel elle survient

- 1- Qu'entendez-vous (que représentent pour vous les termes violence, genre ?) par violence ? genre ?
- 2- Quels sont les types de violences faites aux femmes, aux personnes handicapées, aux hommes dans votre communauté ?
- 3- Avez-vous connaissance ou eu connaissance ou vécu un cas de VBG ? si oui racontez-nous
- 4- Pourquoi ces violences à votre avis ? expliquez
- 5- Où sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics, lieu de travail...)?
- 6- Quelles sont les causes profondes des violences (sociales, culturelles, économiques, ...)?
- 7- Quelles sont leurs réactions lorsqu'ils sont accusés de violence faites aux femmes ?

II- L'opérationnalité des cadres législatifs, juridique, institutionnel existants, les lacunes et les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG

- 8- Connaissez-vous des lois et/ou des institutions en matière de prévention et répression de victimes des VBG dans votre communauté ?
Ces derniers, où se retrouvent-ils après leurs actes ? (En prison, libres dans la société, ...)
- 9- Pensez-vous que les lois et les institutions protègent/préviennent les personnes victimes de violences ? expliquez
- 10- Quelles sont les insuffisances des lois et les institutions dans la prévention et la protection des personnes victimes de violences ?
- 11- Quels sont les principaux défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG ?

III- Les capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme

- 8- Que pensez-vous des capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme ?
- 9- Quelles les recommandations formulez-vous en matière de prévention des VBG au travers d'un changement des normes sociales néfastes ?

ADRESSE AUX LEADERS D'OPINION : (CVD, religieux et coutumiers).

Introduction

Après les salutations et présentation d'usage

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Burkina Faso, en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica.

L'étude est commanditée donc par l'ONG TrustAfrica basée au Sénégal.

Votre participation à cette étude est volontaire. Toutes les informations que nous collecterons dans cet entretien seront confidentielles. Votre nom n'apparaîtra pas non plus dans les documents. Les échanges vont durer d'une heure trente (30 mn) à deux (1) heures environ. Nous vous invitons à parler sans gêne.

NB : Avec votre autorisation nous aimerions enregistrer l'entretien, prendre des photos et vidéos pour les besoins stricts de la présente étude.

I. Questions liées aux différentes formes de VBG dans les localités identifiées dans les pays cibles et le contexte dans lequel elle survient

1- Que représentent pour vous les termes violence, genre, violence, genre ?

2- Quelles sont les types de violences faites aux femmes, aux personnes handicapées, aux hommes dans votre communauté ?

3- Avez-vous connaissance ou eu connaissance ou vécu un cas de VBG ? si oui racontez-nous

4- Pourquoi ces violences à votre avis ? expliquez

5- Quelles sortes de VBG les plus fréquentes que vous avez déjà enregistrées ? Quelles en sont les causes ?

6- Quel type de soutien offrez-vous aux survivantes des VBG ?

II- L'OPERATIONNALITE DES CADRES LEGISLATIFS, JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL EXISTANTS, LES LACUNES ET LES DEFIS EN MATIERE DE PREVENTION ET D'ELIMINATION DE LA VBG

6- Etes-vous au courant de la législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre la VBG ? Si oui, dans quel cadre l'appliquez-vous ?

7- Où peut-on identifier les survivants et les auteurs des VBG dans votre zone d'opération (communauté, prisons, associations...)?

8- Pensez-vous que les lois et les institutions protègent/préviennent les personnes victimes de violences ? expliquez

9- Quelles sont les insuffisances les lois et les institutions dans la prévention et la protection des personnes victimes de violences ?

10- Quels sont les principaux défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG ?

III- LES CAPACITES DES ACTEURS/PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LA VBG ET LA PROMOTION DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME

11- Quelles sont les institutions sociales (culturelles, religieuse, familiales, etc.) discriminatoires/néfastes à la promotion du genre (fille et femme) ?

12- A part votre organisation, pouvez-vous nous indiquer différentes organisations intervenant dans la lutte contre les VBG ? Quelles sortes d'appui offrent-elles aux survivantes des VBG ?

Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces dernières (réseau) ?

13- Quelles les recommandations formulez-vous en matière de prévention des VBG au travers d'un changement des normes sociales néfastes ?

14- Quels types d'interventions pouvant ciblées de manière appropriée ces institutions sociales discriminatoires (au travers d'approches holistique et systémique) pour contribuer à un changement des normes sociales ?

ADRESSE AUX RESPONSABLES DES ONG ET ASSOCIATIONS ACTIVES DANS LA PREVENTION ET LA PRISE EN COMPTE DES VBG AU BURKINA FASO

Introduction

Après les salutations et présentation d'usage

II- L'OPERATIONALISE DES CADRES LEGISLATIFS, JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL EXISTANTS, LES LACUNES ET LES DEFIS EN MATIERE DE PREVENTION ET D'ELIMINATION DE LA VBG

9- Après avoir été victime de ces violences, l'avez-vous signalé aux autorités (police et justice) ? Si oui quelles ont été les sanctions reçues par les auteurs ?

10- Pensez-vous que les lois et les institutions protègent/préviennent les personnes victimes de violences ? expliquez

11- Quelles sont les insuffisances les lois et les institutions dans la prévention et la protection des personnes victimes de violences ?

12- Quels sont les principaux défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG ?

III- LES CAPACITES DES ACTEURS/PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LA VBG ET LA PROMOTION DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME

13- Que pensez-vous des capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme ?

14- Que préconisez-vous (à l'endroit des leaders d'opinion, des autorités locales, des autorités nationales, des PTF, des OSC) pour une meilleure prévention et d'élimination de la VBG au Burkina Faso ?

ADRESSE AUX SERVICES TECHNIQUES DE L'ETAT (GENDARMERIE, POLICE, AGENTS DE SANTE ET ACTION SOCIALE)

Introduction

Après les salutations et présentation d'usage

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Burkina Faso, en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica.

L'étude est commanditée donc par l'ONG TrustAfrica basée au Sénégal.

Votre participation à cette étude est volontaire. Toutes les informations que nous collecterons dans cet entretien seront confidentielles. Votre nom n'apparaîtra pas non plus dans les documents. Les échanges vont durer d'une heure trente (30 mn) à deux (1) heures environ. Nous vous invitons à parler sans gêne.

NB : Avec votre autorisation nous aimerions enregistrer l'entretien, prendre des photos et vidéos pour les besoins stricts de la présente étude.

I. Identification

Nom :

Prénoms :

Sexe :

Fonction sociale :

Tél :

Village (commune, région)

II- Questions liées aux différentes formes de VBG dans les localités identifiées dans les pays cibles et le contexte dans lequel elles surviennent

1. Qu'entendez-vous par (que représentent pour vous) les termes : genre, violence et violence basée sur le genre ?
2. Pourquoi ces violences à votre avis ? expliquez (causes sociales, culturelles, économiques, religieux, ...)
3. Ou sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics et travail, ...)?
4. Avez-vous connaissance ou eu connaissance ou vécu un cas de VBG ? si oui racontez-nous
5. Quelles sont les types de violences faites aux femmes, aux hommes, garçons et aux filles dans votre communauté ?
6. Pouvez-vous nous présenter la situation sur l'ampleur du phénomène des VBG dans votre localité ?

7. Quels sont les effets des violences faites aux femmes, aux filles, aux hommes et aux garçons ? (Physiques, mentales, psychologiques, ...) ? Quelles sont les réactions des femmes à l'endroit de ces violences ?
 8. Existente-t-il des victimes de VBG dans votre localité ? Quels types de victimes ?
 9. Avez-vous déjà eu à faire à des cas de VBG ? Comment avez-vous géré ces cas ?
 10. Quelles sont les stratégies que vous utilisez pour permettre d'engranger des acquis ?
 11. Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face ?
 12. Quels sont vos besoins de renforcement de vos stratégies ?
- III- L'opérationnalité des cadres législatifs, juridique, institutionnel existants, les lacunes et les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG**
13. Comment les victimes de violences recourent-elles aux autorités (police et justice) ?
 14. Pensez-vous que les populations connaissent les lois en matière de prévention et élimination des violences dans la localité ? Pourquoi ? Justifiez vos réponses.
 15. Pensez-vous que les lois et les institutions protègent/préviennent les personnes victimes de violences ? expliquez
 16. Quelles sont les insuffisances des lois et des institutions dans la prévention et la prise en charge des personnes victimes de violences ?
 17. Quels sont les principaux défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG ?
- IV- Les capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme**
18. Que pensez-vous des capacités des acteurs/partenaires impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'autonomisation de la femme ?
 19. Quelles recommandations formulez-vous (à l'endroit des leaders d'opinion, des autorités locales, des autorités nationales, des PTF, des OSC) pour une meilleure prévention et d'élimination de la VBG au Burkina Faso ?

Annexe 2: CARTOGRAPHIE NATIONALE DES ONG ET ASSOCIATIONS TRAVAILLANT SUR LE GENRE / MEMBRE DU SPONG

CARTOGRAPHIE NATIONALE DES ONG ET ASSOCIATIONS TRAVAILLANT SUR LE GENRE / MEMBRE DU SPONG

ORGANISATION		CATEGORIE				TEL BUREAU ET CEL Du 1ER RESP	ZONE D'INTERVENTION
SIGLE	NOM DE L'ORGANISATION	ASSOCIATION	ONG NATIONALE	ONG INTERNATIONALE	FONDATION	RESEAU	
ABAC	Association Burundaise d'Action Communautaire	X					AFRIQUE DE L'OUEST
ABEF	Association Burundaise pour le Bien-Être Familial		X				CENTRE, CENTRE-EST, CENTRE-OUEST ET HAUTS BASSINS
ABPIF	Association Burundaise pour la Promotion de la Jeune fille	X					National
ACF	Action Contre La Faim			X			EST
ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement			X			AFRIQUE DE L'OUEST
ADD	Action on Disability and Development			X			CASCADE, CENTRE, HAUTS BASSINS ET SUD-OUEST
ADRA	Advocates Development And Relief Agency		X	X			CENTRE, CENTRE-SUD ET SAHEL
ADS	Association Développement Solidaire Durable	X					TERRITOIRE NATIONAL
AES/BURUNDIA	Action pour l'Enfance et la Santé au Burundi		X				BOULE DU MPOHOUNI, CENTRE, CENTRE-NORD ET CENTRE-SUD
AFRICARE	AFRICARE			X			HAUTS BASSINS ET NOIR
AFZ	Association des Femmes de Zabré (Fag-La-Yiri)	X					CENTRE EST ET CENTRE-SUD

AMUS	Association les Mains Unies du Sahel							Tél : 50 44 08 53 / 70 02 51 09	CENTRE-OUEST
APIL	Action pour la Promotion des Initiatives Locales				X			Tél : 40 45 30 10/ 50 30 99 40/ 70 24 78 42	CENTRE-NORD ET PLATEAU CENTRALE
APRG	Association d'Appui et de Promotion Rurale du Gambia				X			Tél : 40-77-00-81 / 70 12 93 38	L'EST
AZN DORI	Association Nodde Nooto (A.Z.N) Dori				X			Tél : 40 46 03 01/Pat. 70 25 52 90	CENTRE-NORD ET SAHEL
ATT	Association Tin-Tua				X			Tél : 40 77 03 10 / 40 77 01 26 /50-36-04-22	L'EST ET SAHEL
ATY	Association Tind Yalgre			X				50 36 10 65/ 70 25 21 19	PLATEAU CENTRAL
AVFE	Association Veix Feminine de l'Epanouissement			X				20 98 11 12/ 76 61 53 81	OUEST
AVLP	Association Vive le Paysan			X				Tél : 50-37-34-80 /70 20 02 80/76 47 22 84	CENTRE ET CENDRE-SUD
AW	Association Wouol			X				Tél : 20 91 80 14/78 81 85 55	CASCADES,HAUTS BASSINS ET SUD-OUEST
AWK	Association Wendkouni			x				Tél : 40 70 77 17/Cel : 70 37 67 49/78 32 45 87	CENTRE-NORD
AZND	Association ZOOD-NOOMA				X			Tél : 40 45 93 97	CENTRE-NORD
BENEB-NOOMA	Association Beneb Nooma			X				Tél : 50 44 03 88/Cel :70 20 75 15	AFRIQUE DE L'OUEST
CATWELL (CRS -Burkina)	Catholice Relief Service-USCC					X		Tél : 50-34-34-70 / 50-34-29-84	BOUCLE DU MOUHOUN, CENTRE-EST, CENTRE-NORD, CENTRE-OUEST, EST, NORD, PLATEAU CENTRAL ET SAHEL
CECI	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale					X		Tél. 50-36-29-92/50-36-90-62	AFRIQUE DE L'OUEST

CESAO	Centre d'Études Économiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest		X				Tél : 20-97-10-17/97-16-84/50-50 86 04	AFRIQUE DE L'OUEST
COPROD	Convention pour la Promotion d'un Développement Durable		X				Tél : 50-36-40-14/70 71 95 69/78951726	AFRIQUE DE L'OUEST
CREDO	Christian Relief and Development Organization		X				Tél : 50-34-54-40 /50 34 59 37/	CENTRE ET CENTRE_NORD,CENTRE-OUEST, CENTRE-SUD,HAUTS BASSINS,NORD ET SAHEL
CRIGED	Centre de Recherche et d'Intervention en Genre et Développement		X				Tél : 50 30 17 19 /70 24 03 05	CENTRE
DAKUPA	Association Dakupa du Boulgou		X				Tél :40-71-30-24/ 50-39-00-14 /70 21 15 62	CENTRE-EST
FADCO	Fédération pour le Développement des Associations Communautaires		X				Tél : 50-36-51-32 /70 30 98 60	CENTRE,CENTRE-NORD,NORD ET PLATEAU CENTRAL
FATO	Fédération Africaine des Techniciens Orthodontistes				X		TEL/FAX : 50-38-77-41 / 70-24-43-14	AFRIQUE DE L'OUEST
FNGN	Fédération Nationale des Groupements Naam	X			X		Tél : 40-55-04-11 / 70 20 74 20	NORD,SAHEL,CENTRE-NORD,HAUTS BASSINS,CENTRE ET BOUCLE DU MOUHOUN
AFV	Association France Volontaire Burésina Faso				X		Tél : 50 30 70 43/ 76 65 47 07	CENTRE,CENTRE-OUEST,L'EST, HAUTS BASSINS ET SUD-OUEST
GCBF	Green Cross		X				Tél : 50 43 31 65/50 46 50 23/78 81 78 77/70 33 74 34	TERRITOIRE NATIONAL
INADES FORMATION	Institut Africain pour le Développement Economique et Social				X		Tél : 50-34-28-29 /50-34-03-41	BOUCLE DU MOUHOUN,CASCADES, CENTRE-NORD,HAUTS BASSINS ET SAHEL
IS	International Service				X		Tél : 50 34 25 52	AFRIQUE DE L'OUEST
LE TISSERIN	Fondation le Tisserin					X	Tél :50 34 26 46/70 16 37 13/ 70 10 95 07	AFRIQUE DE L'OUEST

Les Entrepreneurs du monde	Les Entrepreneurs du monde								Tél : 50 33 06 96	CENTRE
ODE	Office de Développement des Églises Évangéliques	X							50 36 34 60/ 61/62	BOUCLE DU MOUHOUN,CENTRE-NORD, CENTRE-OUEST,CENTRE-SUD,EST,HAUTS BASSINS,NORD,PLATEAU CENTRAL ET SAHEL
OXFAM-QUEBEC	OXFAM-QUEBEC								Tél : 50 36 11 18 / 50 36 96 68	CASCADE,CENTRE, CENTRE-EST ,CENTRE-OUEST,CENTRE-SUD,EST ET HAUTS BASSINS
PFDS	Promo Femmes/Développement Solidarité	X							Tél : 50 36 96 94	CENTRE,CENTRE-OUEST,CENTRE-SUD ET PLATEAU CENTRAL
PLAN BURKINA FASO	Plan Burkina Faso								Tél : 50 37 87 33/35/37	SUD-OUEST,CENTRE,CENTRE-EST,CENTRE-NORD
RAJS BF	Réseau Africain Jeunesse Santé et Développement au Burkina Faso	X							Tél : 50 43 35 43 /70 24 36 81	TERRITOIRE NATIONAL
RECOPA	Réseau de Communication sur le Pastorisme								Tél : 50 36 24 83 / 40 77 06 20/ 70 31 45 30	TERRITOIRE NATIONAL
RESACIFROAT	Réseau d'Appui à la Citoyenneté des Femmes Rurales d'Afrique de l'Ouest et du Tchad	X							Tél : 20 98 18 68/70 23 55 34	AFRIQUE DE L'OUEST
REVS+	Association de Lutte Contre le SIDA et de soutien aux Personnes Infectées ou Affectées par le VIH/SIDA		X						TEL/FAX : 20 97 05 17	BOUCLE DU MOUHOUN, HAUTS BASSINS ET SUD-OUEST
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement								Tél :50 34 71 59	CENTRE
SOS SI	SOS Sabel International								Tél : 50 36 69 52	BOUCLE DU MOUHOUN,CASCADE,CENTRE,NORD,EST,HAUTS BASSINS,NORD,PLATEAU CENTRAL,SAHEL ET SUD-OUEST

SOS SAHEL-BF	SOS Sahel Burkina Faso				X				Tel : 50 31 71 20 /70 22 66 03	CENTRE ET CENTRE-SUD
UFC DORI	Union Fraternelle des Croyants de Dori (SENO)				X				Tel : 40-46-01-51	AFRIQUE DE L'OUEST
U.N.-ABPAM	Associations Burkinabè pour la Promotion des Aveugles et des Malvoyants	X							Tel : 50 34 33 86	AFRIQUE DE L'OUEST
WaterAid	WaterAid					X			Tel/Fax : 50 39 73 77/50 39 73 88	NORD,CENTRE-OUEST,CENTRE- OUEST,SAHEL,PLATEAU CENTRAL,SUD- OUEST ET BOUCLE DU MOUHOUN
TIPAALGA	Tipaalga	X								CENTRE,CENTRE-NORD,PLATEAU CENTRAL ET CENTRE-OUEST
VM	VOISINS MONDIAUX								Tel : 25 38 72 95	
GRAFREH	Groupe d'Action des Femmes pour la Relance Economique du Houet								Tel : 20 98 41 60/ 70 27 04 46/ 76 64 40 63	
ASDM	Association le soleil dans la main a.s.b.l	X							Tel : 25 36 28 68/ 25 35 28 48	
FED	Fondation Emploi Decent								Tel : 30 57 11 22	

Annexe 3: LISTES DES PERSONNES ENQUETÉES PAR REGION

	Nom	Prénom	Fonction/ statut	Sexe	Localité/Village	Commune
1	ZONGO	K. Simon Pierre	Président de l'ATO	Masculin	Zorgho sect 6	Zorgho
2	KABORE	Delphin	Médecin généraliste	Masculin	Zorgho/sect 2	Zorgho
3	BA	Yacouba	Enseignant primaire	Masculin	Zorgho/sect3	Zorgho
4	NABA	Biensan	Agent de l'action sociale	Masculin	Zorgho	Zorgho
5	KABORE	Emma Tilodo	ménagère	Féminin	Dabèga	Zorgho
6	KABORE	Emile	cultivateur	Masculin	Pittyn	Boudry
7	KABORE	Rasmata	ménagère	Féminin	Pittyn	Boudry
8	OUEDRAOGO	Tibo	cultivateur	Masculin	Lelkom	Boudry
9	KABORE	Salifou	cultivateur	Masculin	Pittyn	Boudry
10	KABORE	Issa	cultivateur	Masculin	Pittyn	Boudry
11	KABORE	Harouna	cultivateur	Masculin	Pittyn	Boudry
12	KABORE	Mahamadi	cultivateur	Masculin	Pittyn	Boudry
13	KABORE	Issa	cultivateur	Masculin	Pittyn	Boudry
14	OUEDRAOGO	Nafissatou	couturière	Féminin	Zorgho/sct 1	Zorgho
15	SAWADOGO	Balkissa	élève	Féminin	Zorgho	Zorgho
16	KABORE	Balkissa	élève	Féminin	Zorgho	Zorgho
17	KABORE	Axel	Ménagère	Féminin	Zorgho	Zorgho
18	SAWADOGO	Emma	éleveuse	Féminin	Zorgho	zorgho

Région : Plateau Central : Liste de présence interviewés

	Nom	Prénom	Fonction/Statut	sexe	Localité/Village
1	Tao	Aouba	Chef de service protection des femmes	M	kaya
2	Ouedraogo	Seydou	Substitut du procureur/Kaya	M	Kaya
3	Ouedraogo	Adama	Chef de service communale action sociale	M	Kaya
4	Dermé	Rosine Prisca	Responsable association/Cri de cœur	F	Kaya
5	Sawadogo	Ramatou	Victime	F	korsimoro
6	Kargougou Bargo Torodo Bandé Tirango	Mamounata Zara Mariam Amba Mariam	Focus groupe femme	F	korsimoro
7	Poda	Rodrigue	Sergen- chef/police	M	kaya
8	Bagré	Fayssal	Conseiller en droit humain/ chef de service défense des droits humains et de la promotion civique	M	Kaya
9	Anonymat		Victime	F	Kaya

10	Zongo Traoré Bougma Sawadogo Zongo	Karim Mamadou Eloi Souleymane Elysée	Focus group homme	M	Kaya
11.	Kargougou	Mahamadi	Responsble religieux		korsimoro

Région Centre Nord : liste de présence des personnes interviewées

N°	Nom	Prénom	Fonction/Statut	Sexe	Localité/Village	Commune
1	COULIBALY	Seydou	Directeur de la Police Municipale	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
2	DABIRE	Jonas Christian	Chef de service chargé de la promotion du genre de la mairie centrale	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
3	TRAORE	Sibiri	Elève	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
4	NIAGABARE	Omar	Elève	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
5	SANOU	Patrice	Etudiant	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
6	SAWADOGO	Pierre	Elève	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
7	NEYA	Yacouba	Elève	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
8	TRAORE	-	Enseignant d'école primaire	M	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
9	KAM	-	Présidente de l'association ADIF/HB	F	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso
10	BELEM	Awa	Ménagère	F	Houndé	Houndé
11	SOME	Jules Arnaud	Etudiant	M	Houndé	Houndé
12	SOME	Juldass	Elève maitre	M	Houndé	Houndé
13			Elève maitre	M	Houndé	Houndé
14			Membre de l'association des jeunes	M	Houndé	Houndé
15			Ménagère	F	Houndé	Houndé
16			Enseignante d'école primaire	F	Houndé	Houndé
17			Infirmière	F	Houndé	Houndé
18			Ménagère	F	Houndé	Houndé
19			Ménagère	F	Houndé	Houndé
20	BOUGNANA	Kalifa	Chef de terre	M	Houndé	Houndé

Région des Hauts Bassins : Liste de présence des interviewés

N°	Nom	Prénom	Fonction/statut	Sexe	Localité/Village	Commune
1	NABALOUM	ELISE	Responsable de l'association Lagmtaaba des femmes d'Arbollé (ALFA)	F	Arbollé	Arbolé
2	OUEDRAOGO	Mahamoudou	Cultivateur/iman	M	Arbollé	Arbolé

3	ZIDA	Idrissa	Conseiller des affaires sociales de ???	M	Yako	Yako
4	NAOUA	Lassina	Sergent de police	M	Arbollé	Arbolé
5	BITIE	Imbe	Représentant de la direction sociale	M	Yako	Yako
6	DIANDA	Bagpoko sabine	Elève/monitrice	F	Yako	Yako
7	DIANDA	W. Ruth	Monitrice/élève	F	Yako	Yako
8	KASONGO	Léa	Elève/monitrice	F	Yako	Yako
9	ZIDA	W. Louise	Monitrice d'église / élève	F	Yako	Yako
10	SAWADOGO	Blaise	Etudiant	M	Arbollé	Arbolé
11	SAWADOGO	Prospère	Commerçant	M	Arbollé	Arbolé
12	SAWADOGO	Dayougwende	Elève	M	Arbollé	Arbolé
13	SAWADOGO	Rodrigue	Elève	M	Arbollé	Arbolé
14	SAWADOGO	Sakre	Elève	M	Arbollé	Arbolé
15	SANA	Sophie	Membre d'Alfa	F	Arbollé	Arbollé
16	TENDODOGO	Denis	Représentant du Pasteur	M	Yako	Yako
17	ILBOUDOU	Marie virginie	Accoucheuse auxiliaire et guide des femmes du planning familial	F	Yako	Yako
18	SOME	Georges	Médecin /clinicien	M	Yako	Yako
19	NABALOUM	Nathalie	Ménagère/membre de Dalfa	F	Arbollé	Arbollé

Région DU NORD : Liste de présence des interviewées

	Nom	Prénom	Fonction/statut	Sexe	Localité/Village	Commune
1	KONE	SOULEYMANE	Conseiller chargé des affaires financières	masculin	Banfora	Banfora
2	BANCE	BOUKARY	Médecin chef du district de Banfora(MCD)	masculin	Banfora	Banfora
3	BONKOUNGOU SAWADOGO	MARIAM	Responsable de l'association Ramzia pour le développement	féminin	Banfora	Banfora
4	SORRE	MOUSSA	Victime au sein de l'association Ramzia	masculin	Banfora	Banfora
5	OULARE	KARIDZA	Victime au sein de l'association Ramzia	féminin	Banfora	Banfora

6	TOU GUIRA COULIBALY HIE RABDO	YOALE MANOUTA FATIMATA RAMATA ZALISSA	Entretien de groupe	Groupe de femme	Banfora	Banfora
7	OUEDRAOGO	OUSMANE	Président du MBDHLP Banfora	masculin	Banfora	Banfora
8	KASSA	AISSATOU	Responsable de l'association Munyou	féminin	Banfora	Banfora
9	SAWADOGO	PAUL	pasteur de l'église alliance chrétienne	masculin	Moussoudougou	Banfora
10	SOURABIE	DOGOBIE	Chef du village	masculin	Moussoudougou	Banfora
11	BARRO	MINATA	victime	féminin	Moussoudougou	Banfora
12	BARRO	MOUSSA	victime	masculin	Moussoudougou	Banfora
13	SOURABIE	AMADOU	iman	masculin	Moussoudougou	Banfora
14	OUATTARA	SEYDOU	Sergent chef	masculin	Moussoudougou	Banfora
15	PALE	SIEBOU	Major du cps	masculin	Moussoudougou	Banfora
16	SIRIBIE	YACOUBA	Entretien de groupe	groupe de jeune garçon	Moussoudougou	Banfora

Région des Cascades : Liste de présence interviewée

Annexe 5: TERMES DE RÉFÉRENCE

Étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest francophone

Superviseur :	À DÉTERMINER
Zones de couverture:	Burkina Faso, Mali et Sénégal
Duration:	10 semaines
TAF Classification :	Consultant

I. Contexte

Bien que la violence basée sur le genre (VBG) soit une préoccupation omniprésente en matière de droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest, il n'existe que peu de recherche sur la manière de la combattre en ciblant sa cause fondamentale que sont les normes sociales néfastes. La honte, la peur de l'ostracisme, l'isolement et les normes culturelles aggravent les effets de la VBG et contribuent à la sous-déclaration, à l'inadéquation des statistiques, à la faiblesse des systèmes d'alerte et à l'absence de services d'assistance psychologique, médicale et juridique pour les victimes.

Si les efforts et les progrès réalisés pour lutter contre la VBG et garantir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles sont perceptibles dans les centres urbains et parmi les élites, ces efforts n'ont pas eu de répercussions efficaces sur les couches les plus défavorisées de la société dans les zones rurales où les femmes constituent la majeure partie de la population. Par conséquent, pour que les interventions aient un impact, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes recueillies sur le terrain et reflétant les réalités quotidiennes de cette majorité.

La VBG sous toutes ses formes est symptomatique de la marginalisation sociale, politique et économique dont les femmes sont victimes. Les données existantes à petite échelle confirment que des interventions combinées, adoptant une approche tenant compte des normes sociales, s'attaquant aux inégalités structurelles entre les sexes et à la violence sexiste, ont le potentiel d'influencer positivement l'autonomisation économique des femmes. S'attaquer aux causes et manifestations systémiques de la violence basée sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes nécessite donc une approche holistique et un engagement à long terme pour développer des politiques publiques saines fondées sur la recherche primaire et sur le savoir local.

A cette fin, TrustAfrica lance un projet de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer à la violence basée sur le genre en tant qu'obstacle persistant, parmi d'autres, à l'autonomisation des femmes francophones en Afrique occidentale, notamment dans trois pays prioritaires, le Sénégal, le Burkina Faso, et le Mali.

Si TrustAfrica a identifié le besoin de renforcer les efforts de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de s'y investir à travers le changement des normes sociales, la recherche, l'assistance technique et le renforcement des capacités, un appui est toutefois nécessaire pour déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre dans ces trois pays, ainsi que des investissements à consentir à l'avenir, pour veiller à ce que tous investissements soient corrélés avec des stratégies diplomatiques et de plaidoyer pour réaliser un changement durable.

Les présents termes de référence proposent une étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso, en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica dans cet espace. Cette étude exploratoire portera spécifiquement sur chacun des pays que sont le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso et favorisera une approche holistique et coordonnée de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de soutien aux mouvements sociaux féministes dans les différentes composantes des interventions de TA dans ce projet.

II. La mission

Objectifs

L'objectif principal du projet est de contribuer à la transformation des normes sociales en vue de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali. A cette fin, cette étude a pour but de produire des données probantes et de permettre une bonne compréhension des types et de l'ampleur de la violence basée sur le genre, principalement en milieu rural, dans les régions de L'Est (Tambacounda), Sud (Kolda) et Sud-Est (Kédougou) au Sénégal ; dans les régions de Mopti, Koulikoro et le district de Bamako au Mali ; et au niveau des régions du Plateau Central, Nord, Centre Nord, des Hauts Bassins et des Cassades au Burkina Faso. Ces zones ont été identifiées comme ayant un taux de prévalence de VBG élevé dans les pays cibles.

Par ailleurs, cette étude influera sur les processus de changement transformateur en vue d'une reconnaissance accrue de la violence basée sur le genre et de son impact, mais également de la volonté d'y mettre fin par le biais de partenariats multi-parties prenantes dans les pays cibles.

L'étude exploratoire devrait couvrir un certain nombre de domaines liés à la prévention et à l'éradication de la violence basée sur le genre et au changement des normes sociales. Il conviendra d'inclure au minimum :

Nature et portée : Il s'agit des questions liées aux différentes formes de VBG dans les localités identifiées dans les pays cibles et le contexte dans lequel elle survient ; et les données sur la nature spécifique, les formes et la prévalence de la VBG

Cadres juridiques et politiques : identifier les cadres existants, les lacunes et/ou les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG dans les pays cibles.

Parties prenantes : identifier les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre la violence basée sur le genre et la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles ; les stratégies qu'elles utilisent pour faire avancer leur travail et les hommes qui se font les champions du changement.

Le rapport final de l'étude exploratoire devrait formuler des recommandations s'appuyant sur la dynamique enclenchée par les gouvernements respectifs, les partenaires au développement, ainsi que les acteurs internationaux et locaux. Les recommandations pourraient couvrir un certain nombre d'interventions différentes, mais devraient être classées par ordre de priorité et être réalistes, compte tenu des capacités et des ressources actuelles de TA.

Livrables

Le consultant devra produire les livrables suivants :

A. Note méthodologique (qui fera partie du rapport intermédiaire)

La note méthodologique devra être adaptée aux différences de sexe, d'âge et de culture pour mieux comprendre la nature de la discrimination et de la violence faite aux femmes et aux filles dans les localités des pays visés. La méthodologie devrait comprendre :

- Des informations sur les régions des pays ciblés concernant : a) le niveau de la criminalité violente et les perceptions de la criminalité, y compris de la violence basée sur le genre ; b) les indicateurs socio-économiques ; c) l'existence d'un engagement réel ou potentiel des groupes et organisations communautaires de femmes ; d) la disponibilité de services efficaces, efficients et accessibles en réponse aux violences faites aux femmes, et la volonté des autorités locales à soutenir ce projet et à collaborer à sa réalisation, ou le risque que de tels actes soient perpétrés. Le rapport intermédiaire comprendra des données provenant de diverses sources, ainsi que de consultations étroites avec les autorités municipales et les institutions locales, notamment la police, les services sociaux, les services de santé et les femmes et filles elles-mêmes ;
- Méthodes de collecte des données, dont des enquêtes sur le terrain menées auprès des femmes et des filles dans les communautés des régions des pays cibles (groupes thématiques de discussion) ; des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes, les leaders d'opinion et locaux, les acteurs

locaux, les personnalités religieuses et culturelles (entretiens avec les principaux répondants) ; des groupes thématiques ; des visites de contrôle de la sécurité et les observations structurées ;

- Des informations sur la façon dont les groupes de femmes des communautés de base participeront à l'élaboration de l'étude exploratoire.

B. Rapport complet de l'étude exploratoire

Le rapport complet de l'étude exploratoire qui permettra de bien comprendre :

1. Les types et l'ampleur de la violence faite aux femmes dans les communautés cibles en fonction : a) des données disponibles sur la violence basée sur le genre sur l'ensemble du pays ; b) des informations pertinentes sur le contexte local en termes de caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres ; c) la disponibilité et l'accessibilité des services pour répondre aux violences faites aux femmes ; d) les opinions des femmes et des filles, et la manière dont elles perçoivent la sécurité et l'insécurité e) les points de vue et perceptions de la communauté sur la violence basée sur le genre f) les points de vue des autres parties prenantes sur la violence dans ces communautés et la réponse donnée par les parties prenantes locales et nationales ; g) les opportunités d'une meilleure coordination entre parties prenantes locales et nationales afin de prévenir cette violence ; h) les lois nationales et locales pertinentes, ainsi que les programmes et politiques en cours et autres ressources et données disponibles.

2. Analyse des compétences nationales : l'étude devrait décrire les cadres législatif et politique relatifs à la protection des femmes et des filles ainsi que les structures juridictionnelles en place pour lutter contre la VBG et veiller à la redevabilité tant à l'échelle nationale que dans le contexte régional au sens large.

3. Analyse des capacités : l'étude devrait analyser les capacités en ressources humaines, politiques et financières dont disposent les institutions nationales existantes pour lutter contre les croyances, normes et pratiques traditionnelles discriminatoires et contre les inégalités structurelles entre les sexes. La recherche devrait identifier leurs faiblesses et leurs forces et formuler des recommandations sur la façon d'améliorer ces structures.

4. Cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la VBG : le rapport devrait donner un aperçu des organisations intervenant dans les pays ciblés et analyser le rôle réel ou potentiel des différents acteurs dans la lutte contre la VBG et dans l'égalité entre les sexes au sein des communautés. Cet aperçu devrait permettre de distinguer les différents types d'organisations, comme les groupes de défense des droits, les associations professionnelles, les organismes d'entraide, etc. Le consultant devra, enfin, classer les organisations en fonction de leur ancienneté, de leur représentativité et de leur réputation auprès des communautés locales et documenter les succès et les défis auxquels font face diverses organisations.

5. Analyse du mouvement des droits des femmes : le rapport devrait proposer une analyse de la situation des mouvements sociaux féministes dans le pays.

6. Analyse d'impact : l'étude devra également fournir une analyse critique de l'impact des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre la VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles dans les trois pays ciblés.

Le rapport devrait comprendre des recommandations détaillées sur la mise en place de communautés plus sûres et respectueuses des différences entre les sexes pour les femmes et les filles ; et sur la meilleure façon dont la société civile peut être impliquée aux niveaux local et national dans la prévention et l'élimination de la violence basée sur le sexe dans les communautés visées

Le rapport devra également formuler des recommandations détaillées sur la manière d'élaborer des stratégies appropriées de mobilisation et d'engagement en vue de faire entendre davantage la voix des femmes - à travers les mouvements sociaux féministes - dans les nouvelles formations sociales et renforcer leur engagement à faire face à la VBG et aux normes et institutions sociales néfastes

C. Fichiers multimédia

La création d'un ou de plusieurs fichiers multimédias contenant des données probantes multimédias sur l'étude exploratoire, notamment des photographies, cartes, clips vidéo et enregistrements, est particulièrement recommandée. Ces fichiers devraient faire partie intégrante du rapport sur l'étude exploratoire et être fournis en version électronique (dans le respect total de la confidentialité des réponses et autres normes éthiques et de sécurité).

D. Stratégie de plaidoyer

Stratégie de plaidoyer destinée à encourager la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude exploratoire.

Remarque : Tous les documents préliminaires tels que le rapport intermédiaire et la structure du rapport ainsi que les informations destinées aux médias doivent être initialement approuvés par TrustAfrica.

Activités / Tâches et responsabilités

Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs susmentionnés, TrustAfrica recourra aux services de consultants nationaux basés au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso. Sous la supervision et la direction générale du Chargé de programme, le prestataire se chargera d'exécuter les tâches en mettant l'accent sur les points indiqués ci-dessous :

1. Travaux préparatoires et rédaction du rapport intermédiaire :

- Ébauche du profil des communautés visées par le projet dans les pays cibles, y compris la législation, les politiques et les dispositions spécifiques facilitant ou entravant une plus grande inclusion et l'égalité des sexes en termes de mobilité et de sécurité des femmes et des filles dans ces domaines, ainsi que leur accessibilité.
- Cartographie des principales parties prenantes au niveau local et consultations préalables sur l'étude, en particulier les organismes publics compétents jouant un rôle important dans la prévention de la violence et la protection des femmes et des filles contre ce phénomène ;
- Renseignements sur les organismes ou projets déjà en place et intervenant pour mettre fin à la violence faite aux femmes et à la sécurité des femmes et sur les interventions déjà mises en œuvre,
- Description de chaque méthode de collecte de données (voir premier livrable)
- Identification des principaux intervenants qui seront impliqués dans l'étude
- Rédaction du rapport intermédiaire qui devrait inclure la méthodologie de collecte des données, ainsi qu'une analyse répondant aux objectifs suivants de l'étude exploratoire : (i) dresser le profil des zones cibles sélectionnées pour justifier la sélection et donner un aperçu des caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres ; (ii) analyser les politiques, plans et initiatives pertinentes de développement et (iii) donner un aperçu des services et projets pertinents existant dans les régions choisies

2. Collecte des données primaires et rédaction du rapport :

- Recueillir des données, sur la base des méthodes convenues de collecte, notamment une enquête sur place auprès des femmes et des filles et des membres des communautés ; entretiens semi structurés avec les parties prenantes ; groupes de discussion ; audits des réponses à la VBG ; et observations structurées ;
- Analyse et synthèse des données pour préparer le rapport de l'étude exploratoire.
- Rapport final de l'étude exploratoire, avec des recommandations détaillées sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre et le renforcement des mouvements sociaux féministes.
- Le rapport doit être soumis en français.
- Photographies/transcriptions/enregistrements des entrevues, discussions thématiques de

groupe et comptes rendus sur les méthodes de collecte de données utilisées

- Lettres de consentement des groupes interrogés

3. Compilation de données multimédia

- Compiler les données probantes de l'étude exploratoire, y compris, mais sans s'y limiter, les photographies, cartes, clips et enregistrements qui devraient faire partie intégrante du rapport d'étude exploratoire et être disponibles sur le site multimédia (dans le respect de la confidentialité de tous les répondants et des autres normes éthiques et de sécurité).

4. Consultations et plaidoyer

- Coordonner une réunion de consultation avec les répondants clés et les parties prenantes locales pour valider les conclusions, analyses et recommandations, et soumettre des commentaires à TrustAfrica.
- Organiser le lancement du rapport final et fournir une stratégie de plaidoyer ainsi qu'un plan médiatique pour sensibiliser l'administration locale dans les zones où l'étude sera menée ainsi que l'ensemble du public. Le contexte et les invités feront l'objet d'une première discussion en accord avec TrustAfrica ;
- Le rapport final est lancé et fait l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes et des médias.
- Le rapport final de l'étude et tous les documents pertinents seront présentés en français et leur contenu et style de rédaction langue seront conviviaux.
- Le consultant sera responsable de la conception et de l'impression du rapport final ;

Toutes les étapes de la préparation de l'étude exploratoire et du plan/stratégie de plaidoyer doivent être préalablement validées et approuvées par TrustAfrica.

III. Qualifications requises

TrustAfrica encourage les personnes dûment qualifiées (ci-après dénommées consultants) à présenter leur manifestation d'intérêt accompagnée d'un plan de travail détaillé assorti d'un échéancier d'exécution du mandat, ainsi qu'une esquisse plan et une méthodologie (devant être consultée et approuvée par TrustAfrica). Le consultant chargé du mandat doit satisfaire aux exigences suivantes :

Expérience pertinente

- Expérience antérieure dans la réalisation d'enquêtes, de recherches et d'études aux niveaux local et national sur des questions relatives à l'égalité des sexes ou à la violence basée sur le genre ;
- Des liens étroits avec le réseau d'acteurs publics et civiques opérant aux niveaux national et local ;
- Une expérience antérieure des questions liées à l'égalité des sexes sera considérée comme un atout.
- Capacité à passer en revue et à analyser les résultats de recherches antérieures ainsi qu'à préparer des rapports et des études ;
- Capacité à recueillir, évaluer et analyser des données quantitatives et qualitatives obtenues dans le cadre d'un travail documentaire et de terrain.

Connaissances du sujet

- Connaissance et expérience des zones géographiques ciblées ;
- Maîtrise des méthodes de suivi, d'études/enquêtes, de publications et d'analyse de données au niveau national ;
- Maîtrise des questions relatives à l'égalité des sexes et à la violence faite aux femmes ;

- La connaissance des mouvements sociaux, et des mouvements sociaux féministes en particulier serait un autre avantage.

Qualifications minimales

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sociologie, psychologie, études de genre, sciences politiques, droit, droits de l'homme, études du développement et/ou autres domaines connexes pertinents pour le mandat ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience ainsi qu'une solide expérience dans l'élaboration de méthodologies et de travaux de recherche, la réalisation d'enquêtes, d'études et de publications similaires, dont la collecte et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives ; - S'il s'agit d'une société de conseil, avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle au sein de la société soumettant la manifestation d'intérêt ;
- Bonne maîtrise du français tant à l'écrit qu'à l'oral

IV. Échéancier de soumission des livrables

La durée du mandat est de 10 semaines (juin – août), conformément aux délais prévus pour les livrables suivants :

Livrables et activités clés	Échéancier indicatif
Méthodologie et rédaction du rapport intermédiaire (consulté et approuvé par TrustAfrica)	Fin de la deuxième semaine
Collecte de données primaires et rédaction du rapport	Fin de la sixième semaine
Compilation des données probantes multimédias de l'étude exploratoire	Fin de la huitième semaine
Consultations et plaidoyer	Fin de la dixième semaine

V. Rémunération

Les services seront rémunérés par versements échelonnés selon le barème des prix, conformément aux résultats attendus et au présents Termes de référence et après soumission et acceptation des factures par TrustAfrica. Afin de soutenir la recherche et les consultations, TrustAfrica accepte de payer au consultant un montant forfaitaire de 5 000 USD, comprenant toutes les dépenses engagées pour la consultance dans chaque pays.

VI. Obligations en matière de communication et de communication de l'information

Le Consultant sera chargé de présenter à TrustAfrica des rapports réguliers d'avancement du mandat et de la consulter par rapport à tout changement qui pourrait intervenir, afin d'ajuster le plan de travail convenu.

VII. Comment postuler

Les personnes dûment qualifiées répondant aux critères ci-dessus sont invitées à soumettre une Manifestation d'intérêt par courrier électronique à TrustAfrica à l'adresse suivante : tchamba@trustafrica.org en mentionnant « Manifestation d'intérêt pour étude exploratoire » dans le champ objet du courrier.

Les manifestations d'intérêt doivent être reçues aussitôt que possible. Le texte principal de la manifestation d'intérêt ne doit pas dépasser 5 pages et doit comprendre les éléments suivants :

1. Une lettre d'accompagnement (3 pages maximum) avec :
 - a. Les numéros de téléphone de jour et les adresses de courrier électronique du consultant ;
 - b. La démonstration de la compréhension que le consultant a du projet et des exigences énoncées dans les Termes de référence ;
 - c. Les domaines/questions d'intérêt pour guider l'évaluation ;
 - d. Toute recommandation de modification des Termes de référence ;
 - e. La démonstration de son expérience dans la conduite d'études d'impact pour des projets de droits humains financés par des bailleurs ;
 - f. Un calendrier proposé de disponibilité entre juin et août 2019 ; et
 - g. Le budget du consultant.
2. Un curriculum vitae (2 pages maximum) du consultant, décrivant son expérience et des réalisations antérieures pertinentes par rapport aux compétences et aux connaissances nécessaires pour satisfaire aux exigences énoncées dans les termes de référence
3. Liste de 3 références pouvant attester de l'expérience et de l'expertise du consultant en rapport avec cette tâche.

TrustAfrica procédera à une évaluation des manifestations d'intérêt par rapport à ce schéma recommandé, parallèlement à la section III précédente (Exigences du poste).



Address

Lot 4, Ngor Almadies
Dakar - SENEGAL

Contact

Email: info@trustafrica.org
Web: www.trustafrica.org